

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de janvier 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour de janvier deux mille dix-neuf (29/01/2019) à 15 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Luc Cauchon, mzoomaire suppléant de Clermont  
 Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

**19-01-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Rencontre du 22 janvier avec la députée Émilie Foster : suivi;
- b) Internet haute vitesse (IHV) : suivi de la rencontre du comité du 22 janvier dernier;
- c) Fédération québécoise des municipalités (FQM) : lettre transmise hier à la ministre déléguée au Développement économique régional, M<sup>me</sup> Marie-Ève Proulx, concernant une invitation à participer à une activité organisée par le Réseau national des pôles régionaux d'innovation (Information);
- d) Municipalité de Saint-Épiphanie : réception d'une résolution relativement au positionnement municipal concernant le Programme 2019-2021 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (information);
- e) Pourvoirie du Club Bataram : suivi;
- f) Dossier de l'hôpital de La Malbaie : suivi;
- g) Projet du Havre : suivi;
- h) Municipalité de Saint-Irénée : demande d'appui relativement à la réfection de la route 362.

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Vise Charlevoix : suivi;
- b) Les services de main-d'œuvre l'Appui inc. : projet d'inclusion et de rapprochement interculturel (invitation pour une rencontre avec le conseil);
- c) Entente pour le Pôle régional d'innovation - Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2019-2021;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
 DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
 PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**VALORISATION DE MATIÈRES : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ PAR MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAMARD**

**RÉCUPÉRATION DE TAXES : RENCONTRE AVEC MONSIEUR DONALD AUBUT, CPA, CGA, M. FISC. (RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON), MONSIEUR BENOÎT CÔTÉ, CPA, AUDITEUR, CA (Madame Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC, assiste à la présentation)**

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Présentation du rapport annuel 2018 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal (en présence de M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC);
- b) Projet pilote de formation Pompier I à l'école secondaire du Plateau, suivi de la rencontre du 23 janvier avec les intervenants du ministère de la Sécurité publique, de l'école secondaire du Plateau, de la Commission scolaire de Charlevoix et de la Ville de La Malbaie (en présence de monsieur Tobie Jean, préventionniste, MRC);
- c) Mise à niveau du logiciel de téléphonie IP, suivi du projet conjoint de la Commission scolaire de Charlevoix et des deux MRC de Charlevoix;
- d) Suivi divers, autres dossiers (transmission du projet de schéma en sécurité incendie et donc d'un habit de combat);
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Valorisation des matières compostables :
  - Demande de CA pour transbordement des matières organiques : suivi du comité GMR du 22 janvier;
  - Subvention à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) : correspondance et suivi du comité GMR du 22 janvier.
- b) Côte des bancs d'emprunt : suivi;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Présentation par M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement du rapport final 2018 pour la rivière Port-au-Persil et le ruisseau Canton;
- b) Délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière, suivi;
- c) Bilan des permis émis sur le TNO en 2018;
- d) Projet approvisionnement local;
- e) La Table Agro-Touristique de Charlevoix : invitation à une réflexion stratégique relativement à l'avenir (et demande à M<sup>me</sup> Catherine Gagnon pour siéger au conseil d'administration);
- f) Projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation d'un projet en présence de monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement)
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Avis de motion et présentation du projet de règlement relativement à la rémunération des élus;
- b) Surplus réservé 2018 pour le projet de la Pointe-aux-Alouettes : transfert d'une somme de 35 340,87 \$ provenant de la MRC aux lots intramunicipaux;
- c) Vérification des livres comptables de la MRC et du TNO pour l'année 2019 : suivi de l'octroi d'un mandat à la firme comptable Benoît Côté, comptable professionnel agréé;
- d) Formation sur la clientèle difficile ou agressive : intervenir de façon sécuritaire offerte par l'APSAM d'un montant de 4 620,80 \$ plus taxes;
- e) Archives : mandat à M<sup>me</sup> Stéphanie Lavoie, technicienne en gestion documentaire, relativement au déclasserment;
- f) Service d'immatriculation des armes à feu du Québec : suivi de la FMQ;
- g) Série Charlevoix : achat de copies pour transmettre aux villes et municipalités;
- h) Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : soutien financier pour protéger les municipalités des impacts des changements climatiques : information;
- i) TNO : suivi de la rencontre avec le comité de citoyens;
- j) Ressources humaines : suivi du poste d'agent de développement économique;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-01-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

**19-01-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE JANVIER 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janv.2019 », et ce, pour le mois de janvier 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Janv. 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janv. 2019 », et ce, pour le mois de janvier 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-01-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2018 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2018 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2018.

**19-01-05**      **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par le préfet suppléant et maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 303-01-19 modifiant le règlement numéro 86-11-97 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est et ses amendements.

Le projet de règlement est présenté par le préfet suppléant et maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et déposé séance tenante :

***RÈGLEMENT NUMÉRO 303-01-19 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 86-11-97 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET SES AMENDEMENTS***

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* prévoit que le conseil des maires fixe, par règlement, la rémunération des élus y siégeant;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est (ci-après : la « MRC ») a adopté le 27 janvier 1998, un règlement fixant la rémunération de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 86-11-97 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné par \_\_\_\_\_, lors de la séance du 29 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette même séance, ce même membre a présenté et déposé un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet indique que le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil de la MRC (rémunération de base) et de prévoir les modalités liées au remboursement de certaines dépenses, remplaçant ainsi le Règlement n° 86-11-97 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est (et ses amendements);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

#### **2. OBJET**

Le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est.

#### **3. RÉMUNÉRATION DU PRÉFET**

La rémunération annuelle du préfet est fixée à 25 174 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du préfet sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

#### **4. RÉMUNÉRATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

La rémunération annuelle du préfet suppléant est fixée à 12 587 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du préfet sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

#### **5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**

La rémunération annuelle des membres du conseil, autre que le préfet et le préfet suppléant, est fixée à 8 391 \$, pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, ces montants seront ajustés annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**6. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE**

Aucune rémunération additionnelle, autres que l'allocation de dépenses (art. 7) et des frais de déplacement (règlement 124-05-02 de la MRC de Charlevoix-Est), ne sera octroyée à un membre du conseil des maires, prenant en considération que tous les autres frais sont inclus à même la rémunération annuelle.

**7. ALLOCATION DE DÉPENSES**

En plus de la rémunération payable aux membres du conseil en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalentes à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Au moment de l'adoption de ce présent règlement et sujet à la clause d'indexation prévue à la clause 9, l'allocation de dépenses sera pour :

Le préfet : Un montant de 12 587 \$, soit représentant le plafond prévu à l'article 19 la loi;

Le préfet suppléant : Un montant de 6 293 \$;

Pour les autres membres du conseil des maires : Un montant de 4 196 \$.

**8. REMPLAÇANT**

Lorsqu'un membre du conseil se fait remplacer, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, une retenue de 100 \$ par réunion sera effectuée à même sa rémunération de base pour être versée à son remplaçant dûment nommé.

**9. INDEXATION ET RÉVISION**

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée à la hausse, annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru, à chaque exercice financier.

**10. APPLICATION**

Le directeur général est responsable de l'application du présent règlement.

**11. REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

Le présent règlement remplace le Règlement no 86-11-97 et ses amendements ainsi que tout autre règlement portant sur le même objet.

**12. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il a cependant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

19-01-06

**COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : ACCEPTATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 ET ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 et aux actes d'établissement 2019-2020 de la Commission scolaire de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**19-01-07**      **PROJET DE LA POINTE-AUX-ALOUETTES : TRANSFERT D'UNE SOMME DE 35 340,87 \$ PROVENANT DES REVENUS REPORTÉS DE LA MRC AUX LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer le transfert budgétaire d'une somme de 35 340,87 \$ à même les revenus reportés 2018 de la MRC et de transférer ladite somme à même le surplus des lots intramunicipaux de la MRC pour le projet de la Pointe-aux-Alouettes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-01-08**      **CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE : CONTRAT DE TROIS ANS AVEC ADT POUR L'AÉROPORT, LA MRC ET LE LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**CONSIDÉRANT** la proposition de tarifs par ADT Canada pour la télésurveillance au siège social de la MRC, au Lieu d'enfouissement technique (LET) et à l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition permet de conserver les mêmes frais de service pour une durée de trois ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat de télésurveillance à ADT Canada, représentant un tarif mensuel de 18 \$ (par emplacement) pour le siège social de la MRC et le Lieu d'enfouissement technique (LET) et de 19,95 \$ pour l'Aéroport de Charlevoix;
- Que ces tarifs soient valides pour une période de trois ans, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-01-09**      **VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2019, OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables de la MRC au coût global de 21 500 \$ plus taxes applicables, somme incluant tous les services de la MRC, de l'Aéroport de Charlevoix et de la gestion des matières résiduelles.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

**19-01-10**      **FORMATION SUR LA CLIENTÈLE DIFFICILE OU AGRESSIVE : INTERVENIR DE FAÇON SÉCURITAIRE OFFERTE PAR L'ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL POUR LE SECTEUR AFFAIRES MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les employés de la MRC sont confrontés, un jour ou l'autre et à des fréquences variées, à une clientèle difficile ou agressive;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer la sécurité physique et mentale de tous ces employés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail pour le secteur affaires municipales (APSAM) est une association paritaire dont l'excellence des formations est indéniable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail pour le secteur affaires municipales (APSAM) pour la formation de tous les employés de la MRC, représentant la somme de 5 312,76 \$ taxes incluses, répartie entre les budgets des différents départements de la MRC aux postes « formation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-01-11** **FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTION DU PRÉFET AU CONGRÈS ANNUEL QUI AURA LIEU DU 30 MAI AU 2 JUIN AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC ET RÉSERVATION DU LIEU D'HÉBERGEMENT**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui aura lieu du 30 mai au 2 juin 2019 au Centre des congrès de Québec et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

**19-01-12** **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTION DU PRÉFET À LA 78<sup>E</sup> ÉDITION DU CONGRÈS QUI AURA LIEU DU 26 AU 28 SEPTEMBRE PROCHAIN AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC ET RÉSERVATION DU LIEU L'HÉBERGEMENT**

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'inscrire le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des congrès de Québec et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

**19-01-13** **ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE JANVIER 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Janv. 2019 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**19-01-14** **ENTENTE PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION – TECHNO-TANDEM DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2021 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** Québec International a soumis une proposition pour la création d'un Pôle régional d'innovation à la suite de l'appel de projets lancé par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Québec International a signé une convention avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le financement de cette initiative en vertu du volet soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, pour le Pôle régional d'innovation Techno-Tandem;

**CONSIDÉRANT QUE** Techno-Tandem vise l'embauche de quatre spécialistes qui seront déployés sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale et auront comme mandat de faire avancer les secteurs suivants : agroalimentaire, biomasse, foresteries, produits du bois et autres manufacturiers;

**CONSIDÉRANT QUE** Techno-Tandem prévoit l'élaboration d'un plan de communication et le développement d'outils de promotion adéquats permettant de couvrir l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- D'aviser le comité d'investissement commun de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'octroi d'une somme à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);
- D'accorder la somme de 5 964 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2021, et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);
- D'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à signer l'entente avec Québec International relativement au Pôle régional d'innovation – Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2019-2021.

c. c. M. Carl Viel, président-directeur général, Québec International

19-01-15

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) :**  
**POSITIONNEMENT RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE LA TAXE**  
**SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** les paramètres financiers de la prochaine édition du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit certes d'un programme provincial de subvention (848 millions de dollars), mais avec une participation plus qu'importante du gouvernement fédéral (2 055 milliards de dollars à l'échelle du pays);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du territoire de la MRC sont bien au fait des priorités de ce programme depuis son avènement dans le milieu municipal;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
 DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
 PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un programme essentiel pour les municipalités québécoises puisque de nombreux projets de maintien, d'amélioration et de construction d'infrastructures locales qui ont été réalisés dans les dernières années l'ont été principalement grâce à ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la communication relayée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) précise cependant que certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de transmettre à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le positionnement de la MRC de Charlevoix-Est relativement à la décision du gouvernement fédéral de retirer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

Il est également résolu de demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de faire pression sur le gouvernement fédéral pour que soit revue la décision fédérale d'exclusion de certains types d'infrastructures locales du Fonds sur la taxe sur l'essence.

c. c. Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
Municipalités locales de la MRC  
Municipalité de Saint-Épiphan

19-01-16

**APPUI RÉGIONAL À LA RÉFECTION DE LA PORTION DE LA ROUTE 362 SITUÉE ENTRE LE PONT DE LA RIVIÈRE JEAN-NOËL ET LE CROISEMENT DE LA RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 1997 le ministère des Transports (MTQ) annonçait à la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'à la municipalité de Saint-Irénée, la réfection d'une partie de la route 362 à Saint-Irénée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Traversée de l'agglomération de Saint-Irénée est inscrit dans le Plan de transport de Charlevoix, document de planification, rédigé par le MTQ en 2002 (à la page 41 de son plan d'action);

**CONSIDÉRANT QU'**à l'heure actuelle, la phase trois de ce projet n'a toujours pas été réalisée soit le tronçon de 1,1 kilomètre au cœur du village;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Irénée a commandé une étude d'ingénierie afin d'identifier les éléments les plus détériorés sur ce tronçon;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude conclue que la route comporte plusieurs déficiences majeures notamment quant à la gestion des eaux de ruissellement et que la sécurité des piétons et des automobilistes est souvent compromise;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit de la portion qui donne accès à l'école, à l'église, au bureau municipal, au bureau de poste ainsi qu'à quelques commerces et plusieurs maisons privées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel de la route compromet sérieusement la sécurité des déplacements actifs qui sont pourtant au cœur des préoccupations du MTC;

**CONSIDÉRANT QUE** ce tronçon fait partie de la Route du fleuve, une route touristique, désignée par le MTC, et largement empruntée par les visiteurs de toutes sortes (autobus, motocyclistes, véhicules récréatifs, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** la Route du fleuve est un produit d'appel pour Charlevoix et que Tourisme Charlevoix en fait la promotion;

**CONSIDÉRANT QUE** le tronçon en question traverse un site d'intérêt patrimonial identifié au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports du Québec d'inscrire la réfection de la portion de la route 362, du pont de la rivière Jean-Noël jusqu'au croisement avec la rue de la Rivière, dans sa programmation quinquennale, et ce, dans les plus brefs délais.

c. c. Municipalité de Saint-Irénée

19-01-17

**VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DU TNO POUR L'ANNÉE 2019 : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la proposition reçue de Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la vérification des livres comptables des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Charlevoix-Est représentant la somme de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

19-01-18

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 18-11-10 relativement à la confirmation du partenariat pour la réalisation d'une étude relative à l'importance du Casino de Charlevoix pour la vitalité socio-économique régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019 – ENVELOPPE RÉGIONALE		
Projet	Porteur	Montant recommandé
Réalisation d'une étude relative au Casino de Charlevoix	Ville de La Malbaie	10 000 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-01-19

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : CONFIRMATION DU VERSEMENT 2019 DE L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a signé l'Entente sectorielle pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a une durée de trois ans et que l'année 2019 constitue la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux versements précédents ont été faits avec les sommes disponibles du Fonds de développement des territoires à même la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite politique prévoit qu'une partie des sommes peuvent peut-être utilisées pour défrayer le coût des ententes sectorielles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser la somme de 21 645 \$ à même l'enveloppe régionale de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2019 de l'Entente sectorielle pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-01-20

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N<sup>o</sup> 183-18 DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement 183-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires lors de la séance de travail précédant le conseil du 29 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement 183-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Mariève Bouchard, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

19-01-21

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la MRC, celle-ci doit produire un rapport annuel d'activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport a fait l'objet d'une présentation à la séance de travail précédant le conseil des maires par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, M<sup>me</sup> Caroline Dion, et par l'ingénieur forestier de la MRC, M. Stéphane Charest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel 2018 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est* et d'en transmettre une copie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et une copie au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

c. c. M<sup>me</sup> Marjolaine Bessette, conseillère au développement et aux affaires régionales, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
M. Marc-André Boivin, directeur de la gestion des forêts Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, direction générale du secteur central, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

19-01-22

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) : MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA CÔTE DU BANC D'EMPRUNT, SOIT LES SECTIONS 10.2 a et b (CÔTE DU BANC D'EMPRUNT) ET DÉSIGNATION DE LA MRC À TITRE DE RESPONSABLE DU PROJET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a la responsabilité de l'entretien du chemin Snigole selon une entente intervenue avec la Ville de Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux du projet de réfection de la Côte du banc d'emprunt sont réalisés sur le territoire de la ville de Clermont, mais que la MRC est la demanderesse, conformément à l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'indiquer au ministère des Transports que la MRC de Charlevoix-Est est la demanderesse dans le projet de réfection de la Côte du banc d'emprunt et que les subventions liées au projet en titre soit également émises au nom de la MRC de Charlevoix-Est, à titre de bénéficiaire, le tout, conformément à l'entente conclue avec la Ville de Clermont.

c. c. M. François Lesueur, ministère des Transports du Québec  
M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-01-23

**MACHINERIE LOURDE : CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC STRONGCO**

**CONSIDÉRANT QUE** la chargeuse sur roues Volvo L90F du Lieu d'enfouissement technique (LET) requiert de plus en plus d'entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** les réparateurs locaux n'ont pas les équipements d'investigation nécessaires pour intervenir lors de problèmes plus complexes;

**CONSIDÉRANT** la proposition présentée par Strongco, concessionnaire affilié au détaillant Volvo;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer pour l'année 2019, un contrat d'entretien de la chargeuse sur roues VOLVO L90F à l'entreprise Strongco pour la somme de 2 970 \$ plus taxes toutes les 500 heures, (soit environ 3 fois par année) payée au budget GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M. Jean Des Roches, Strongco  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-01-24

**ENTRETIEN COMPACTEUR À DÉCHETS : PAIEMENT À S.E.N. INC. POUR LE RECONDITIONNEMENT DU SYSTÈME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE DES INCENDIES**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à S.E.N. inc. pour le reconditionnement du système d'extinction automatique des incendies du compacteur à déchets pour la somme de 7 952,12 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-01-25

**CONTRAT DE LABORATOIRE DES TESTS ENVIRONNEMENTAUX : SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR 2019**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la MRC d'effectuer des tests environnementaux au Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT** la proposition d'Eurofins, soit de maintenir l'offre de prix au même tarif que 2018;

**CONSIDÉRANT** l'excellence des services rendus par l'entreprise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'octroyer pour l'année 2019, le contrat des tests environnementaux au lieu d'enfouissement technique (LET) à l'entreprise Eurofins (Eurofins EnvironeX) et que ces divers tests soient payés au budget GMR au poste « traitement et suivi environnemental LET ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**19-01-26**      **VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est en attente d'une subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la réalisation du projet de valorisation des matières organiques en sacs au moyen du tri optique robotisé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette technologie nécessite l'utilisation de sacs compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** les subventions du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) prévoient des sommes pour l'achat de sacs compostables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à une demande de subvention au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour les sacs compostables en lien avec la réalisation du projet de valorisation des matières organiques en sacs au moyen du tri optique robotisé.

**19-01-27**      **TRANSPORT DES CONTENEURS ROLL-OFF : AUTORISER LE DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC LOCAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de transport des conteneurs Roll-Off vient à échéance le 30 avril 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres public local pour le nouveau contrat de transport des conteneurs Roll-Off.

**19-01-28**      **LOCATION DE L'AÉROPORT POUR LA RÉALISATION DU G7 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE RELATIVEMENT À LA QUITTANCE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption des résolutions 18-03-37 et 19-06-33 relativement à la conclusion d'ententes de location de l'Aéroport de Charlevoix pour la réalisation du Sommet du G7 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de libérer le locataire de certaines obligations, lesquelles ont été réalisées selon les diverses ententes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de mandater la direction générale de la MRC pour finaliser les ententes relativement à la location de l'Aéroport de Charlevoix pour le Sommet du G7 et de désigner la direction générale aux fins de signatures pour les diverses quittances, qu'elles soient partielles ou totales.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-01-29

**TRANSPORT ADAPTÉ : RETRAIT DE L'OFFICIER DE LA MRC AU SEIN DU COMITÉ D'ADMISSION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 15-11-50 relativement à la nomination de la secrétaire-répartitrice de la MRC à titre de membre du comité d'admission du transport adapté ainsi que de l'adjointe administrative à titre de substitut;

**CONSIDÉRANT QUE** la compétence du transport adapté a été transférée à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de retirer comme membre du comité d'admission du transport adapté la secrétaire-répartitrice de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que l'adjointe administrative à titre de substitut.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports

19-01-30

**LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. : APPUI AU PROJET D'INCLUSION ET DE RAPPROCHEMENT INTERCULTUREL**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui des Services de main-d'œuvre l'Appui inc. au projet d'inclusion et de rapprochement interculturel dans les MRC de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet apportera des retombées économiques importantes pour la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus de connaître une importante décroissance démographique, la MRC de Charlevoix-Est est touchée par l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** des efforts doivent être consacrés à l'attraction, l'intégration et la rétention de travailleurs internationaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. pour le dépôt du projet d'inclusion et de rapprochement interculturel dans les MRC de la région de la Capitale-Nationale au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.

19-01-31

**CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES : OCTROI D'UNE SOMME POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de 2 billets, pour et au nom de monsieur Donald Kenny, à l'organisme Centre-Femmes aux Plurielles pour sa campagne de financement 2019, représentant la somme de 70 \$ payée au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-01-32

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la séance est levée à 15 h 24.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de février 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de février deux mille dix-neuf (26/02/2019) à 15 h 1, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

**19-02-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Le Rodéo de Charlevoix : suivi;
- b) Hôpital de La Malbaie : suivi de la rencontre du 21 février avec monsieur Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale;
- c) Municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Baie-Sainte-Catherine et Notre-Dame-des-Monts : réception d'une résolution relativement au positionnement contre la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu au Québec*;
- d) Internet haute vitesse (IHV) : suivi;
- e) Pont de la rivière Port-au-Persil;
- f) Produits forestiers Résolu : invitation au 5 à 7 en compagnie du nouveau président, monsieur Yves Laflamme;
- g) Société de gestion en infrastructures de transport de Charlevoix (SOGIT) : suivi;
- h) Fibrotek matériaux avancés : suivi de la rencontre avec monsieur Luc Tremblay relativement aux projets de développement;
- i) Conférence téléphonique avec M<sup>e</sup> André Lemay et M. Carl Provencher (en présence du maire de La Malbaie) – Dossier d'évaluation - honoraires relatifs à la contestation.

**RENCONTRE ANNUELLE AVEC M<sup>e</sup> ANDRÉ LEMAY, TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L. – Reportée au 19 mars à 13 h**

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Sièges au sein des conseils d'administration : Microcrédit Charlevoix et Table Agro-Touristique de Charlevoix;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- b) Microcrédit Charlevoix (Cercles d'emprunt) : retour sur la demande de renouvellement du partenariat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 pour la somme de 10 000 \$ par année;
- c) Les Services de main-d'œuvre l'Appui : retour sur la présentation de monsieur Martin Larouche;
- d) Développement social intégré :
  - Suivi rencontre sur les alliances de solidarité (présentation de monsieur Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC);
  - Suivi de l'approche par municipalité.
- e) Groupe tactique en intervention économique (GTIE) : suivi de la rencontre du 7 février (Vise Charlevoix);
- f) Capsules vidéo, projet de promotion de l'entrepreneuriat et demande dans le Fonds des régions de la Capitale-Nationale;
- g) Politique de soutien aux entreprises : présentation du dossier Scierie J.-F Girard inc. par madame Léonie Tremblay Savard, agente de développement économique, pour l'octroi d'une somme de 5 000 \$;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres, dépôt d'une demande d'aide financière au volet 2;
- b) Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres en territoires non organisés et d'assurer la concertation des intervenants;
- c) Nomination d'un coordonnateur de site en cas de sinistres en territoires non organisés;
- d) *La Stratégie de sécurité civile pour le Canada : vers une année 2030 marquée par la résilience*, point d'information;
- e) Entente MRC-SPCA pour l'application du règlement sur les animaux pour 2017, 2018 et 2019, présentation du rapport d'admission d'animaux au refuge et constats d'infraction émis pour l'année 2018;
- f) Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi des commentaires reçus des élu(e)s, directrices générales et directeurs des services de sécurité incendie des municipalités de la MRC;
- g) Heures de circulation des motoneiges sur le territoire de la MRC, précision dans ce dossier (existence du règlement numéro 234-01-13);
- h) Projet-pilote de formation Pompier I à l'école secondaire du Plateau, suivi en présence de monsieur Tobie Jean, préventionniste, MRC
- i) Formation pour l'équipe TNO prévue le 23 mars 2019 : suivi en présence de monsieur Tobie Jean, préventionniste, MRC;
- j) Vérification du ministère de la Sécurité publique dans les services de sécurité incendie des municipalités : offre de collaboration de la part de la MRC;
- k) Suivi divers, autres dossiers;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Valorisation de matières organiques : retour sur les lieux de dépôts volontaires des matières organiques, sur le camion à déchets à technologie de vis sans fin et sur le comité GMR du 19 février 2019;
- b) Statistiques du réseau des écocentres relativement à l'enfouissement et au recyclage;
- c) Résolution concernant la position de la MRC face aux changements climatiques;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : modification à la résolution 18-10-10 (montant octroyé pour le terrain de jeux de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts);
- b) Appel de projets dans le cadre de l'Entente de développement culturel, acceptation des projets déposés;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### **S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Vente pour défaut de paiement de taxes, mise en collection;
- b) Vente pour défaut de paiement des taxes dans le TNO de Charlevoix-Est : aucun dossier pour l'année 2019;
- c) TNO : Centre des loisirs de Sagard – consultation sur place avec l'architecte désigné;
- d) Raymond Chabot Grant Thornton : mandat relativement au choix de l'article 272 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (pour la somme approximative de 2 000 \$);

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- e) Programme de congés différés : autorisation et versement pour l'année 2019 et les suivantes;
- f) Règlement sur le traitement des élus : discussion relativement à l'allocation;
- g) Ressources humaines : embauche de monsieur Jean-Christophe Maltais comme agent de développement économique (et présentation à 14 h 15);
- h) MRC d'Antoine-Labelle : réception d'une résolution relativement aux nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources;
- i) Union des municipalités du Québec (UMQ) : lancement d'un nouveau programme pour la protection des municipalités contre les cyber-risques (information);
- j) Le Club Lions Clermont-La Malbaie : demande de contribution financière (100 \$ en 2018);
- k) Le projet Kenya : demande de contribution financière de 500 \$ relativement à l'expansion du projet (comme convenu en 2018);
- l) Activité Triomph prônant la persévérance scolaire : contribution financière de 500 \$ à même la politique de dons pour la réalisation de leur événement à l'Aéroport de Charlevoix et possibilité de versement de 1 000 \$ à même la politique de soutien pour les projets structurants améliorant les milieux de vie;
- m) Centre d'archives régional de Charlevoix : demande de contribution financière de 5 000 \$;
- n) Musée maritime de Charlevoix : invitation au préfet pour assister au Grand Bal Maritime 2019 qui aura lieu le 31 mai au Capitole de Québec pour la somme de 400 \$;
- o) La Fabrique Saint-Laurent de Charlevoix : demande de contribution financière du comité de coordination et d'organisation locale (CCOL) de la communauté chrétienne de Sainte-Agnès pour la restauration de la toiture de l'Église;
- p) La Société d'Alzheimer de Québec : invitation au cocktail Alzheimer qui aura lieu à Québec le 24 avril pour la somme de 200 \$ et invitation à la Marche pour l'Alzheimer qui aura lieu à la Base de plein air de Sainte-Foy le 25 mai pour la somme de 20 \$;
- q) La journée du Bel âge de Saint-Hilarion : demande de contribution financière par l'achat de 10 billets pour 200 \$ pour le 27 octobre 2019 (danse, spectacle et souper);
- r) Formation en traitement de l'eau : invitation à vous municipalités (information);
- s) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-02-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2019.

**19-02-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR FÉVRIER 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Fév.2019 », et ce, pour le mois de février 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Fév. 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Fév. 2019 », et ce, pour le mois de février 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES DE LA MRC**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-02-04

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est selon les états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes reçus des municipalités et des commissions scolaires de son territoire et de déléguer la direction générale de la MRC pour procéder à cette vente.

19-02-05

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 303-01-19 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 86-11-97 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET SES AMENDEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* prévoit que le conseil des maires fixe, par règlement, la rémunération des élus y siégeant;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)*, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est (ci-après : la « MRC ») a adopté le 27 janvier 1998, un règlement fixant la rémunération de ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications législatives, effectives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, en conséquence, de remplacer le règlement numéro 86-11-97 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion annonçant l'adoption du présent règlement a été donné par le préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard, lors de la séance du 29 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette même séance, ce même membre a présenté et déposé un projet de règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet indique que le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil de la MRC (rémunération de base) et de prévoir les modalités liées au remboursement de certaines dépenses, remplaçant ainsi le *Règlement no 86-11-97 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est* (et ses amendements);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

## **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

## **2. OBJET**

Le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération des membres du conseil de la MRC de Charlevoix-Est.

## **3. RÉMUNÉRATION DU PRÉFET**

La rémunération annuelle du préfet est fixée à 25 174 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du préfet sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

## **4. RÉMUNÉRATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

La rémunération annuelle du préfet suppléant est fixée à 12 587 \$ pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du préfet sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

## **5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL**

La rémunération annuelle des membres du conseil, autre que le préfet et le préfet suppléant, est fixée à 8 392 \$, pour l'exercice financier 2019, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, ces montants seront ajustés annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 9 du présent règlement.

## **6. RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE**

Aucune rémunération additionnelle, autres que l'allocation de dépenses (art. 7) et des frais de déplacement (règlement 124-05-02 de la MRC de Charlevoix-Est), ne sera octroyée à un membre du conseil des maires, prenant en considération que tous les autres frais sont inclus à même la rémunération annuelle.

## **7. ALLOCATION DE DÉPENSES**

En plus de la rémunération payable aux membres du conseil en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Au moment de l'adoption de ce présent règlement et sujet à la clause d'indexation prévue à la clause 9, l'allocation de dépenses sera pour :

Le préfet : Un montant de 12 587 \$;

Le préfet suppléant : Un montant de 6 293 \$;

Pour les autres membres du conseil des maires : Un montant de 4 196 \$.

## 8. REMPLAÇANT

Lorsqu'un membre du conseil se fait remplacer, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, une retenue de 100 \$ par réunion sera effectuée à même sa rémunération de base pour être versée à son remplaçant dûment nommé.

## 9. INDEXATION ET RÉVISION

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée à la hausse, annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru, à chaque exercice financier.

## 10. APPLICATION

Le directeur général est responsable de l'application du présent règlement.

## 11. REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement remplace le Règlement n<sup>o</sup> 86-11-97 et ses amendements ainsi que tout autre règlement portant sur le même objet.

## 12. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il a cependant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

19-02-06

### **RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON : MANDAT RELATIVEMENT AU CHOIX DE L'ARTICLE DE L'ARTICLE 272 DE LA LOI SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est locateur, pour son immeuble sis au 172, boulevard Notre-Dame à Clermont, de la Sureté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis février 2017, cette location est devenue une fourniture taxable au sens de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ);

**CONSIDÉRANT** les informations reçues par monsieur Donald Aubut de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lors de la séance de travail du 29 janvier dernier, relativement au choix fiscal requis en raison du renouvellement du bail de location;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer un choix fiscal en vertu de l'article de 272 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ), comme discuté lors de la séance de travail du 29 janvier dernier, comprenant l'analyse, la production du formulaire et la rédaction d'un document explicatif pour la somme approximative de 2 000 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « services juridiques ».

c. c. M. Donald Aubut, CPA, CGA, M. Fisc., Raymond Chabot Grant Thornton  
M. Benoît Côté, vérificateur externe, Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-07

**PROGRAMME DE CONGÉS DIFFÉRÉS : ANNÉE 2019 ET LES SUIVANTES**

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail avec le directeur général signé en date du 22 septembre 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat de travail a été renouvelé et révisé en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** ces contrats de travail prévoient un programme de congés différés;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général bénéficiera d'une partie de ces congés différés à compter de 2019, comme prescrit à son contrat de travail de 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à bénéficier de 20 semaines de congés différés pour l'année 2019 et que lesdits congés soient rémunérés selon le taux en vigueur, soit selon la rémunération de l'année 2019.

Il est également résolu que le montant octroyé en congé différé soit payé selon la rémunération en vigueur, soit lors de la prise de congé par le directeur général, et ce, pour toutes autres semaines de congés différés à prendre, prescrit à même les contrats de travail.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, Benoît Côté, comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe à la direction générale, MRC

19-02-08

**RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE MALTAIS À TITRE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** le départ d'une agente de développement économique du service de développement économique de la MRC afin d'assurer la direction de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès du service de développement économique pour certains mandats tel que l'analyse financière, le plan d'affaires, le diagnostic et la recherche de financement;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le service de développement économique d'être proactif en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste disponible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Jean-Christophe Maltais, et ce, à titre d'agent de développement économique à temps plein, pour le service de développement économique de la MRC.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-02-09

**RESSOURCES HUMAINES : REMPLACEMENT DU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉPARTITRICE PAR LE POSTE D'AGENTE DE BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a confié sa compétence en matière de transports à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire-répartitrice de la MRC, occupé par madame Claudia Bariteau, n'est plus requis en raison de cette délégation de compétence;

**CONSIDÉRANT** la charge de travail au sein du service de développement économique;

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite d'une employée du service d'évaluation, entraînant également un besoin au sein de ce service;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de confirmer la continuité d'emploi de madame Claudia Bariteau au sein de la MRC de Charlevoix-Est et de remplacer son titre d'emploi de secrétaire-répartitrice pour celui d'agente de bureau, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière bénéficie des mêmes conditions d'emploi que lorsqu'elle bénéficiait du titre de secrétaire-répartitrice.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-02-11

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Fév. 2019 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

19-02-12

**PONT DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL**

**CONSIDÉRANT** la problématique liée au pont de la rivière de Port-au-Persil lors de pluies diluviennes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT** les démarches entreprises, auprès du ministère des Transports, par la MRC et la Municipalité de Saint-Siméon pour que celui-ci procède à la construction d'un nouveau pont ayant la capacité d'évacuation desdites pluies diluviennes;

**CONSIDÉRANT** la présentation du 22 février, par le ministère des Transports, de ses orientations suivant la réalisation d'une étude hydraulique quant à ce pont;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette présentation, le ministère s'est engagé à construire un nouveau pont, et ce, d'ici 4 ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accueillir favorablement l'étude préparée par le ministère des Transports et d'adhérer à la planification dudit ministère, soit de prévoir la construction d'un nouveau pont, et ce, d'ici 4 ans.

c. c. Ministère des Transports du Québec

19-02-13

**AUGMENTATION DES BAUX DE VILLÉGIATURE : RÉITÉRATION DE LA DÉNONCIATION DE LA HAUSSE DU LOYER DES BAUX DE VILLÉGIATURE SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, LA DÉPUTÉE ET AU MINISTÈRE**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation déraisonnable et cavalière du prix des baux de villégiature par le gouvernement du Québec, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation s'échelonnait sur une période de cinq ans, soit jusqu'en 2020, et qu'elle représentera, pour le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, une hausse annuelle d'environ 41 % de la valeur des loyers;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des loyers auront augmenté du triple de 2016 à 2020 et que, pour les années 2011 à 2020, ceux-ci auront quadruplé :

Par exemple :

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et riverain :

Le loyer était de 540 \$ en 2015 et sera de 1 650 \$ en 2020.

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et semi-riverain :

Le loyer était de 405 \$ en 2015 et sera de 1 238 \$ en 2020.

- Pour un bail d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, situé à moins de 30 km du pôle d'attraction de la ville de La Malbaie et non riverain :

Le loyer était de 283 \$ en 2015 et sera de 825 \$ en 2020.

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation est bien au-dessus de l'indice des prix à la consommation (IPC);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**avec de telles hausses, l'occupation de la forêt deviendra un privilège hors de portée pour la majorité des Québécois et entraînera l'expulsion de la classe moyenne pour la location des baux aux fins de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** cette augmentation a été vivement dénoncée par de nombreuses MRC, dont celle de Charlevoix-Est et, notamment, par la Fédération québécoise des pêcheurs et chasseurs et le Regroupement des locataires de terres publiques;

**CONSIDÉRANT** la dénonciation de nombreux villégiateurs, notamment quant à l'impact financier de ces hausses;

**CONSIDÉRANT** le faible rôle joué par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès du gouvernement dans ce dossier alors que plusieurs des MRC au Québec ont signé une entente de délégation avec le MERN relative à la gestion des baux de villégiature;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM se décrit comme un « interlocuteur incontournable des municipalités et des régions du Québec » avec, entre autres, pour mission de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a déjà demandé à la FQM en 2016 (résolution 16-01-19) de jouer efficacement son rôle auprès du gouvernement et de se faire un ardent défenseur des MRC du Québec, dont celle de Charlevoix-Est, face à l'augmentation abusive du prix des baux de villégiature par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune stratégie n'a été donnée par la FQM à la MRC dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de réitérer la demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), afin qu'elle joue efficacement son rôle auprès du gouvernement en se faisant un ardent défenseur des MRC du Québec, dont celle de Charlevoix-Est, face à l'augmentation abusive du loyer des baux de villégiature par le gouvernement.

Il est également résolu de faire pression auprès de la députée afin qu'elle assume un leadership relativement à ce dossier.

- c. c. M. Jacques Demers, président, Fédération québécoise des municipalités  
 M. Pierre Dufour, ministre, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 M<sup>me</sup> Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M. Frédéric Perreault, directeur régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
 MRC délégataires de la gestion des baux de villégiature

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-02-14

**INTÉGRATION DU TERRITOIRE DE SAGARD/LAC DESCHÊNES ET DE SON PLAN D'ACTION DANS LA POLITIQUE DES AÎNÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** 47 % de la population du territoire de Sagard–Lac Deschênes est âgée de 55 ans et plus en 2011 selon l'Institut de la statistique du Québec (www.stat.gouv.qc.ca);

**CONSIDÉRANT QU'**une grande proportion d'aînés sur le territoire de Sagard est impliquée dans les différents comités (citoyens, loisirs, la fabrique, âge d'or) et que ceux-ci participent à plusieurs activités (soirée de danse, bingo, tournoi de poches, soupers communautaires, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de citoyens de Sagard–Lac Deschênes souhaite réaliser des actions afin de répondre aux préoccupations des aînés sur le territoire et que celles-ci sont en concordance avec la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de citoyens pourrait bénéficier du programme de financement rattaché à cette démarche (PRI-MADA) afin de mettre en œuvre leurs projets;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'intégrer le territoire de Sagard–Lac Deschênes, ainsi que son plan d'action, dans la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est, et ce, pour l'année 2019.

c. c. M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC

19-02-15

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-10-10 RELATIVEMENT AU MONTANT OCTROYÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

**CONSIDÉRANT** le projet « *Amélioration du terrain de jeu* » déposé par la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants en octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet par le conseil des maires lors de la séance ordinaire du 30 octobre 2018, soit pour un montant à la hauteur de 32 077 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant indiqué dans le texte de la résolution numéro 18-10-10 adoptée le 30 octobre 2018 comporte une irrégularité quant au montant alloué, soit 11 800 \$ eu lieu de 32 077 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de modifier le montant attribué à même la résolution 18-10-10 au projet « *Amélioration du terrain de jeu* » déposé par la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour indiquer la somme de 32 077 \$ en remplacement de 11 800 \$, conformément au projet déposé lors de la séance ordinaire du 30 octobre 2018.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-02-16

**APPEL DE PROJETS EN CULTURE : CONFIRMATION DES PROJETS  
RETENUS PAR LE COMITÉ DE PRIORISATION DANS LE CADRE DE  
L'APPEL DE PROJETS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté un plan d'action 2018-2020 dans le cadre de l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a prévu au plan d'action, pour chaque année de l'Entente, un appel de projets qui constitue une part importante de l'enveloppe budgétaire et dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Contribuer à la vitalité culturelle de la collectivité en soutenant la réalisation de projets culturels diversifiés;
- Favoriser l'accessibilité et la participation de la population à la vie et au développement culturel;
- Accroître la concertation régionale en matière de développement culturel;
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel\* de Charlevoix.

**CONSIDÉRANT QUE** sept organismes de notre territoire ont répondu à cet appel de projets en proposant des actions qui contribueront à la diversité des activités culturelles sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement, dans le cadre de l'appel de projets 2019 de l'Entente de développement culturel, les projets suivants :

Projet	Porteur	Description	Budget global	EDC
Martial Asselin, homme politique (1924-2013)	Société d'histoire de Charlevoix	À partir d'un fonds d'archives légué par la famille à la SHC, conception d'une exposition en collaboration avec la bibliothèque Laure-Conan	6 000 \$	2 500 \$
Musique à la mer et Cinéma musical en plein air	Domaine Forget	Concerts à la Jetée des capelans et présentations de films avec thématique musicale	10 700 \$	5 000 \$
Aménagements au quai brise-lame	SDED de Saint-Siméon	Dans un projet global de réaménagement du quai, le projet consiste à produire du matériel d'interprétation	6 800 \$	5 000 \$
Charlevoix Hippie ou les années 60, 70 et 80 dans Charlevoix	Musée de Charlevoix	Recherche et enquête sur le phénomène hippie dans Charlevoix et l'apport de ces personnes à la société charlevoisienne en vue d'une exposition prochaine	20 000 \$	3 000 \$
Fenêtre sur le fleuve	Au Cœur des arts	Réalisation d'une œuvre peinte en direct avec interactions avec le public dans le cadre de l'événement au Cœur des arts de Saint-Siméon	6 782 \$	2 000 \$
Mise en valeur du patrimoine culturel et historique de la municipalité	Municipalité Baie-Ste-Catherine	Réalisation d'une exposition permanente de photos historiques du village	2 460 \$	1 230 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Ateliers de céramique	CRC le Pavillon	Ateliers d'apprentissage avec une artiste en céramique et exposition pour une clientèle ciblée	1 800 \$	1 355 \$
<b>TOTAL</b>			<b>54 542 \$</b>	<b>20 085 \$</b>

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, tous les protocoles y afférents.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-17

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 2 POUR LES TNO DE SAGARD ET DE MONT-ÉLIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres sur ses deux territoires non organisés (TNO), dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018, et ce, pour chacun de ses TNO, et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** la MRC présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalise 20 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 10 000 \$;
- **QUE** la municipalité autorise la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Mme Caroline Dion, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

19-02-18

**CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) AFIN DE COORDONNER LES RESSOURCES ET LES MESURES DÉPLOYÉES AU MOMENT ET À LA SUITE DES SINISTRES EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS ET D'ASSURER LA CONCERTATION DES INTERVENANTS**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC agissant à titre de municipalités locales pour les territoires non organisés (TNO) ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les deux TNO de la MRC de Charlevoix-Est (Sagard et Mont-Élie) sont exposés à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être la source de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC reconnaît que les TNO de Sagard et de Mont-Élie peuvent être touchés par un sinistre en tout temps;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement qu'une organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants et que cette organisation soit composée des personnes suivantes :

- Préfet et préfet suppléant
- Coordonnateur municipal de la sécurité civile et son substitut
- Responsable de la mission *Administration* et son substitut
- Responsable de la mission *Communication* et son substitut
- Responsable de la mission *Secours aux personnes et protection des biens* et son substitut
- Responsable de la mission *Services aux personnes sinistrées* et son substitut
- Responsable de la mission *Services techniques* et son substitut
- Responsable de la mission *Transport* et son substitut
- Responsable *Autre mission* (s'il y a lieu) et son substitut

19-02-19

**ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SPCA POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC, PAIEMENT D'UN PREMIER VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services intervenue entre la MRC et la SPCA de Charlevoix pour l'application, par cette dernière, et pour les années 2017, 2018 et 2019, du Règlement de la MRC sur les animaux (résolution numéro 16-12-19);

**CONSIDÉRANT** le montant à payer annuellement à la SPCA en vertu de cette entente, soit 50 000 \$, à raison d'un versement de 25 000 \$ en janvier et d'un versement de 25 000 \$ en mai;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser à la SPCA de Charlevoix un premier versement de 25 000 \$ pour l'année 2019, pris à même le budget d'administration générale, au poste « SPCA ou service interne MRC », afin qu'elle applique la réglementation relative aux animaux sur le territoire de la MRC, conformément à l'entente existante entre les deux parties.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-20

**PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS DE LA MRC ET CHARLEVOIX-EST ET DE SON PLAN D'ACTION RÉGIONAL JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action régional;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette politique et son plan d'action sont échus depuis le 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas disposée à court et moyen termes à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plans d'action;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne datent pas de plus de 24 mois;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 17-09-21 par laquelle le conseil des maires avait déjà prolongé la durée de la politique et de son plan d'action jusqu'au 31 décembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 la durée de la politique des aînés de la MRC de Charlevoix ainsi que son plan d'action régional.

c. c. Municipalités de la MRC  
M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC

19-02-21

**RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) : MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À HARP POUR LA CÔTE DU BANC D'EMPRUNT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a bonifié le projet de demande initiale pour inclure toute la partie sans pavage de l'accès à deux bancs d'emprunt sur le chemin Snigole;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie du chemin Snigole est à double vocation, donne accès au Lieu d'enfouissement technique, à la Zec du Lac-au-Sable, à des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** cette bonification permet d'améliorer et de conserver en bon état cette partie du chemin Snigole même en période de fort achalandage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette bonification permettra de diminuer les plaintes sur l'état du chemin Snigole;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun projet, sous la responsabilité de la MRC, cité dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) n'a été réalisé à ce jour;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC priorise ce projet par rapport à l'ensemble des autres projets du PIIRL;

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-05-24 octroyant le mandat de réalisation des plans et devis et de surveillance pour le projet initial à HARP Consultant;

**CONSIDÉRANT** l'offre déposée par HARP Consultant pour les services d'ingénierie et de surveillance pour le mandat supplémentaire engendré par la bonification du projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- D'octroyer un mandat de réalisation des plans et devis et de surveillance (bureau et chantier) à Harp Consultant pour la somme de 10 520 \$ plus taxes, payée à cinquante pour cent (50 %) à même le budget GMR et pour l'autre cinquante pour cent (50 %) à même le budget de la valorisation, aux postes « réfection de la côte du banc d'emprunt »;
- L'acceptation complète de l'offre de service de HARP Consultant est conditionnelle à l'approbation des travaux du Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

c. c. M. François Lesueur, ministre des Transports du Québec  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-22

**ACHAT DE BACS ROULANTS BLEUS ET VERTS AUPRÈS DE GESTION USD**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2019 prévoit l'achat de bacs roulants de 1 100 litres;

**CONSIDÉRANT QUE** les bacs roulants de 1 100 litres sont destinés à la revente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder à l'achat de bacs roulants bleus et verts de 1 100 litres chez Gestion USD pour la somme de 11 419,23 \$ livraison et taxes incluses, payée aux budgets de la GMR et de la valorisation aux postes « achat de bacs 1 100 litres ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-23

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL INTERSECTORIEL EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité alimentaire est un chantier prioritaire au sein du Développement social intégré de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire définit les orientations pour la région de la Capitale-Nationale en matière de sécurité alimentaire et statue sur les fonds découlant du gouvernement, dont le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** le comité est composé de partenaires issus de divers milieux représentant chacun des territoires de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de désigner monsieur Jérémie Provencher, agent de développement social, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est pour siéger au comité régional intersectoriel en sécurité alimentaire.

c. c. M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC

19-02-24

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ – RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est détient un siège réservé au sein du comité de pilotage des Alliances pour la solidarité de la Capitale-Nationale et qu'un représentant doit être nommé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité de pilotage a pour mandat de mettre en œuvre la structure de gouvernance, le plan d'action ainsi que le mode d'attribution et de gestion des sommes pour les Alliances pour la solidarité dans la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de désigner monsieur Jérémie Provencher, agent de développement social, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est pour siéger au comité de pilotage des Alliances pour la solidarité.

c. c. M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC

19-02-25

**SIÈGE(S) AU SEIN DE DIVERS CONSEILS D'ADMINISTRATION : RETRAIT DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de retirer les représentants de la MRC de Charlevoix-Est au sein des conseils d'administration suivants, soit la Table Agro-touristique de Charlevoix et Microcrédit Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Estelle Gaudet-Meyer, directrice, Table Agro-touristique de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Martine Lévesque, directrice générale, Microcrédit Charlevoix

19-02-26

**SERVICES QUÉBEC : DEMANDE DE SERVICE DANS LE CADRE DE LA MESURE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente avec Services Québec pour la coordination de la mesure Soutien au travail autonome prend fin le 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** la demande de service pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022 dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler l'entente de coordination de la mesure Soutien au travail autonome pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022, entre la MRC de Charlevoix-Est et le Centre local d'emploi (CLE) de La Malbaie.

Il est également résolu de déléguer la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, tous les documents relatifs à cette entente.

c. c. M. Martin Thivierge, conseiller en partenariat, Services Québec de la Capitale-Nationale

19-02-27

**CAPSULES VIDÉOS, PROJET DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT – OCTROI D'UN MANDAT À TVC-VM (GO-XPLORE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) souhaite mener une campagne de promotion sur l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrepreneurs de Charlevoix-Est jouent un rôle majeur dans la création de la richesse et de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré leur importance et leur engagement économique et social, un nouveau regard sur eux permettrait de dynamiser le tissu social, l'appartenance et la fierté à l'égard des entreprises;

**CONSIDÉRANT** l'offre de TVC-VM (Go-Xplore) pour la réalisation de 5 capsules vidéos afin de promouvoir l'entrepreneuriat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à TVC-VM (Go-Xplore) pour la réalisation de 5 capsules vidéos pour la somme de 7 473,38 \$ taxes incluses payée à cinquante pour cent (50 %) même le budget de Mission développement Charlevoix aux postes « divers » et pour l'autre cinquante pour cent (50 %) à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale, suivant l'acceptation de la demande par le conseil des maires (résolution 19-02-32).

Il est également résolu de déléguer la directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, afin de déposer une demande dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) pour la réalisation des capsules vidéos servant à promouvoir l'entrepreneuriat.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-28

**LOGICIEL PARCOURS : RÉSILIATION DU CONTRAT ANNUEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement du service de transport tout en conservant la responsabilité et l'imputabilité découlant de sa compétence et que ses responsabilités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC utilisait le logiciel Parcours pour la répartition des divers transports et que dorénavant l'utilisation du logiciel n'est plus justifiée;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de résilier le contrat et qu'une telle résiliation est exonérée de frais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de résilier le contrat du logiciel Parcours, en raison du transfert de compétence du transport collectif et adapté à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Claudia Bariteau, agente de bureau, MRC

19-02-29

**PARTICIPATION AU 6<sup>E</sup> COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES ÉCOPARCS D'ACTIVITÉS QUI SE TIENDRA LES 11 ET 12 JUIN 2019 À L'HÔTEL PLAZA À QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire un représentant du service de développement économique au 6<sup>e</sup> colloque sur le développement industriel et les écoparcs qui se tiendra les 11 et 12 juin prochain à l'Hôtel Plaza à Québec, pour la somme de 449 \$ plus taxes, plus les frais de séjour, payée à même le budget du service de développement économique, au poste « Frais de congrès et formation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

19-02-30

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : OCTROI D'UNE SOMME À L'ENTREPRISE SCIERIE J. F. GIRARD INC.**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 5 000 \$ déposée par l'entreprise Scierie J.F. Girard dans le Fonds de développement des territoires volet soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT** la présentation du dossier par madame Léonie Savard Tremblay, agente de développement économique de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer une somme jusqu'à concurrence de 5 000 \$ à l'entreprise Scierie J.F. Girard, à même le Fonds de développement des territoires dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de déléguer la direction générale pour signer le protocole d'entente à l'égard de l'entreprise Scierie J.F. Girard.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-31

**MICROCRÉDIT CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE SOMME POUR L'ANNÉE 2019 AVEC BONIFICATION SELON LE RENDEMENT**

**CONSIDÉRANT** la demande de renouvellement du financement de Microcrédit Charlevoix pour la somme de 10 000 \$ par année ainsi que le prêt d'un local pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** Microcrédit Charlevoix occupe un espace dans les locaux de la MRC de Charlevoix-Est;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** Microcrédit Charlevoix est spécialisé en formation et en accompagnement pour des clientèles en prédémarrage et en démarrage d'entreprise;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'entente de partenariat avec Microcrédit Charlevoix en leur accordant une aide financière de 8 000 \$ ainsi qu'une aide non monétaire, soit le prêt d'un local pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « Contribution Microcrédit Charlevoix ».

Il est également résolu qu'une somme de 2 000 \$ soit ajoutée pour l'année 2019 suivant les attentes et résultats exprimés, prévus au protocole d'entente.

Il est aussi résolu de déléguer la direction générale, à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est, tous les documents relatifs à cette entente.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Lévesque, directrice générale, Microcrédit Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-32

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU PROJET DE RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉOS SERVANT À PROMOUVOIR L'ENTREPRENEURIAT**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement d'une somme de 4 200 \$ déposée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale relativement au projet de capsules vidéos servant à promouvoir l'entrepreneuriat (résolution 19-02-27);

**CONSIDÉRANT QUE** les entrepreneurs de Charlevoix-Est jouent un rôle majeur dans la création de la richesse et de l'emploi et qu'un nouveau regard sur eux permettrait de dynamiser le tissu social, l'appartenance et la fierté à l'égard des entreprises;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet par la directrice du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 4 200 \$ au service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) relativement au projet de réalisation de capsules vidéos servant à promouvoir l'entrepreneuriat, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-02-33

**CLUB LIONS CLERMONT-LA MALBAIE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LEUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ au Club Lions Clermont-La Malbaie pour leur campagne de financement 2019.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-02-34**      **LE PROJET KENYA : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE RELATIVEMENT À L'EXPANSION DU PROJET**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de verser la somme de 500 \$ pour la phase de déploiement du projet Kenya, et ce, conformément à la politique des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et ou financier de la MRC, payée à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-02-35**      **LE PROJET TRIOOMPH : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LEUR ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à l'activité « Projet Trioomph » de l'école secondaire du Plateau, projet prônant la réussite scolaire, et ce, conformément à la politique des demandes de représentation et des demandes d'appui moral, politique et ou financier de la MRC, payée à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M. Gilles Duguay, responsable, Projet Trioomph  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-02-36**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 30.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mars 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de mars deux mille dix-neuf (26/03/2019) à 15 h 2, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Monsieur Luc Cauchon, maire suppléant de Clermont  
Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre Girard, préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

---

**MOMENT DE RÉFLEXION ET DÉVOILEMENT DES GAGNANTS DU CONCOURS DE PHOTOS « DES CLICHÉS POUR UN MODE DE POSSIBILITÉ »**

Monsieur Alexandre Girard, préfet suppléant, souhaite la bienvenue à tous élus du conseil des maires et remercie les personnes présentes pour le dévoilement des gagnants du concours de photos « Des clichés pour un monde de possibilités ».

Madame Mélissa Ouellet présente les clichés retenus par le comité de sélection, soit les photos de madame Joannie Bouchard et monsieur Donald Lavoie.

Le préfet suppléant procède à la remise de prix, soit la somme de 300 \$ à madame Joannie Bouchard se méritant la première position et une somme de 300 \$ à monsieur Donald Lavoie pour sa deuxième et troisième position.

**19-03-01**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC PAR MONSIEUR BENOÎT CÔTÉ, VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Retour sur la rencontre du 22 mars avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- b) Municipalité de Saint-Irénée : retour sur la rencontre du 25 mars relativement à l'Aéroport de Charlevoix;
- c) Municipalité de Saint-Siméon : réception de la résolution 19-03-08 relativement à l'utilisation de radars pédagogiques;
- d) Pôle régional : retour sur la rencontre du 20 mars avec le ministre déléguée au développement économique régional;
- e) Projet du Havre : suivi;
- f) Bureau de projets économiques : suivi politique.

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Présentation et acceptation du dépôt de dossier : Présentation du bureau de projets économiques en présence de M. Jean-Christophe Maltais, agent de développement économique;
- b) Présentation du tableau des enjeux, en présence de M. Jean-Christophe Maltais, agent de développement économique;
- c) Vise Charlevoix : demande d'aide financière de 2 500 \$ pour le projet *Un emploi en sol québécois*, en présence de M. Jean-Christophe Maltais, agent de développement économique;
- d) Politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation des modifications en présence de M. Martin Guérin, agent de développement économique;
- e) Politique d'investissement : présentation des modifications en présence de M. Martin Guérin, agent de développement économique;
- f) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation et acceptation de projets, en présence de M. Martin Guérin, agent de développement économique;
- g) Présentation du rapport annuel MDC 2018;
- h) Invitation au 5 à 7 qui aura lieu chez Menaud le 2 avril prochain relativement à la présentation des capsules vidéo;
- i) Participation au Sommet international du repeneuriat qui se tiendra le 8 mai 2019 au Centre des congrès de Québec au coût de 249 \$ plus taxes par personne;
- j) Inscriptions au 4<sup>e</sup> Rendez-vous du développement local et régional qui se tiendra le 24 avril 2019 au Centre des congrès de Québec au coût de 195 \$ plus taxes par personne;
- k) Développement social intégré : prêt d'un bureau pour une agente de mobilisation embauchée par le Centre d'action bénévole de Charlevoix;
- l) Inscription à la formation Initiation au développement économique qui se tiendra du 27 au 29 mai 2019 au Manoir du Lac Delage au coût de 595 \$ plus taxes;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Installation d'une borne de recharge électrique 600 V à la MRC;
- b) Certification ICI on recycle de la MRC : bannissement de l'utilisation des capsules à café KEURIG à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019;
- c) Fédération canadienne des municipalités : réponse de la demande de subvention d'ici le 29 mars;
- d) Environnement Canada : demande de tests de sol au Lieu d'enfouissement technique (LET);
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi du comité de sécurité publique (CSP) du 13 mars 2019 et présentation des priorités locales annuelles recommandées par le CSP pour adoption par le conseil des maires en séance ordinaire et rapport du comité pour les mois de décembre et janvier;
- b) Suivi du comité de sécurité incendie du 21 mars 2019;
- c) Présentation par M. Tobie Jean, préventionniste du Rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est (pour adoption en séance ordinaire);
- d) Présentation du Rapport annuel d'activités 2018 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (pour adoption en séance ordinaire);
- e) Délégation de signatures (préfet et directeur général) pour un bail d'érablière, en territoire public intramunicipal, sur le lot 16, rang II sud-ouest, canton de Callières à Saint-Siméon;
- f) Suivi divers et autres dossiers;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de deux (2) projets et des priorités d'intervention pour l'année 2019;
- b) Plan régional des milieux humides et hydriques : présentation;
- c) Projet approvisionnement local : présentation;
- d) Adoption du projet de règlement numéro 304-03-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant les territoires incompatibles à l'activité minière;
- e) Conformité de 4 règlements municipaux (analyses);
- f) Prix du patrimoine, suivi;
- g) La relève agricole de la Capitale-Nationale-Côte-Nord (RACNCN) : demande de partenariat d'une somme de 250 \$;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Commission scolaire de Charlevoix : information;
- b) Réception d'une aide financière - Légalisation du cannabis;
- c) Retour sur la rencontre avec M<sup>e</sup> André Lemay du 19 mars dernier;
- d) Dévoilement des gagnants du concours de photos « des clichés pour un mode de possibilités »;
- e) Dossier Port-au-Persil : date de l'audition en Cour d'appel fixée le 9 mai 2019;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- f) Aéroport de Charlevoix :
  - Renouvellement de l'entente avec Avjet;
  - Discussion quant à la couverture d'assurance en cas de poursuite d'un employé envers un membre du conseil ou envers la MRC.
- g) Centre d'archives régional de Charlevoix : réception d'une seconde demande de la part de M<sup>me</sup> Claudette Simard; REPORTÉ
- h) Ministère de la Culture et des Communications : avis de désignation - Laure Gaudreault;
- i) La Mutuelle des municipalités du Québec : protection contre les cyberattaques;
- j) École secondaire du Plateau : demande de commandite pour la collation des Grades 2019 (300 \$ en 2018);
- k) Centre d'études collégiales en Charlevoix : demande de commandite pour le 24<sup>e</sup> Gala de la réussite 2019-2020 (200 \$ en 2018);
- l) Omnium Jackie Desmarais : inscription du préfet et de madame Claire Gagnon à l'édition 2019 qui aura lieu le vendredi 26 juillet 2019;
- m) Association des proches aidants de la Capitale-Nationale : demande de soutien financier d'une somme de 2 500 \$ au programme Pair (invitation à un prochain conseil);
- n) Diabète Charlevoix : demande de commandite (100 \$) pour la campagne de financement 2019 et invitation au 5 à 7-bénéfice qui aura lieu le 27 avril au Petit Manoir du Casino (première demande);
- o) Les Éleveurs de porcs des Deux Rives : invitation aux maires et mairesses à la 8<sup>e</sup> édition de souper-conférence qui aura lieu le jeudi 18 avril à Saint-Agapit (Information);
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Claire Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

19-03-02

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 2019.

19-03-03

### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR MARS 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mars 2019 », et ce, pour le mois de mars 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Mars. 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mars. 2019 », et ce, pour le mois de mars 2019.

### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES DE LA MRC**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

19-03-04

### **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les états financiers au 31 décembre 2018 de la MRC de Charlevoix-Est, des services de la gestion des matières résiduelles (GMR) et de l'Aéroport de Charlevoix tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail précédant cette séance publique du 26 mars 2019.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



19-03-05

**CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ :  
RENOUVELLEMENT DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020**

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au 31 mars 2019 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de renouveler avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le contrat d'assurance municipale pour la somme de 79 636 \$ taxes incluses pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

19-03-06

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU TNO AU  
31 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement d'accepter les états financiers du TNO au 31 décembre 2018 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, lors de la séance de travail précédant cette séance publique du 26 mars 2019.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé

19-03-07

**POLITIQUE DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES  
MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE DEUX (2) PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019 MARS 2019</b>		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Planification stratégique de développement du Mont Grand-Fonds	Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds	5 600 \$
<b>PROJET RÉGIONAL</b>		
Réaménagement de la Place de l'Alliance	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	24 767 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-03-08

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter annuellement les priorités d'intervention visées par ledit fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est souhaite conserver les mêmes priorités d'intervention que celle de l'année précédente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'adopter les priorités d'intervention du Fonds de développement des territoires de la MRC de Charlevoix-Est pour 2018-2019, telles qu'elles sont listées ci-dessous, de les publier sur le site Internet de la MRC et de les transmettre pour information à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, soit :

- La mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement et du schéma de couverture de risque en sécurité incendie;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- Le financement de projets structurants pour améliorer les milieux de vie et pour dynamiser l'activité économique;
- L'établissement et le financement de la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

19-03-09

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 304-03-19 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Odile Comeau qu'à une prochaine séance de ce conseil sera déposé un règlement modifiant le règlement 304-03-19 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est concernant les territoires incompatibles à l'activité minière.

Le projet de règlement est présenté séance tenante et adopté par la résolution 19-03-10.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-03-10

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 304-03-19  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ  
MINIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est, adopté en vertu du règlement numéro 213-06-11, est entré en vigueur, conformément à la loi, le 10 janvier 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Loi n° 70 a modifié la *Loi sur les mines* et que celle-ci permet dorénavant aux MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leur schéma d'aménagement et de développement afin qu'ils soient soustraits à l'activité minière;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification vise à intégrer une nouvelle orientation gouvernementale « pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle orientation permet aux MRC d'exclure les activités de prospection, de recherche, d'exploration et d'exploitation dans les périmètres d'urbanisation du territoire ainsi que dans certains secteurs où l'affectation du territoire est vouée aux usages suivants :

- Urbain et résidentiel;
- Historique, culturel et patrimonial;
- Agricole;
- Agrotouristique;
- Récréotouristique intensive;
- De conservation;
- De prélèvement d'eau souterraine ou de surface.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a pris en compte les potentiels d'extraction sur le territoire lors de la délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière dans une perspective d'harmonisation des usages et de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** la nouvelle orientation a été présentée au conseil des maires à la séance ordinaire du 25 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont été rencontrées pour obtenir leur avis sur les territoires qu'ils désirent exclure;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs objectifs de la MRC relevés dans les orientations d'aménagement et de développement du SAD, rejoignent des objectifs de protection de l'orientation gouvernementale tels que :

- Identifier les sites de contrainte anthropique et appliquer des restrictions ou prohibitions sur les terrains contigus à ces sites;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usages du territoire;
- Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine charlevoisien sous toutes ses formes;
- Assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire agricole.

**CONSIDÉRANT QU'**un gel temporaire visant les activités minières a été adopté par résolution le 26 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité que ce conseil :

- 1) Adopte le présent projet de règlement intitulé : Règlement numéro 304-03-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant les territoires incompatibles à l'activité minière;
- 2) Adopte le document indiquant les modifications que la municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement;
- 3) Délégue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la commission chargée de tenir la consultation publique;
- 4) Demande un avis du ministre sur le présent projet de règlement comme prévu à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

#### **Article 1     Préambule**

Le préambule fait partie du présent règlement.

#### **Article 2     Titre du règlement**

Le présent règlement portera le titre suivant : « Règlement numéro 304-03-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement concernant les territoires incompatibles à l'activité minière ».

#### **Article 3     But du règlement**

Le présent règlement vise à mettre à jour les dispositions touchant les activités d'extraction présentes au schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière.

#### **Article 4     Ajout de la carte 7.1-Activité minière au chapitre 9 du document « Connaissance territoriale »**

La carte 7.1-Activité minière, présentée à l'annexe A du présent règlement, est incluse à la fin du chapitre 9 du document « Connaissance territoriale » et comporte les informations suivantes :

- Activités minières;
- Droits miniers;
- Gîtes et minéraux.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

<b>Article 5</b>	<b>Remplacement de l'article 9.4-Protection du territoire et contrainte à l'exploitation minière du chapitre 9-Ressources minérales du document Connaissance territoriale par l'article 9.4-Territoires incompatibles à l'activité minière</b>
------------------	--

L'article 9.4 du document Connaissance territoriale est modifié en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« 9.4 Territoires incompatibles à l'activité minière

Les contraintes à l'activité minière sont identifiées en fonction de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire : « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire » élaborée par le gouvernement du Québec. Cette orientation a modifié la *Loi sur les mines* et demande aux MRC d'identifier des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM). Un TIAM se caractérise par un territoire dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou en terres publiques.

Cette orientation se décline en deux objectifs et quatre attentes :

1. Protéger les activités dont la viabilité serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière en fonction des utilisateurs du territoire et des préoccupations du milieu :
  - 1.1. Identifier et délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière;
  - 1.2. Connaître et prendre en compte les préoccupations du milieu;
  - 1.3. Connaître et prendre en compte les droits miniers.
2. Favoriser la mise en valeur des ressources minérales par l'harmonisation des usages :
  - 2.1. Encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers.

La délimitation des territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) vise uniquement l'octroi de nouveaux droits pour les substances minérales faisant partie du domaine de l'État (voir définition dans le document complémentaire). Ces zones et leurs bandes de protection sont identifiées à la carte « Territoire incompatible à l'activité minière » de l'annexe cartographique.

Pour être incluse dans les TIAM, une zone doit faire partie du périmètre d'urbanisation ou il doit être démontré par la MRC qu'elle est caractérisée par l'ensemble des éléments suivants :

- Présence d'au moins une activité mentionnée au tableau 9.2;
- Cette activité doit être difficilement déplaçable. Une activité est difficilement déplaçable lorsqu'elle ne peut être changée d'endroit sans que son maintien, sa poursuite et sa finalité soient compromis pour des raisons techniques, économiques, environnementales, sociales, patrimoniales ou historiques;
- Le maintien de cette activité doit présenter un intérêt pour la collectivité;
- La viabilité de cette activité serait compromise par les impacts de l'activité minière.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**Tableau 9.2 Liste des activités susceptibles de justifier la délimitation d'un territoire incompatible**

<b>Activité à caractère urbain</b>	Territoire caractérisé par une concentration, déjà existante, d'activités résidentielles (permanentes et saisonnières), commerciales, industrielles ou de services. Une concentration se définit par un regroupement de cinq lots ou plus sur lesquels une ou plusieurs de ces activités sont présentes. Un ensemble résidentiel intégré situé sur un même lot et comprenant cinq bâtiments résidentiels et plus peut également être désigné à titre de territoire incompatible avec l'activité minière. Les activités à caractère urbain et résidentiel peuvent être, par exemple, des secteurs résidentiels construits et des zones vouées aux commerces, aux industries ou à des équipements institutionnels ou collectifs.
<b>Activité à caractère historique, culturel ou patrimonial</b>	Territoire et bien d'intérêt patrimonial au sens de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> . Les activités à caractère historique, culturel ou patrimonial peuvent être, par exemple, des biens patrimoniaux (immeubles patrimoniaux classés et leur aire de protection et sites patrimoniaux), des paysages culturels patrimoniaux, des lieux historiques ou des sites archéologiques.
<b>Activité agricole</b>	Secteur agricole dynamique au sens des orientations gouvernementales portant sur la protection du territoire et des activités agricoles et délimité dans l'affectation « agricole dynamique » du Schéma d'aménagement et de développement.  Un secteur agricole dynamique est caractérisé par la prédominance de l'agriculture sur les autres activités et usages. Le potentiel agricole des sols, l'utilisation du sol, la localisation des exploitations agricoles et l'importance des investissements et revenus agricoles sont des critères qui peuvent être utilisés par la MRC pour la détermination d'un tel secteur.
<b>Activité agrotouristique</b>	Activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Les activités agrotouristiques peuvent être, par exemple, un vignoble, une exploitation agricole caractérisée par des activités d'agrotourisme (visites et animation à la ferme, hébergement, restauration mettant en valeur les produits de la ferme, vente de produits agroalimentaires) ou une érablière acéricole faisant l'objet d'un bail du MFFP. Les terrains occupés de façon ponctuelle par des activités (foires agricoles, festivals, etc.) ne peuvent être délimités comme territoires incompatibles.
<b>Activité récréotouristique intensive</b>	Site récréatif ou touristique doté d'infrastructures permanentes. Une infrastructure permanente peut prendre la forme de bâtiments, de sentiers balisés, etc.  Les activités récréotouristiques peuvent être, par exemple, un parc régional, un centre de plein air, un centre de ski, un camping ou une plage.  Sur les terres publiques, seuls les terrains faisant l'objet d'un bail de location ou d'une autorisation relativement à un tel site, accordés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) ou le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ou sur lesquels un bâtiment ou une construction d'une pourvoirie à droits exclusifs sont présents, peuvent être déterminés comme étant incompatibles avec l'activité minière.  Sauf pour les terrains mentionnés ci-dessus, une zone

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

	d'exploitation (zec) contrôlée de chasse et de pêche, une pourvoirie ou tout autre territoire faunique structuré au sens de la <i>Loi sur la conservation</i> et la mise en valeur de la faune ne peuvent être déterminés comme territoires incompatibles avec l'activité minière.
<b>Activité de conservation</b>	<p>Territoire de conservation dans lequel les activités d'exploration et d'exploitation minières sont interdites par la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>, la <i>Loi sur les mines</i> et la <i>Loi sur les parcs</i>.</p> <p>Les activités de conservation peuvent être, par exemple, des parcs nationaux, des réserves écologiques, des réserves de biodiversité, des réserves aquatiques, des sites géologiques exceptionnels, des refuges biologiques ou des écosystèmes forestiers exceptionnels.</p>
<b>Activité de prélèvement d'eau à des fins de consommation humaine</b>	<p>Installation de prélèvement d'eau souterraine ou de surface effectuée à des fins de consommation humaine ainsi que son aire d'alimentation identifiée dans le SADD. Toutefois, la MRC peut uniquement déterminer en tant que territoire incompatible les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 et ses aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée;</li> <li>• Installation de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 2 et ses aires de protection immédiate et intermédiaire;</li> <li>• Installation de prélèvement d'eau de surface de catégorie 1 ou 2 et ses aires de protection immédiate et intermédiaire.</li> </ul>

**Article 6 Ajout de la définition « Substance du domaine de l'État » au chapitre 1.6 – Terminologie du Document complémentaire**

La définition « Substance du domaine de l'État » est ajoutée à la section 1.6-Terminologie du document complémentaire de la façon suivante :

« **Substance du domaine de l'État** : sous réserve des articles 4 et 5 de la *Loi sur les mines*, le droit aux substances minérales (naturelles, solides, liquides à l'exception de l'eau, gazeuses ainsi que les substances organiques fossilisées) fait partie du domaine de l'État, sauf les couches arables (SMS) :

- La tourbe;
- Le sable incluant le sable de silice;
- Le gravier;
- Le calcaire;
- La calcite;
- La dolomie;
- L'argile commune et les roches argileuses exploitées pour la fabrication de produits d'argile;
- Tous les types de roches utilisées comme pierre de taille, pierre concassée, minerai de silice ou pour la fabrication de ciment;
- Toute autre substance minérale se retrouvant à l'état naturel sous forme de dépôt meuble, à l'exception de la couche arable;
- Les résidus miniers inertes, lorsque ces substances et résidus sont utilisés à des fins de construction, pour la fabrication des matériaux de construction ou pour l'amendement des sols.

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Ces substances ainsi que celles faisant partie de la couche arable, font partie des substances du domaine de l'État si elles sont situées en terre publique. Elles sont donc régies par les territoires incompatibles à l'activité minière. »

**Article 7 Modification du titre du chapitre 7-Dispositions relatives aux sablières, gravières et carrières du Document complémentaire pour y ajouter le terme « mines »**

Le titre du chapitre 7-Dispositions relatives aux sablières, gravières et carrières du document complémentaire est modifié et remplacé par le titre suivant : « Dispositions relatives aux sablières, gravières, carrières et mines ».

**Article 8 Modification du tableau 7.1-Distance d'éloignement de certains nouveaux usages ou constructions par rapport à une sablière, gravière ou carrière du Document complémentaire pour changer le titre et y inclure les distances d'éloignement par rapport aux mines**

Le titre et le tableau 7.1-Distance d'éloignement de certains nouveaux usages ou constructions par rapport à une sablière, gravière ou carrière sont modifiés et remplacés par les suivants :

**« Tableau 7.1 Distance minimale d'éloignement de certains nouveaux usages ou constructions par rapport à une sablière, une gravière, une carrière ou une mine<sup>o</sup>»**

USAGE OU CONSTRUCTION	SABLIÈRE ET GRAVIÈRE SANS ACTIVITÉ DE TRANSFORMATION (mètre)	MINE ET CARRIÈRE OU SABLIÈRE ET GRAVIÈRE AVEC ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION (mètre)
Nouvelle habitation	150	600
Terrain de camping	150	600
Hébergement	150	600
Base de plein air	150	600
Prise d'eau potable municipale ou collective ainsi que l'aire d'alimentation	1 000	1 000
Établissement de santé et de services sociaux, école et centre de la petite enfance	1 000	1 000
Route et chemin public	30	60

**Article 9 Ajout de l'article 7.5-Territoires incompatibles à l'activité minière au chapitre 7-Dispositions relatives aux sablières, gravières, carrières et mines du Document complémentaire**

L'article suivant est ajouté au chapitre 7 du Document complémentaire :

« 7.5 Territoires incompatibles à l'activité minière



Les territoires incompatibles à l'activité minière sont identifiés à la carte « Territoire incompatible à l'activité minière » de l'annexe cartographique. Ces zones s'appliquent aux terres privées ainsi qu'aux terres du domaine de l'État et y interdisent l'octroi de nouveaux droits d'exploration ou d'exploitation des substances minérales faisant partie du domaine de l'État. »

**Article 10 Ajout de la carte « Territoires incompatibles à l'activité minière » à l'Annexe cartographique**

La carte « Territoire incompatible à l'activité minière », présentée à l'annexe B du présent règlement est ajoutée à l'Annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement.

**Article 11 Modification de la Figure 5.1-Grille de compatibilité des usages par catégorie d'affectation du document Visions, orientations et affectations pour y inclure l'usage « Activité minière »**

La figure 5.1-Grille de compatibilité des usages par catégorie est modifiée et l'usage « Activité minière » y est ajouté après l'usage « Extraction » de la façon suivante :

Usage/ Affectation	Urbaine	Villégiature	Villégiature/ Récréo- touristique	Industrielle régionale	Agricole dynamique	Agricole à dynamiser	Agroforestières	Agroforestières villageoise	Multi- ressources	Conservation	Récréative	Site d'enfouis- sement
Activité minière	Voir les dispositions du document complémentaire à l'article 7.5											

**Article 12 Modification de la définition de l'usage « Extraction » dans l'article 5.4-Description des usages du document Vision, orientations et affectations**

La définition de l'usage « Extraction » de l'article 5.4 du document Vision, orientations et affectations est modifiée en remplaçant tout le texte par le texte suivant :

« **Extraction** : Comprend les usages destinés à des fins d'extraction de substances autres que celle du domaine de l'État soit de sable, de gravier et de pierres à construire situés sur un terrain privé. Ces usages présentent des contraintes de bruit, de poussière ou de vibrations susceptibles d'affecter de manière importante la qualité de vie du voisinage. Cet usage n'inclut pas l'extraction des substances du domaine de l'État qui sont régies par la *Loi sur les mines* et identifiées par les territoires incompatibles à l'activité minière à l'annexe cartographique du Schéma d'aménagement et de développement. »

**Article 13 Ajout de la définition de l'usage « Activité minière » dans l'article 5.4-Description des usages du document Vision, orientations et affectations**

La définition « Activité minière » est ajoutée à l'article 5.4 de la façon suivante :

« **Activité minière** : Comprend les usages à des fins d'extraction de substance du domaine de l'État définis aux terminologies du document complémentaire. Ces usages présentent des contraintes de bruit, de poussière ou de vibrations susceptibles d'affecter de manière importante la qualité de vie du voisinage. »

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

<b>Article 14 Entrée en vigueur</b>
-------------------------------------

Le présent règlement entrera en vigueur selon *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

c. c. Municipalités locales  
MRC contiguës

19-03-11

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N° 1084-19 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du Règlement n° 1084-19 visant l'amendement du Règlement de zonage numéro 994-14;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement n° 1084-19 visant l'amendement du Règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M. Simon Villeneuve, directeur de l'urbanisme et assistant-greffier, Ville de La Malbaie

19-03-12

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 196, EN AUTORISANT L'USAGE « RÉSIDENCE DE TOURISME » DANS LES ZONES V-36 ET HA-124 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement numéro 240 de la municipalité de Saint-Siméon;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement numéro 240 modifiant le règlement de zonage numéro 196 en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124 de la municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

19-03-13

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-447-19-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO VC-447-18 DE LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du Règlement VC-447-19-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no VC-447-18;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement VC-447-19-1 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no VC-447-18 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

19-03-14

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT VC-436-19-3 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO VC-436-13 DE LA VILLE DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du Règlement VC-436-19-3 modifiant certaines dispositions du règlement de construction no VC-436-13;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement VC-436-19-3 modifiant certaines dispositions du règlement de construction no VC-436-13 de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-03-15

**ADHÉSION À LA COALITION POUR UNE NAVIGATION RESPONSABLE ET DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu à plusieurs reprises des demandes afin de régler la vitesse des bateaux sur les plans d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la navigation est un pouvoir de juridiction fédérale et qu'il est très compliqué pour le milieu municipal d'influencer ce pouvoir;

**CONSIDÉRANT** les problématiques d'algues bleu-vert sur le lac Nairne et leur lien direct avec le brassage des sédiments faits par les bateaux;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une coalition dont la mission vise à s'assurer que l'activité des bateaux à moteur sur les voies navigables canadiennes soit conforme et ne dépasse pas les tolérances environnementales de chaque plan d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la « Coalition pour une navigation responsable et durable » est un organisme à but non lucratif qui travaille à élaborer, à l'intention du gouvernement fédéral, des solutions législatives efficaces de façon à ce que les communautés riveraines de plans d'eau navigables puissent avoir une meilleure maîtrise du nombre d'embarcations et des impacts qu'ils ont sur les rives et la qualité de l'eau de leurs lacs et rivières;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition compte s'appuyer sur des études scientifiques rigoureuses pour démontrer les impacts négatifs importants sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne d'adhérer à cette Coalition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, que le conseil des maires de la MRC adhère à la Coalition pour une navigation responsable et durable pour la somme de 100 \$ annuellement.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-03-16

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR DES TRAVAUX DE CORVÉE PRINTANIÈRE SUR LE SENTIER DE L'ORIGNAC**

**CONSIDÉRANT** l'importance du sentier l'Orignac pour le développement de la randonnée pédestre sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année amène des travaux de nettoyage du sentier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier de la MRC à déposer une demande d'appui financier pour des travaux de corvée printanière sur le sentier de l'Orignac auprès du Sentier transcanadien.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-03-17

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE :  
« POUR SOUTENIR LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DES PRODUITS  
AGRICLES ET AGROALIMENTAIRES DES PRODUCTEURS AGRICOLES,  
DES AGROTRANSFORMATEURS ET DES TRANSFORMATEURS  
ARTISANS » SOUS GESTION DE LA CMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Charlevoix-Est a notamment comme objectifs de donner accès aux produits agricoles locaux à la population locale et permettre aux entreprises agricoles d'écouler localement une partie de leurs produits;

**CONSIDÉRANT QUE** ces objectifs se sont matérialisés dans un projet visant à encourager les institutions et entreprises à acheter des produits agricoles locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la première phase de ce projet se fera sous forme d'un projet pilote impliquant un organisme et quelques producteurs;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de financer ce projet pilote grâce à un programme disponible dans le cadre de l'Entente de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de Lévis, lequel est administré par la CMQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement d'autoriser la directrice de l'aménagement du territoire, madame France Lavoie, à déposer un projet dans le programme d'aide financière : « Pour soutenir la mise en marché collective des produits agricoles et agroalimentaires des producteurs agricoles, des agrotransformateurs et des transformateurs artisans » et de déléguer madame Lavoie pour signer les formulaires et protocoles en lien avec ce programme.

19-03-18

**BONIFICATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications s'est montré intéressé au développement du projet de mise en valeur de Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce ministère souhaite participer, via l'Entente de développement culturel (EDC), au concept d'aménagement du site de même qu'à la conception et la réalisation de la signalisation et de l'interprétation sur le site;

**CONSIDÉRANT QUE** cette participation se ferait sous forme d'un addenda à l'actuelle EDC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- D'autoriser le préfet et le directeur général à signer un addenda à l'Entente de développement culturel 2018-2020;
- De confirmer l'engagement financier de la MRC d'une valeur de 35 000 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Amélie Gagné, conseillère en développement culturel, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, ministère de la Culture et des Communications

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-03-19

**ADOPTION DES PRIORITÉS LOCALES POUR L'ANNÉE 2019  
RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** les recommandations relatives aux priorités locales sur lesquelles la Sûreté du Québec devra mettre l'accent pour l'année 2019 sur le territoire de la MRC doivent être déposées à la SQ avant le 1<sup>er</sup> avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ces priorités locales sont annuellement choisies et recommandées par le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19-03-03 du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC par laquelle il fait part au conseil des maires des priorités locales retenues pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter les priorités locales suivantes pour l'année 2019 et de les transmettre à la Sûreté du Québec :

- Accentuer la surveillance policière relative à la vitesse dans les quartiers résidentiels, les zones scolaires et les traversées d'agglomération;
- Accentuer l'approche « police de proximité » afin que les agents de la SQ se fassent connaître davantage et afin de développer des liens de confiance avec les citoyens;
- Accentuer la surveillance policière dans les parcs et autres espaces publics afin de contrer le vandalisme et les autres méfaits.

c. c. Sergent Dominic Gagnon, Sûreté du Québec, responsable du poste de la MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Odile Comeau, présidente, CSP de la MRC de Charlevoix-Est

19-03-20

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018 EN SÉCURITÉ  
INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit, dans les trois mois de la fin de son année financière, adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport annuel d'activités pour l'exercice précédent;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* a fait l'objet d'une présentation lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par l'équipe de la MRC en sécurité incendie, composée de Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du service de la sécurité publique et des communications et M. Tobie Jean, préventionniste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2018 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est également résolu de transmettre ce rapport à chacune des municipalités de la MRC pour adoption par leur conseil respectif.

- c. c. M<sup>me</sup> Annik Bouchard, directrice de la sécurité incendie, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
 M<sup>me</sup> Amélie Rhéaume, conseillère en sécurité incendie, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique  
 Municipalités de la MRC

19-03-21

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2018 SUR LA GESTION FONCIÈRE ET SUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit déposer au ministère un rapport annuel d'activités relatif à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Rapport annuel d'activités 2018 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* a fait l'objet d'une présentation lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du service de la sécurité publique et des communications, et M. Stéphane Charest, ingénieur forestier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2018 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* et de le transmettre au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

- c. c. M<sup>me</sup> Marjolaine Bessette, conseillère au développement et aux affaires régionales, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

19-03-22

**DÉLÉGATION DE SIGNATURES (PRÉFET ET DIRECTEUR GÉNÉRAL) POUR UN BAIL D'ÉRABLIÈRE, EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL, SUR LE LOT 16, RANG II SUD-OUEST, CANTON DE CALLIÈRES À SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT** la demande du 5 décembre 2017 de M. Mathias Savard pour l'utilisation, à des fins d'exploitation acéricole, du lot 16-P, rang 2 sud-ouest, Canton Callières, municipalité de Saint-Siméon, en territoire public intra municipal géré par la MRC en vertu d'une convention de gestion territoriale conclue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 17-12-23 octroyant les droits nécessaires selon les conditions énoncées;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'est conformé à l'ensemble de ces conditions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'émettre un bail annuel, à renouvellement tacite aux des fins commerciales, à M. Mathias Savard pour l'emplacement d'une cabane à sucre à des fins de production de produits de l'érable et d'autoriser le préfet, M. Sylvain Tremblay et le directeur général, M. Pierre Girard, à signer le bail, pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

19-03-23

**REDEVANCES À L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ADOPTION DU RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le rapport de mission d'examen pour l'année 2018 de paiement au MELCC des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles de la MRC de Charlevoix-Est tel que réalisé par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Benoît Côté, et déposé lors de la séance de travail précédant cette séance publique du 27 mars 2018.

c. c. M. Benoît Côté, comptable professionnel agréé

19-03-24

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE DOSSIER : BUREAU DE PROJET ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018 la MRC a déposé un projet pour l'obtention d'un pôle régional d'innovation;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet avait obtenu l'appui des élus et de la communauté économique de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'a pas obtenu le pôle d'innovation et que les besoins sont toujours présents;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil des maires de présenter une demande pour la création d'un *Bureau de projet*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif premier du *Bureau de projet* est de développer la filière de la fibre de carbone pour créer une grappe industrielle dans Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la fibre de carbone est un produit vert et un produit tourné vers l'avenir;

**CONSIDÉRANT QUE** Charlevoix a tout le potentiel pour développer une expertise importante dans le secteur de la fibre de carbone;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte économique actuel, il est nécessaire de favoriser le développement économique de la région en valorisant le potentiel des entreprises en place;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet par M. Jean-Christophe Maltais, agent de développement économique de la MRC, lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, pour le dépôt éventuel du dossier bureau de projet économique auprès des autorités politiques concernées.

19-03-25

**POLITIQUE DU FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ACCEPTATION DE MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution numéro 18-08-35 relativement à l'adoption de la Politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications dans la section *priorités d'intervention* ainsi que la section *aide maximale* doivent être apportées;

**CONSIDÉRANT** la présentation des modifications par monsieur Martin Guérin, agent de développement économique de la MRC, de Charlevoix-Est lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter les modifications à la Politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet-Lafontaine, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale

19-03-26

**POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ACCEPTATION DE MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC dispose de deux fonds afin de favoriser le développement économique, soit le Fonds local de solidarité (FLS) et le Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement commun est soumis à une Politique d'investissement commune relativement à la gestion des fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique d'investissement commune adoptée le 19 décembre 2017 doit être mise à jour;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'investissement relativement à l'ajout de la section FLI relève ainsi que la modification de la prime de risque dans la Politique d'investissement commune;

**CONSIDÉRANT** la présentation des ajouts et des modifications par M. Martin Guérin, agent de développement économique de la MRC, lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les modifications à la Politique d'investissement commune et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer la politique.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-03-27

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) :  
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans les tableaux suivants et de déléguer M. Pierre Girard, directeur général, pour signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2018-2019</b>		
<b>Entreprises/organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Recommandé</b>
Magasin Coop Baie-Sainte-Catherine	Remplacement de la fournaise	1 469 \$
Maudehairdresser	Offrir un service de trichologie dans la région	1 000 \$
Forêt coupe inc.	Acquisition d'une refendeuse afin de faire des planches de revêtement extérieur	50 000 \$

<b>FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2018-2019</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Forêt coupe inc.	Acquisition d'une refendeuse afin de faire des planches de revêtement extérieur	5 035 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-03-28

**DOSSIER DE PRÊT : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES QUITTANCES TOTALES ET FINALES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est créancière aux termes de divers prêts;

**CONSIDÉRANT** le remboursement de certains prêts, soit partiellement ou totalement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement d'autoriser la préfecture et la direction générale à signer les quittances et/ou mainlevée partielle ou totale pour et au nom de la MRC de Charlevoix-Est.

19-03-29

**DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ : PRÊT D'UN BUREAU POUR UNE RESSOURCE EMBAUCHÉE PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC, qui portent conjointement Développement social intégré Charlevoix, ont adressé une demande de financement à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Charlevoix dans le cadre du projet LIAISON DSI;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'action bénévole de Charlevoix a accepté d'être fiduciaire du projet, soutenu par Centraide Québec et Chaudière-Appalaches à la hauteur de 46 000 \$;

**CONSIDÉRANT** l'article 2.3 de l'entente de partenariat 2019-2020 mentionnant que les MRC doivent fournir l'équipement nécessaire (ordinateur, bureau) à la personne qui sera embauchée par le Centre d'action bénévole de Charlevoix pour mettre en œuvre le projet LIAISON DSI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement d'accepter de prêter un bureau pour la ressource embauchée par le Centre d'action bénévole de Charlevoix dans le cadre du projet LIAISON DSI., en rappelant que la priorité des locaux demeure à la discrétion de la MRC.

c. c. Monsieur Pascal Dassylva, directeur général du Centre d'action bénévole de Charlevoix

19-03-30

**WISE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 2 500 \$ POUR LE PROJET UN EMPLOI EN SOL QUÉBÉCOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière de Vise Charlevoix par le biais de la Chambre de commerce de Charlevoix dans le cadre de l'activité *Un emploi en sol québécois* qui se tiendra le 7 juin prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette activité 40 immigrants nouvellement installés au Québec viendront visiter les employeurs de notre région en espérant y dénicher un emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité est entièrement financée par la Fédération des Chambres de commerce du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** puisque la région de Charlevoix est incluse dans la Capitale-Nationale la Fédération des Chambres de commerce du Québec refuse de déboursier les frais de transport par avion;

**CONSIDÉRANT QU'**afin que l'activité se déroule dans la MRC de Charlevoix-Est, Vise Charlevoix doit injecter la somme de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité pourrait entraîner des retombées positives pour des entreprises de la MRC de Charlevoix-Est en recherche de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité sera organisée en étroite collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est et permettra de mettre en valeur la pertinence de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- D'accorder une somme jusqu'à concurrence de 2 500 \$ à Vise Charlevoix afin de permettre la réalisation de l'activité *Un emploi en sol québécois* qui se tiendra le 7 juin prochain payée à même le budget de MDC au poste « publicité et activités municipales »;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- De faire partie du comité de travail;
- D'encourager l'achat local en demandant au transporteur de s'approvisionner en essence à l'Aéroport de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Johanne Côté, directrice générale, Chambre de commerce de Charlevoix

M<sup>me</sup> Julie Tremblay, coordonnatrice, Vise Charlevoix

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-03-31**      **ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU : OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LA COLLATION DES GRADES 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement d'octroyer une commandite de 300 \$ à l'École secondaire du Plateau, pour la collation des grades 2019, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-03-32**      **CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LE 24<sup>e</sup> GALA DE LA RÉUSSITE (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer une commandite pour le 24<sup>e</sup> Gala de la réussite (2019-2020) du CECC, qui aura lieu le 24 avril au Domaine Forget, en achetant un plan de visibilité (mention de Bronze) au coût de 200 \$, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-03-33**      **OMNIUM JACKIE DESMARAIS : INSCRIPTION DU PRÉFET ET DE MADAME CLAIRE GAGNON À L'ÉDITION 2019 QUI AURA LIEU LE VENDREDI 26 JUILLET 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement d'acheter deux billets pour l'Omnium de golf Jackie Desmarais, qui aura lieu le vendredi 26 juillet 2019 au profit du Musée de Charlevoix au coût de 300 \$ plus taxes, par participant, payé à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-03-34**      **ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CAPITALE-NATIONALE : OCTROI D'UNE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 250 \$ au profit de l'Association de la relève agricole de la Capitale-Nationale pour leur campagne de financement 2019, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**19-03-35****DIABÈTE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE COMMANDITE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement d'octroyer une commandite d'une somme de 100 \$ à l'organisme Diabète Charlevoix pour leur campagne de financement 2019, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-03-36****LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée à 15 h 21

---

Alexandre Girard  
Préfet suppléant

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'avril 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le trentième jour d'avril deux mille dix-neuf (30/04/2019) à compter de 15 h, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de la Municipalité de Saint-Irénée  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie

**Formant quorum et siégeant sous la présidence de** Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

**Sont également présents à cette séance :** Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

---

**19-04-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Dossier Hubert Reeves : suivi de la rencontre avec M. Bernard Maltais du 25 avril;
- b) Municipalité de Saint-Irénée : retour sur les pluies de la dernière semaine et suivi de la bonne collaboration avec les autorités compétentes.

**S.T.2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Développement social intégré : discussion avec M. Jérémie Provencher et présentation de M<sup>me</sup> Carolane Perreault-Dufour, agente de liaison municipale;
- b) Retour sur les suivis effectués auprès des détracteurs (dossier - insatisfactions);
- c) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), présentation de dossiers pour acceptation :
  - Ferme Grégoire Fortin et Fils;
  - Coopérative de solidarité Ekasringa, cirque équestre coopératif;
  - Centre communautaire de Charlevoix;
  - Canadian Carbon Group;
  - Pêcheries Daniel Girard;
  - Érablière le Boisé.
- d) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : amendement au protocole pour une prolongation de délai - Dossier du Havre;
- e) Fonds de développement de la région de la Capitale-Nationale : invitation à la conférence de presse qui aura lieu demain à 9 h, à Québec, relativement à la bonification du Fonds;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- f) Dossier de prêt – recouvrement incessamment et retour sur la conférence téléphonique des créanciers du 29 avril 2019;
- g) Dossier particulier : retour sur la rencontre du 25 avril dernier;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES ET TRAVAUX 2019-2020 PAR MONSIEUR LUC TREMBLAY ET MADAME CATHERINE MARTINEAU (ET DISCUSSION QUANT AU PONT DE LA RIVIÈRE DE PORT-AU-PERSIL)**

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi du projet pilote de formation Pompier I en milieu scolaire (par M. Tobie Jean, préventionniste);
- b) Suivi du processus de révision du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie;
- c) Mandat à l'Immobilière pour l'évaluation de la valeur marchande du lot intramunicipal numéro 5 728 199 (rang 2 sud-ouest, cadastre de la paroisse de Saint-Siméon);
- d) Téléphonie IP, suivi de la migration vers la version 11.5 et renouvellement prochain de la maintenance;
- e) Préparation de la réponse aux sinistres : cotisation annuelle 2019 à titre de membre corporatif du Club de radio amateur de Charlevoix (50 \$);
- f) Suivi divers, autres dossiers;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Rencontre avec M. Michel Laforest, Waste Robotic, notamment pour un retour relativement à la réponse de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
  - Valorisation des matières composites;
  - Subvention FCM : suivi.
- b) Côte du banc d'emprunt : suivi;
- c) Sol contaminé par des plantes envahissantes (la renouée du Japon);
- d) Transport des conteneurs Roll-Off : discussion quant à la prolongation du contrat;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Organisme de bassin versant du Saguenay : demande d'adhésion (gratuitement pour l'année 2019-2020);
- b) Déclaration commune sur la forêt comme outil pour combattre les changements climatiques;
- c) Entente avec le conseil des consultations
- d) urs de Charlevoix;
- e) Programme de réfection de ponts et ponceaux : dépôt d'une demande;
- f) Programme d'appui aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation d'un projet;
- g) Conseil des arts et des lettres du Québec (CLAQ) : résultats de l'appel de projets;
- h) Demande d'ajout d'un lampadaire à Sagard;
- i) Appui à la Zec des Martres relativement à leur demande de financement au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour deux projets pour les ponts des Foulon 1 et 2;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Compte-rendu de la réunion avec la direction générale du ministère des Transports qui a eu lieu à Québec le 22 février 2019 relativement au pont de la Rivière Port-au-Persil;
- b) Cour d'appel : présences lors du 9 mai prochain;
- c) 4<sup>e</sup> Rendez-vous local et régional : retour sur la journée du 24 avril dernier;
- d) Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) : retour sur le colloque des 25 et 26 avril derniers;
- e) Ressources humaines
  - Suivi et transmission d'un article relativement à l'emploi à la MRC de Bellechasse;
  - Présentation de 2 projets de politiques.
- f) Flotte automobile : suivi;
- g) Aéroport de Charlevoix : offre de service de Gestion Patrick Turcotte relativement aux équipements pétroliers pour la somme de 750 \$ plus taxes;
- h) Société d'habitation du Québec : nouveaux programmes incessants;
- i) Ouranos : dépôt de documents sur le site FTP;
- j) Internet haute vitesse : dépôt de l'article relativement au 5G sur le site FTP;
- k) Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie : inscription au tournoi de golf qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 au Club de golf Murray Bay pour la somme de 140 \$ par billet (acquisition de 2 billets en 2018);
- l) Maison de la Famille de Charlevoix : inscription au tournoi de golf qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019 au club de golf Murray Bay pour la somme de 100 \$ par billet (une somme de 50 \$ a été octroyée en 2018);
- m) Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) : renouvellement de l'adhésion 2019-2020 et inscription au tournoi de golf qui aura lieu le samedi 8 juin 2019 au Club de golf Murray Bay pour la somme de 80 \$ par billet (en 2018 : octroi d'une somme de 100 \$);

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- n) Club optimiste de Charlevoix : demande d'inscription au tournoi de golf qui aura lieu le 25 mai 2019 au Club de golf Murray Bay (une somme de 200 \$ a été octroyée en 2018);
- o) Les Mains de l'Espoir : demande d'inscription au tournoi de golf qui aura lieu le 15 juin 2019 au Club de golf Murray Bay pour la somme de 95 \$ par billet (acquisition de 1 billet en 2018);
- p) Festival des pompiers : demande de contribution financière pour la 27<sup>e</sup> édition qui aura lieu à Saint-Hilarion du 2 au 4 juin prochain (une somme de 250 \$ a été octroyée en 2017 et refus en 2018)
- q) Club social des pompiers de Saint-Aimé-des-Lacs : demande d'aide financière pour le brunch de la fête des Mères (refus en 2018);
- r) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-04-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mars 2019.

**19-04-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS D'AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Avril 2019 », et ce, pour le mois d'avril 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Avril 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Avril 2019 », et ce, pour le mois d'avril 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-04-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 31 MARS 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Janv-Mars 2019 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/Janv-Mars TNO 2019 » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de janvier, février et mars 2019.

**19-04-05**      **RESSOURCES HUMAINES : AVIS DE NOMINATION DE M<sup>e</sup> MARIE-ÈVE BELLEY À TITRE DE GREFFIÈRE ET DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'évolution du rôle et du titre de responsable des affaires juridiques et du greffe au sein de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines tâches effectuées en matière de représentation de la MRC au sein d'instances externes ne sont pas des tâches couvertes par le certificat d'accréditation;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro 2019-01 relativement à l'exclusion de l'accréditation syndicale le titre de Responsable des affaires juridique et du greffe;

**CONSIDÉRANT** l'absence de madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique;

**CONSIDÉRANT** l'implication de M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley au sein de ce service de la MRC et qu'il y a lieu de nommer *un intérim* pour le titre de directrice;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de faire la nomination de M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley à titre de greffière et de directrice *par intérim* du développement économique et de déléguer le directeur général à signer la lettre d'entente relativement à l'exclusion de l'accréditation syndicale le titre de Responsable des affaires juridiques et du greffe, tel qu'en fait foi la lettre d'entente numéro 2019-01.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président *par intérim*, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-04-06

**RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un agent de développement économique du service de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès de Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour Mission développement Charlevoix d'être proactif dans notre milieu en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de confirmer l'affichage d'un nouveau poste d'agent de développement économique, rétroactivement au 26 avril dernier et d'autoriser la direction générale à entamer les démarches nécessaires pour la réalisation d'une embauche.

c. c. M. Jean-Arthur Dufour, président *par intérim*, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-04-07

**PROGRAMME RÉNORÉGION 2018-2019 : OCTROI DES PAIEMENTS AFFÉRENTS AUX DIVERS PROTOCOLES (17 DOSSIERS)**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer le paiement des 17 dossiers relatifs au programme RénoRégion, telle la liste déposée lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

c. c. M. André Tremblay, responsable des programmes SHQ  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-04-08

**ASSURANCE CYBER-RISQUES : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE COUVERTURE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** les cas de cyberattaque sont de plus en plus fréquents, notamment dans le secteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** notre consultant en informatique nous prévient que la question n'est pas de savoir quand, mais plutôt à quel moment la MRC subira une cyberattaque;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants occasionnés par certains types de cyberattaques;

**CONSIDÉRANT** l'offre de protection offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter l'offre d'assurance contre les attaques cyber-risques, en optant pour la proposition B (option B), pour les MRC de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) au montant annuel de 3 000 \$ plus taxes payé au budget de l'administration générale.

c. c. M<sup>me</sup> Johanne Bégin, courtier en assurance de dommages, PMT Roy Assurances et services financiers inc.  
M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe à la direction générale, MRC

19-04-09

**SERVICES INFO-COMM : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION QUANT À LA MISE AUX NORMES INFORMATIQUES DES APPAREILS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées à la MRC par Services Info-Comm relativement à la sécurité de son parc informatique;

**CONSIDÉRANT** l'importance de mettre à jour certaines licences et de procéder à l'achat de nouveaux disques durs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de 4 nouveaux disques durs et 93 nouvelles licences (pour Windows et Exchange) auprès de Services Info-Comm, d'un montant de 12 281,40 \$ taxes incluses, payé à même le budget de l'administration générale, au poste « support informatique imprévus ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

19-04-10

**SERVICES INFO-COMM : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION RELATIVEMENT À DEUX CONCENTRATEURS RÉSEAU CISCO**

**CONSIDÉRANT QUE** le convertisseur appelé « *switch de tête* » du réseau régional de fibres optiques servant à la MRC et aux municipalités est à remplacer;

**CONSIDÉRANT QUE** le convertisseur appelé « *switch de distribution* » à l'usage uniquement de la MRC est aussi à remplacer;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, ce qui suit :

- Faire l'acquisition, auprès de Services Info-Comm, d'un convertisseur réseau Cisco WS-c3850-24t-e, d'un montant de 5 295 \$ plus les taxes, à même le budget de l'administration générale, au poste « Frais téléphonie IP et Internet pour les municipalités » et de répartir ce montant en parts égales entre la MRC et ses 7 municipalités;
- Faire l'acquisition, auprès de Services Info-Comm, d'un convertisseur Cisco WS-C2960X-48FPD-L, d'un montant de 3 495 \$ plus les taxes, à même le budget de l'administration générale, au poste « Dépenses d'investissement ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

19-04-11

**SERVICES INFO-COMM : INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CONFÉRENCE DANS LA SALLE JEAN-LAJOIE ET ABONNEMENT ANNUEL À L'APPLICATION ZOOM**

**CONSIDÉRANT QUE** les consultations auprès d'employés relativement à l'intérêt et à la pertinence d'instaurer un système de téléconférence dans la salle Jean-Lajoie;

**CONSIDÉRANT QUE** les formations et les rencontres ont de plus en plus lieu à distance grâce à des systèmes de téléconférences;

**CONSIDÉRANT QUE** notre consultant en informatique considère que le système ZOOM est performance et simple d'utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du système ZOOM requière un abonnement annuel;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Services Info-Comm pour l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du système de conférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement,

- D'accepter la soumission de Services Info-Comm d'un montant de 5 875,21 \$ taxes incluses pour l'acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du système de conférence payé au budget de l'administration générale;
- De procéder à l'abonnement d'un an au service de l'application ZOOM selon les besoins réels qui évolueront dans le temps et d'affecter cette dépense au poste « dépenses d'investissement aménagement et évaluation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-04-12

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : INSCRIPTIONS DU PRÉFET ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À L'ASSEMBLÉE DES MRC QUI AURA LIEU LES 5 ET 6 JUIN À QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire le préfet et le directeur général, à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui aura lieu les 5 et 6 juin 2019 à Québec, pour la somme de 448,40 \$ taxes incluses, et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-13

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) : RÉITÉRATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déposé une demande de subvention au programme Municipalités pour l'innovation climatique (PMIC) de la FCM en octobre 2018 pour la réalisation de la collecte des matières organiques en sacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 avril 2019, la MRC a reçu une réponse négative pour ladite demande de subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** les raisons invoquées pour le refus ne sont pas pertinentes de l'avis de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC, selon sa compréhension, il n'était pas nécessaire de déposer une étude de faisabilité avec la demande de subvention au PMIC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la MRC, notre étude sur les GES était suffisante;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est très important pour la MRC en outre dû à la grande superficie de son territoire et des gains environnementaux évidents du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet permet 93 % de réduction de GES alors que l'objection du programme de subvention est de 20 %;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC croit fermement que cette solution de collecte des matières organiques est plus facile pour les citoyens et les entreprises favorisant ainsi une participation accrue;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude comparative avec la collecte avec un bac brun démontre une économie annuelle de l'ordre de 100 000 \$ pour notre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a créé une réserve financière spécifique pour la réalisation du projet d'un montant de 500 000 \$ approuvée par le ministre provincial des affaires municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettrait à plusieurs communautés canadiennes d'avoir une alternative supplémentaire pour réaliser la collecte des matières organiques;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- De demander une révision de la décision à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de faire parvenir une lettre en ce sens ainsi une copie de cette résolution à la présidente et aux personnes-ressources de la FCM;
- De demander une rencontre dans les meilleurs délais possible compte tenu du renouvellement en janvier 2020 du contrat de collecte des déchets dont les paramètres sont variables selon la méthode de collecte des matières organiques retenue, que des fonds sont disponibles à la MRC et de l'engouement du conseil municipal actuel pour ce projet.

c. c. M<sup>me</sup> Vicki May-Hamm, présidente, Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
 M. Sami El Euch, agent de projet, Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
 M. Benjamin Koczowski, conseiller, Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
 M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée fédérale, Parti conservateur  
 M<sup>me</sup> Émilie Foster, députée provinciale, Coalition Avenir Québec

19-04-14

**MOTION DE FÉLICITATIONS : MADAME FRANCE LAVOIE, MEMBRE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC prône la réussite et l'épanouissement professionnel de ses employés et qu'il y a lieu d'encourager et de féliciter le travail accompli pour y atteindre;

**CONSIDÉRANT** le travail et la réussite de madame France Lavoie à l'examen de l'Ordre des urbanistes du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une marque de reconnaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire motion de félicitations à madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, pour avoir été reçue à l'Ordre des urbanistes du Québec.

19-04-15

**LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : PAIEMENT D'UNE FACTURE RELATIVEMENT À UN BRIS D'EAU**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer le paiement de la facturation à Construction S. Pilote relativement à un bris d'eau dans les locaux de la Sûreté du Québec, pour une somme de 977,99 \$ taxes incluses payée au budget de l'administration générale au poste « entretien bâtiment ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-16

**TRANSFERT DE 50 % DES SUBVENTIONS PRÉVUES AU BUDGET 2019 AUX COMITÉS DE SAGARD-LAC DESCHÊNES (ET LE RÉSIDUEL SERA VERSÉ LORS DE LA RÉCEPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2018)**

**CONSIDÉRANT** le support financier accordé aux différents comités du TNO de Sagard-Lac Deschênes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** les sommes prévues au budget 2019 du TNO;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de verser la moitié des sommes prévues au budget 2019 aux comités de Sagard–Lac Deschênes, soit le comité des citoyens, le comité famille, le comité des loisirs, le comité de l’âge d’or et le comité paroissial pastoral.

Il est également résolu que le résiduel, soit l’autre 50 % des sommes disponibles, soit versé dès la réception des états financiers produits pour l’année 2018, à la satisfaction de la MRC.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC

19-04-17

**TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD : CONFIRMATION DU MONTANT DE 2 205,20 \$ OCTROYÉ EN 2018 ET OCTROI D’UNE SOMME DE 1 891,37 \$ (PLUS TAXES SI APPLICABLES) POUR L’ANNÉE 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement de contribuer financièrement au Transport adapté du Fjord et de :

- De reconnaître la Municipalité de L’Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 205,20 \$ pour l’année 2018;
- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 1 891,37 \$ pour l’année 2019;
- De faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. M<sup>me</sup> Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

**CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD : ÉTUDE DE FRÉQUENTATION ET D’UTILISATION**

Le point sera traité lors de l’ajournement du 21 mai prochain.

19-04-18

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d’évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d’accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d’entente élaboré à cette fin :

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT  
LES MILIEUX DE VIE 2019  
AVRIL 2019**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJET RÉGIONAL</b>		
Acquisition d'une surfaceuse	Club les Aventuriers de Charlevoix	10 000 \$
« Les deux pieds dans la biodiversité », Valorisation de la Baie-des-Rochers	Groupe Uni des Éducateurs naturalistes et Professionnels en Environnement	4 000 \$
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Construction d'une piste de vélo	Municipalité de Saint-Siméon	5 000 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-19

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 347 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du Règlement omnibus numéro 347 modifiant le Règlement de zonage numéro 260 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 263 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs concernant l'implantation de résidences en zone agricole et autres modifications;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement omnibus numéro 347 modifiant le Règlement de zonage numéro 260 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 263 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs concernant l'implantation de résidences en zone agricole et autres modifications au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-04-20

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE : BÂTIMENT SIS AU 1210, ROUTE 170, SECTEUR LAC DESCHÊNES, TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant à autoriser un lotissement de 2 602 mètres carrés et une ligne avant de 30,48 mètres alors que l'article 4.5 du règlement de lotissement numéro 248-04-14 exige 5 000 mètres carrés de superficie minimale et 75 mètres de ligne avant;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain accueille une roulotte qui n'est sur aucune fondation;

**CONSIDÉRANT** la densité de constructions dans le secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un risque d'impact négatif sur le voisinage et sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie demandée est bien en deçà de la norme du règlement de lotissement;

**CONSIDÉRANT** l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure pour le 1210, route 170, TNO de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice des TNO

19-04-21

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : BÂTIMENT SIS AU 320, ROUTE 170, SECTEUR LAC DESCHÊNES, TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure visant à réputer conforme un empiétement dans la bande riveraine de 4,4 mètres alors que le règlement de zonage numéro 247-04-14 exige une marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux de 15 mètres et que le bâtiment est situé à 10,6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction n'a pas été réalisée par le demandeur;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de risque d'impact négatif sur le voisinage puisque le bâtiment est implanté à cet endroit depuis 1994;

**CONSIDÉRANT** l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la dérogation mineure en fixant la condition suivante :

- **QUE** la galerie en façade du lac soit démolie et qu'aucune autre galerie ne puisse se construire au-delà de la limite d'implantation des fondations située en bordure du lac.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice des TNO



19-04-22

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CASTOR NUISIBLE**

**CONSIDÉRANT** les responsabilités de la MRC relatives au libre écoulement de l'eau selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'intervenir dans certaines situations lorsque des castors obstruent un cours d'eau et qu'il est important de confier la tâche à des personnes qualifiées;

**CONSIDÉRANT** la première entente intervenue entre la MRC et le Conseil des trappeurs de Charlevoix en 2012 (résolution 12-08-23);

**CONSIDÉRANT** les nouvelles modalités de facturation de cette entente soient le tarif minimal de 200 \$ par intervention avec capture et l'ajout d'un tarif de 50 \$ dans le cas d'un mandat sans capture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer la nouvelle entente de services relativement au trappage de castors nuisibles avec le Conseil des trappeurs de Charlevoix, prévoyant un tarif minimal de 200 \$ par intervention avec capture et l'ajout d'un tarif de 50 \$ dans le cas d'un mandat sans capture.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

19-04-23

**CRÉATION DU COMITÉ POUR LA DÉSIGNATION DE LA POINTE-AUX-ALOUETTES SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO ET DÉSIGNATION DES MEMBRES**

**CONSIDÉRANT** la valeur universelle exceptionnelle de Pointe-aux-Alouettes en tant que site qui, en 1603, a vu se conclure ce qui a été appelé la Grande alliance entre Samuel de Champlain et les trois nations algonquiennes présentes qui y acceptèrent que les Français s'établissent sur leur territoire à condition que ces derniers prennent position contre les Iroquois;

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu, en 2008, a fait l'objet d'une citation à titre de site patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*;

**CONSIDÉRANT** son acquisition récente par le gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s'en est vu confier la gestion du site et qu'elle développe un projet de mise en valeur visant à ouvrir le lieu au public dès que possible;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite préparer un dossier de candidature afin de proposer la Pointe-aux-Alouettes comme site à inscrire sur la liste indicative du Canada;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une étape préalable à la désignation de Pointe-aux-Alouettes sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Canada compte 19 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (parmi ceux-ci figurent les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, l'arrondissement historique du Vieux-Québec, le canal Rideau à Ottawa et le paysage de Grand-Pré en Nouvelle-Écosse) et 12 sur la Liste indicative (Île d'Anticosti, entre autres);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement de créer un comité pour l'inscription de la Pointe-aux-Alouettes sur la liste indicative du Canada et de nommer les membres suivants pour en faire partie :

- Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay;
- Le maire de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny
- La directrice de l'aménagement du territoire, madame France Lavoie;
- D'autres membres partenaires seront appelés éventuellement à se joindre au comité (Parc marin Saguenay–Saint-Laurent, le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit, le ministère de la Culture et des Communications, etc.).

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-24

**ACCEPTATION D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS D'AIDE AUX PROJETS DE RÉFECTION DE PONTS ET DE PONCEAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les promoteurs admissibles de déposer une demande d'aide financière pour les soutenir dans la réalisation d'ouvrages de réfection de pont ou de ponceau sur les terres du domaine de l'état;

**CONSIDÉRANT QUE** certains programmes d'aide gouvernementaux couvrent une bonne partie des frais, mais que la participation financière d'un promoteur peut s'avérer importante dans le cas d'infrastructures majeures;

**CONSIDÉRANT** la demande de 10 000 \$ de l'Association des propriétaires de chalets du lac aux Pins Rouges, Sagard inc. pour la réfection du pont H033-194 sur la rivière Petit-Saguenay pour un projet global de 408 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la demande de l'organisme dans le programme de restauration des traverses de cours d'eau du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière demandée au fonds de la MRC ne dépasse pas 50 % de la participation prévue du promoteur dans le projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont H033-194 est utilisé par plusieurs villégiateurs pour accéder à leur chalet ainsi que par les résidents et visiteurs de Sagard qui fréquentent le lac aux Pins Rouges pour leurs loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de soutenir financièrement le projet de réfection du pont H033-194 (Lac aux Pins Rouges) pour un montant 10 000 \$ et ce conditionnellement à l'acceptation du projet dans le programme de réfection des traverses de cours d'eau du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP).

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, pour signer le protocole d'entente y afférent.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

19-04-25

**APPUI À L'ASSOCIATION DE PLEIN AIR DES MARTRES POUR LEURS PROJETS DE RÉFECTION DE PONTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU DU MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

**CONSIDÉRANT** le programme de restauration des traverses de cours d'eau (pont et ponceaux) sur les terres du domaine de l'état;

**CONSIDÉRANT** le dépôt en 2018 par l'Association de plein air des Martres de deux projets de remplacement de ponts dans le secteur du lac du premier lac du Foulon;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est délégataire pour la gestion des baux de villégiature pour le MERN et que ces ponts donnent accès à plusieurs villégiateurs au premier lac du Foulon;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est responsable de la gestion des matières résiduelles et que certains villégiateurs disposent d'installations sanitaires nécessitant des vidanges et que le déclassement des ponts empêche la circulation de certains types de camions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'appuyer l'Association de loisirs des Martres dans leur démarche de remplacement de ponts dans le secteur du lac du premier lac du Foulon.

Il est également résolu de demander au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) de considérer ces éléments dans la priorisation des projets de réfection.

19-04-26

**MANDAT À L'IMMOBILIÈRE POUR L'ÉVALUATION DE LA VALEUR MARCHANDE DU LOT INTRAMUNICIPAL NUMÉRO 5 728 199 (RANG 2 SUD-OUEST, CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-SIMÉON)**

**CONSIDÉRANT** l'octroi, par la MRC, d'un bail à des fins commerciales d'exploitation des produits de l'érable sur le lot public intramunicipal numéro 5 728 199 (rang 2 sud-ouest, cadastre de la paroisse de Saint-Siméon);

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du loyer d'un bail à des fins commerciales sur terres publiques est établi à 6 % de la valeur marchande du terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater l'Immobilière pour l'évaluation de la valeur marchande du lot intramunicipal numéro 5 728 199 (rang 2 sud-ouest, cadastre de la paroisse de Saint-Siméon) et d'utiliser temporairement la valeur du terrain au rôle d'évaluation pour établir le coût du loyer du bail d'ici à ce que la valeur marchande soit déterminée.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de payer le coût de ce mandat à même le budget des lots intramunicipaux, au poste « Services professionnels ».

c. c. M. Carl Provencher, L'Immobilière

19-04-27

**PRÉPARATION AUX SINISTRES : COTISATION ANNUELLE 2019 À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF DU CLUB DE RADIO AMATEUR DE CHARLEVOIX (50 \$)**

**CONSIDÉRANT** la demande d'adhésion du Club de radio amateur de Charlevoix à la MRC à titre de membre corporatif pour l'année 2019, d'une somme de 50 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et le COMUR de Charlevoix-Est peuvent compter sur des membres du Club pour opérer, en situation d'urgence, la radio amateur installée dans un local de la MRC et dans chacun des sous-centres des municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Siméon et Saint-Irénée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adhère à titre de membre corporatif au Club de radio amateur de Charlevoix pour l'année 2019 par le paiement d'une cotisation de 50 \$, à même le budget du TNO, au poste « Plan de sécurité civile ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CONTENEURS DE TYPE ROLL-OFF**

Ce point sera traité lors de l'ajournement du 21 mai 2019.

19-04-28

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : OUVERTURE LE 15 MAI 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer le début des opérations à l'Aéroport de Charlevoix en date du 15 mai 2019.

19-04-29

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE GESTION PATRICK TURCOTTE POUR LA VÉRIFICATION DU FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de la compagnie Gestion Patrick Turcotte pour la vérification du fonctionnement des équipements pétroliers à l'Aéroport de Charlevoix pour la somme de 750 \$ plus taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-30

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : PROLONGATION DE DÉLAI RELATIVEMENT AU PROJET DU HAVRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-09-44 relativement à l'octroi d'une somme de 150 000 \$ à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale à la Ville de La Malbaie pour le projet du Havre;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le protocole d'entente, il est indiqué que la Ville de La Malbaie doit avoir complété le projet au plus tard le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de La Malbaie effectue présentement une nouvelle analyse du projet présenté;

**CONSIDÉRANT** la demande de la Ville de La Malbaie pour prolonger le délai indiqué au protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai à la Ville de La Malbaie pour la réalisation du projet du Havre en fixant la date au 31 décembre 2020 en remplacement du 31 décembre 2019 (clause 3.5) et de déléguer le directeur général pour signature du protocole y afférent.

Il est également résolu de réévaluer, s'il y a lieu, le montant octroyé dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) à la suite du dépôt de la nouvelle mouture du projet, afin que le montant octroyé respecte l'entente dûment signée avec le ministre responsable de la Capitale-Nationale (notamment quant au maximum de 150 000 \$ et au pourcentage des dépenses admissibles (80 %).

c. c. M<sup>me</sup> Myriam Gagnon, directrice générale, Ville de La Malbaie

19-04-31

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DE DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** la présentation des projets déposés et la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale à signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin, conditionnellement à ce que toutes les conditions soient remplies :

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2018-2019 AVRIL 2019</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Ferme Grégoire Fortin et Fils inc.	Acquisition d'une trayeuse automatisée	47 718 \$
Coopérative de solidarité Ekasringa, cirque équestre coopératif	Réalisation d'une démarche de réflexion stratégique	885 \$
Centre communautaire de Charlevoix	Étude d'opportunité projet de production de chaleur à la biomasse forestière résiduelle	2 100 \$
Canadian Carbon Group	Étude de faisabilité commerciale et financière	9 680 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Pêcheries Daniel Girard	Acquisition de huit cuiseurs à riz et d'une machine à riz	10 112 \$
Érablière le Boisé	Plantation de nouveaux érables	463 \$

c. c. M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-04-32

**DOSSIER DE PRÊT : DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES GARANTIES MOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du dossier FLI 19-75 à même le Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT QU'**afin de protéger l'investissement, la MRC souhaite obtenir des garanties mobilières de premier rang sur les équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, monsieur Pierre Girard, à signer tous les documents nécessaires afférents aux garanties mobilières dans le dossier FLI 19-75.

c. c. M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MRC

19-04-33

**CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'AVANCE DE FONDS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services tout en conservant la responsabilité et l'imputabilité découlant de sa compétence et de ses responsabilités;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa compétence, la MRC de Charlevoix-Est recevra, à l'ouverture du programme de subvention au transport **adapté** du ministère des Transports du Québec (MTQ) un montant de 117 000 \$ pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa compétence, la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements pour l'année 2019 et demandera à l'ouverture du programme d'aide au développement du transport **collectif** du MTQ un montant de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes en provenance du programme d'aide au développement du transport collectif et du programme de subvention au transport adapté du ministère des Transports (MTQ) du gouvernement du Québec représentent 54 % du budget d'exploitation de la Corporation;

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation a un budget d'exploitation de 817 000 \$ dont seulement 30 % des revenus ont été attribués jusqu'à maintenant et que par le fait même elle sera en cours de liquidités à partir du 30 avril 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits programmes d'aides financières pour 2019 ne sont toujours pas disponibles et qu'aucun montant n'est confirmé à l'heure actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est octroie une contribution totale de 89 594 \$ à la Corporation afin de soutenir ses opérations en 2019 et que 80 % de cette contribution a déjà été versée pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est avance le résidu des quotes-parts non versées à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, soit une somme de 8 933,80 \$ pour le transport collectif et une somme de 9 780 \$ pour le transport adapté, représentant une somme de **18 713,80 \$**, soit le 20 % restant de la contribution totale;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est avance une somme de **146 886,20 \$**, sommes planifiées en provenance du programme d'aide au développement du transport collectif (71 066,20 \$) et du programme de subvention au transport adapté (75 820 \$) du ministère des Transports du Québec (MTQ) à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix afin de soutenir ses opérations;
- **QUE** cette avance de fonds soit conditionnelle à l'engagement de la part de la Corporation à remettre les sommes avancés par la MRC, si pour une raison particulière et exceptionnelle, les sommes prévues dans le cadre des programmes n'étaient pas versées à la MRC;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est délègue monsieur Pierre Girard, directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, comme signataire de tout protocole d'entente relative à cette décision, s'il y a lieu.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix.

19-04-34

**COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN : AJOUT D'UN MEMBRE SIÉGEANT À TITRE DE REPRÉSENTANT DU MILIEU DES AFFAIRES ET ISSU DE L'ENTREPRISE PRIVÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat d'analyse, de recommandation et d'approbation des projets soumis dans le cadre des divers Fonds de la MRC a été confié à un comité d'investissement commun (CIC) de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le CIC a également le mandat d'analyser, de recommander et d'approuver les dossiers de prêts soumis dans le cadre du FLI-FLS;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'investissement commun est actuellement composé de six membres nommés par le conseil des maires, et qu'il est parfois difficile d'atteindre quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un membre serait bénéfique et faciliterait la tenue des rencontres;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'ajouter sur le comité d'investissement commun, pour l'analyse des dossiers des divers Fonds, un membre pour siéger à titre de représentant du milieu des affaires et issu de l'entreprise privée.

Il est également résolu de proposer et de demander aux partenaires du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) d'ajouter, ce même membre, au sein du comité pour effectuer également l'analyse des divers dossiers de prêts.

c. c. M. Jean Martel, Fonds local de Solidarité (FLS)  
M. Pierre Beaudoin, Fonds local d'investissement (FLI)

**19-04-35**

**RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC : APPUI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Chambre de commerce de Charlevoix souhaite poser sa candidature pour recevoir le Rendez-vous Acadie-Québec en septembre 2020 dans la région de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre entrepreneuriale permettrait aux entreprises de Charlevoix d'échanger avec leurs homologues acadiens et de démontrer notre savoir-faire dans plusieurs champs d'expertise;

**CONSIDÉRANT QUE** le service de développement économique de la MRC a assisté à de nombreux événements organisés par la Chambre de commerce et témoigne que cette dernière a la capacité à conceptualiser et à coordonner efficacement cet événement qui accueille quelque 200 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de cet événement dans notre région générerait des retombées économiques intéressantes pour un nombre de commerçants, d'hôteliers et de restaurateurs, en plus de créer des liens d'affaires avec les acteurs du développement économique et entrepreneurial de l'Acadie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement d'appuyer la Chambre de commerce de Charlevoix relativement au dépôt de candidature pour recevoir le Rendez-vous Acadie-Québec en septembre 2020 dans la région de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Johanne Côté, directrice générale de la Chambre de commerce de Charlevoix

**19-04-36**

**DEMANDES D'APPUI ET AUTRES**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement :

- De faire l'inscription de madame Odile Comeau pour le tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier Saint-Joseph de La Malbaie qui aura lieu le vendredi 7 juin 2019 au Club de golf Murray Bay pour la somme de 140 \$ par billet;
- De renouveler l'adhésion 2019-2020 du Regroupement pour l'intégration sociale de Charlevoix (RISC) et d'octroyer la somme de 100 \$ pour le tournoi de golf-bénéfice;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



- D'octroyer la somme de 50 \$ à la Maison de la Famille de Charlevoix pour le tournoi de golf-bénéfice;
- D'octroyer la somme de 200 \$ au Club optimiste de Charlevoix pour le tournoi de golf-bénéfice;
- De faire l'inscription du préfet et de madame Claire Gagnon pour le tournoi de golf de Les Mains de l'Espoir qui aura lieu le 15 juin 2019 au Club de golf Murray Bay;
- D'octroyer la somme de 500 \$ à Go-Xplore en échange de visibilité, conformément à la Politique de dons et commandites.

19-04-37

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 15 h 25, sur proposition de madame Odile Comeau, la séance est ajournée au 21 mai à 8 h 30.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois d'avril 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenu le vingt-et-unième jour de mai deux mille dix-neuf (21/05/2019) à 8 h 36, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice *par intérim* du service de développement économique.

**19-04-38**

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2019**

Le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois d'avril 2019 à 8 h 36.

**19-04-39**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CONTENEURS DE TYPE ROLL-OFF**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de transport des conteneurs ROLL-OFF a pris fin le 30 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres du 16 mai 2019 :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (avant taxes)</b>
Aurel Harvey & Fils inc.	36 470 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.	39 750 \$

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de transport des conteneurs de type ROLL-OFF 2019-2020 à Aurel Harvey & Fils pour la somme de 36 470 \$ plus taxes payée au budget de la valorisation au poste « transport des conteneurs ».

c. c. Aurel Harvey & Fils inc.

**19-04-40**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 8 h 44.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de mai 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième jour de mai deux mille dix-neuf (28/05/2019) à compter de 15 h, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice *par intérim* du service de développement économique (Mission développement Charlevoix).

**19-05-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Casino de Charlevoix, suivi;
- b) Projet parité - Réseau femmes et politique municipale : demande pour poursuivre la démarche;
- c) Caisse Desjardins de Charlevoix-Est : suivi du réseau de distribution;
- d) Suivi général.

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) : présentation du rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;
- b) Fonds de développement des territoires (FDT) : présentation du rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;
- c) Mesure de soutien au travail autonome (STA) : acceptation du rapport annuel 2018;
- d) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation de dossiers et solde disponible;
- e) Corporation de mobilité collective de Charlevoix : nomination d'un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration;
- f) Table Agro-touristique de Charlevoix, suivi;
- g) Chambre de commerce et d'industrie de Québec : renouvellement de la cotisation annuelle pour la somme de 316,18 \$ taxes incluses;
- h) Rencontre avec le ministre Fitzgibbon relativement aux pôles d'innovation – présence de M. Jean-Christophe Maltais;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Internet haute vitesse (IHV) : suivi;
- b) Entente avec la Réserve de la biosphère de Charlevoix : modifications;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c) Gestion des risques en santé et sécurité au travail : inventaire d'environ 300 produits dangereux;
- d) Fédération canadienne des municipalités (FCM) : suivi de la demande de subvention;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Modification de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est; REPORTÉ
- b) Octroi du contrat de maintenance pour la téléphonie IP, autorisation à la Commission scolaire de Charlevoix de procéder pour et au nom de la MRC;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : acceptation de projets;
- b) Fonds cours d'eau : présentation d'une demande de la Municipalité de Saint-Irénée;
- c) Projet d'approvisionnement local : suivi;
- d) Rencontres de l'OBV sur les problématiques liées à l'eau, suivi;
- e) Dispositif de captation des eaux de la gravière de Snignole : suivi;
- f) Grand défi Pierre Lavoie, information;
- g) Alliance Ariane - information (voir document ci-joint à transmettre aux maires);
- h) Stratégie de développement agricole et agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de Lévis, suivi;
- i) Consultation publique sur les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM);
- j) Chemin d'Auteuil : demande de soutien financier;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

#### **S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Site Internet : présentation par madame Mélissa Ouellet, adjointe à la direction générale et la direction;
- b) Jugement - Port-au-Persil : réception de la facture à la suite de l'entente de 2013 avec la Municipalité de Saint-Siméon;
- c) Retour sur la rencontre annuelle des directions générales qui a eu lieu le 14 mai dernier;
- d) Places aux jeunes : solde transmis à la MRC à la suite de la dissolution et critères définis;
- e) Renouvellement du contrat en évaluation;
- f) Ouranos : suivi de la présentation et discussion quant au volet 2;
- g) Ressources humaines :
  - Fin du contrat de l'inspecteur en évaluation foncière (temporaire pour 1 an) et confirmation du nouveau poste;
  - Adoption de la politique de développement des connaissances;
  - Adoption de la politique de reconnaissance des employés;
  - Acceptation de la demande de formation de l'employée numéro 11;
- h) TNO : suivi du projet d'agrandissement du Centre des loisirs;
- i) MRC des Laurentides : demande d'appui relativement au recrutement de personnel qualifié dans le domaine de l'évaluation immobilière (offre de formation);
- j) Carrefour action municipale et famille : renouvellement du *membership* annuel de la MRC pour une somme de 266,74 \$ taxes incluses;
- k) Club Med : acquisition d'un billet pour la participation au déjeuner-conférence par le préfet suppléant d'un montant de 35 \$ plus taxes;
- l) Charlevoix en camps! : demande d'aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2019 (1 000 \$ prévu au budget);
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

### **PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

La MRC fera l'annonce et la présentation officielle de son nouveau site Internet incessamment. Une communication sera alors transmise afin d'en effectuer la promotion.

19-05-02

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-05-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE MAI 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mai 2019 », et ce, pour le mois de mai 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Mai 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mai 2019 », et ce, pour le mois de mai 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-05-04**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC (INCLUANT GMR, AÉROPORT, MDC) AU 30 AVRIL 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour la MRC au 30 avril 2019.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
Benoît Côté comptable professionnel agréé

**19-05-05**      **ACCÈSD AFFAIRES : AUTORISATION À M<sup>ME</sup> CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION, D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES COTISATIONS SYNDICALES MENSUELLES PAR VIREMENT ÉLECTRONIQUE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, à effectuer le paiement des cotisations syndicales mensuelles par virement électronique (AccèsD Affaires).

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-06**      **ARCHIVES : ACCEPTATION DES LISTES DE DESTRUCTION DU MOIS DE MAI 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Mai 2019 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**19-05-07**      **ÉVALUATION FONCIÈRE : DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DU RÔLE DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (article 71) qui prévoient que le rôle d'une municipalité doit être déposé entre le 15 août et le 15 septembre de l'année précédant son entrée en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'envergure des travaux relatifs à la modernisation du rôle d'évaluation nécessite une contribution plus grande du personnel du service d'évaluation foncière;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accorder un délai supplémentaire à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles de la Ville de La Malbaie, sans excéder le 1<sup>er</sup> novembre comme prévu par la loi et qu'une copie de la présente résolution soit expédiée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

c. c. M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
M<sup>me</sup> Myriam Gagnon, directrice générale, Ville de La Malbaie

19-05-08

**FLOTTE AUTOMOBILE DE LA MRC : ACQUISITION DE LA SECONDE NISSAN LEAF**

**CONSIDÉRANT** la démarche environnementale de la MRC de se doter d'une flotte de véhicule entièrement électrique;

**CONSIDÉRANT** les besoins des employés de la MRC pour les déplacements dans le cadre de leur travail;

**CONSIDÉRANT** la soumission déposée par L'Ami Junior Nissan Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité restreinte des véhicules électriques au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un véhicule de marque Nissan LEAF plus SV 2019 auprès de L'Ami Junior Nissan Charlevoix pour la somme de 45 669,45 \$ taxes incluses, payée au budget de la MRC à même l'administration générale et d'autoriser la direction générale à signer tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de la transaction.

c. c. M<sup>me</sup> Isabelle Martel, assurances et financement, L'Ami Junior Nissan Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-05-09

**RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est soucieuse de reconnaître les compétences, les qualités professionnelles et l'apport des employés en regard du travail accompli au sein de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite favoriser l'intégration du nouveau personnel par la mise en application de sa procédure d'accueil et d'accompagnement d'un nouvel employé;

**CONSIDÉRANT QUE la MRC** souhaite octroyer une marque de reconnaissance aux membres du personnel ayant cumulé 5, 15 et 25 ans de service continu à la MRC et le dernier hommage à la retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** le syndicat des employés de la MRC accueille favorablement l'adoption de ladite politique;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accueillir favorablement et d'adopter la politique de reconnaissances des employés de la MRC de Charlevoix-Est telle que présentée lors de la séance de travail du 21 mai dernier.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-05-10

**RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES DES EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'engage à favoriser le maintien, l'acquisition ou l'amélioration d'habilités, de connaissances, de compétences et d'aptitudes qui sont reliées aux tâches des employés;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, depuis de nombreuses années, assume les frais de formation de son personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite maintenant soutenir financièrement le développement de leurs compétences au profit de l'organisation;

**CONSIDÉRANT QUE** le syndicat des employés de la MRC accueille favorablement l'adoption de ladite politique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accueillir favorablement et d'adopter la politique de développement des connaissances des employés de la MRC de Charlevoix-Est telle que présentée lors de la séance de travail du 21 mai dernier.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-05-11

**RESSOURCES HUMAINES : ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE FORMATION DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 11 RÉTROACTIVEMENT À LA DATE DU DÉPÔT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par l'employée numéro 11;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été mise en suspend aux fins d'analyse;

**CONSIDÉRANT** la réitération de la demande par la direction générale lors du comité administratif le 13 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif et le syndicat des employés de la MRC accueillent favorablement ladite demande;

**CONSIDÉRANT** la présentation au conseil des maires séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la demande de soutien financier à la formation universitaire de l'employée numéro 11, rétroactivement à la date du dépôt au directeur général, représentant jusqu'à présent une somme de 2 362,14 \$, payée à même le budget de l'administration générale au poste « Inscriptions aux congrès, colloque et formation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



19-05-12

**RESSOURCES HUMAINES : ACCEPTATION ET CONFIRMATION DE CHANGEMENT DE STATUT DE M. KARL CHOUINARD, INSPECTEUR EN ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 18-06-09 relativement à l'embauche de monsieur Karl Chouinard au poste d'inspecteur en évaluation, et ce, à titre d'employé temporaire pour une période d'une année;

**CONSIDÉRANT** la charge de travail du service d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** le rendement de monsieur Chouinard a été jugé exemplaire par l'évaluateur agréé et la chef d'équipe du service ainsi que de par ses pairs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le changement de statut de monsieur Karl Chouinard, inspecteur en évaluation, en lui confirmant le titre d'employé salarié régulier à temps plein.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-05-13

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR UNE MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET D'ACCESSIBILITÉ AFIN D'INTRODUIRE LE PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES**

**CONSIDÉRANT** la demande de modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'introduire le programme Petits établissements accessibles, afin notamment que les petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires, non assujettis aux exigences en accessibilité pour les personnes handicapées puissent s'en prévaloir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer la direction générale pour ratifier et signer la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité, afin notamment que les petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires, non assujettis aux exigences en accessibilité pour les personnes handicapées puissent s'en prévaloir.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Pier Gingras, conseillère en gestion, Société d'habitation du Québec (SHQ)

19-05-14

**LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : RÉALISATION DU VOLET 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a été approchée en 2017 par le groupe Ouranos et Tourisme Charlevoix afin d'établir un partenariat pour la réalisation d'une étude portant sur les changements climatiques et leurs impacts sur l'industrie touristique;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de connaître les risques et les opportunités que vont provoquer les changements climatiques dans un souci de développement durable de notre territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de collaborer au volet 2 du projet Diagnostic des risques et des opportunités climatiques pour la région touristique de Charlevoix, d'y investir une somme de 10 000 \$ à même le budget de l'aménagement du territoire au poste « *protection et mise en valeur du territoire* » et de contribuer à divers niveaux notamment pour faciliter les liens entre l'équipe de recherche et les partenaires de la région, fournir des données et de la documentation nécessaire et disponible à l'atteinte des objectifs de l'étude.

c. c. M<sup>me</sup> Stéphanie Bleau, co-coordonnatrice tourisme et environnement nordique, Ouranos

M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-05-15

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 30 AVRIL 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 30 avril 2019.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
Benoît Côté comptable professionnel agréé

19-05-16

**CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD : RÉALISATION DES PLANS PRÉLIMINAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite effectuer des demandes de subventions relativement à la construction d'un nouveau centre des loisirs à Sagard;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire la MRC a besoin de bien identifier en premier lieu, les besoins de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la MRC a besoin en second lieu, d'une esquisse pour joindre aux demandes de subventions;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue d'Habitat Consultants pour la réalisation de ces deux étapes préliminaires au dépôt des demandes de subventions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de mandater la firme Habitat Consultants pour la réalisation de l'identification des besoins ainsi que de l'esquisse pour la somme de 10 500 \$ plus taxes payé au budget du TNO, afin d'être en mesure de produire les demandes de subventions.

c. c. M. Mathieu Simard, Habitat Consultants

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-05-17

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** ce soutien financier vient s'ajouter au soutien entériné par la résolution 18-10-10 pour un montant total de 126 888 \$ pour ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet l'amendement au protocole originaire élaboré à cette fin.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019 MAI 2019</b>		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Mise aux normes de l'aréna de Clermont – système de réfrigération	Ville de Clermont	28 972 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-05-18

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) –  
ADOPTION DU BILAN DE PLANIFICATION ANNUELLE 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un objectif spécifique (3.1) visant à participer au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) visés à la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* en permettant de :

- Coordonner le fonctionnement des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
- Documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations des TLGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- Mener les consultations publiques à l'égard des PAFI.

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte quatre objectifs spécifiques (3.2 à 3.5) permettant des interventions ciblées visant à :

- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;
- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus;
- Maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire;
- Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**un bilan de la planification annuelle doit être préparé par la MRC délégataire désignée, signé par l'ensemble des directeurs généraux et approuvé par résolution du conseil des maires de chacune des MRC signataires de l'entente de délégation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2018-2019, une somme résiduelle totale de 95 055,35 \$ provenant du PADF 2015-2018 était disponible pour l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2018-2019, l'enveloppe annuelle totale disponible pour la région était de 444 284 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes non dépensées de l'enveloppe 2018-2019 peuvent être reportées dans l'année 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil de la MRC accepte le bilan de planification annuelle du PADF pour l'année 2018-2019, tel que présenté dans cette résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même bilan de planification annuelle, tel que présenté dans cette résolution.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller et développement, MRC

19-05-19

**MINISTRE DE L'ALIMENTATION, DES PÊCHERIES ET DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC (MAPAQ) APPEL DE PROJETS AU PROGRAMME PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES – VOLET 2**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière destiné aux MRC afin de réaliser les priorités bioalimentaires territoriales qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** sont admissibles les projets issus d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière maximale pourra atteindre 50 000 \$ par an par projet, pour une période maximale de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élément central de la mise en œuvre du PDZA réside dans l'embauche d'un agent de développement attiré à l'agriculture et à l'agroalimentaire afin d'une part de supporter nos porteurs de projets agricoles et agroalimentaires et d'autre part de dynamiser et de valoriser ces secteurs économiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à déposer une demande dans l'appel de projets du programme Priorités bioalimentaires, volet 2, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-05-20

**OCTROI DU CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA TÉLÉPHONIE IP, AUTORISATION À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX DE PROCÉDER POUR ET AU NOM DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de maintenance pour la téléphonie IP d'une durée de 3 ans (28 mai 2016 au 27 mai 2019) conclue entre la Commission scolaire et Bell Canada pour la Commission scolaire elle-même ainsi que ses deux partenaires que sont la MRC de Charlevoix-Est et celle de Charlevoix est arrivé échéance;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler ce contrat pour une période de 3 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Charlevoix a agi à nouveau comme porteur du dossier pour elle-même et les deux MRC de Charlevoix et est allée en appel d'offres auprès de quatre fournisseurs, soit Bell Canada, Telus, Procontact et Évolution Telecom;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture des soumissions le 27 mai à 13 h 30;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser la Commission scolaire de Charlevoix à octroyer le contrat de maintenance pour la téléphonie IP à Bell Canada pour un montant total de 51 041,09 \$ pour 3 ans, dont 14 362,56 \$ sera assumé par la MRC de Charlevoix-Est, selon le ratio d'utilisation, à raison de 4 787,52 \$ par année.

Il est également résolu que la MRC répartisse ce montant entre elle et les sept municipalités du territoire selon le ratio d'utilisation, et ce, pour chaque année du contrat.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix  
Municipalités de la MRC

**COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : OCTROI DU CONTRAT**

Ce point est reporté au conseil des maires du 25 juin 2019.

19-05-21

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : OCTROI DE 10 000 \$ À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR LA CERTIFICATION ICI ON RECYCLE ET OCTROI DE 15 000 \$ À LA RÉSERVE DE LA BIOSPHÈRE DE CHARLEVOIX POUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES ET LA CERTIFICATION ICI ON RECYCLE POUR 2 MUNICIPALITÉS (SAINT-IRÉNÉE ET LA MALBAIE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire appuyer la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) dans sa démarche de certification de toutes ses écoles au programme ICI ON RECYCLE!, d'ici le 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la CSDC a confié le mandat de réalisation de la certification à la Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat totalise un montant de 43 500 \$ plus taxes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Baie-Saint-Paul s'est engagée à verser une somme de 2 000 \$ dans le cadre du projet pour l'école Sir-Rodolphe-Forget et la MRC de Charlevoix sera également sollicitée pour 10 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a demandé une offre à la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC) pour la certification de deux municipalités au programme ICI ON RECYCLE! et l'accompagnement de deux événements dans une démarche écoresponsable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement de la CSDC et que la certification des municipalités et des événements sont en parfait accord avec les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement ce qui suit :

- La MRC de Charlevoix-Est participera financièrement au projet de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) à la hauteur de 10 000 \$ comme prévu au budget de la valorisation au poste « PGMR réserve de la biosphère et autres partenaires »;
- La MRC mandate la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC) pour la certification de deux municipalités au programme ICI ON RECYCLE! et l'accompagnement de deux événements dans une démarche écoresponsable pour une somme de 14 300 \$ plus taxes prévue au budget de la valorisation au poste « PGMR réserve de la biosphère et autres partenaires ».

c. c. Commission scolaire de Charlevoix

M. Antoine Suzor-Fortier, Réserve de la biosphère de Charlevoix

19-05-22

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) - RÉCUPÉRATION HORS FOYER : ACHAT DE 25 ÎLOTS À LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX POUR LA REVENTE AUX MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de subvention pour la récupération hors foyer est renouvelé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme prévoit le remboursement de 70 % du coût des équipements de récupération;

**CONSIDÉRANT QUE** la commande minimum doit être de 25 équipements pour être éligible au programme;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont des besoins pour des équipements de tri des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a participé en 2017 à l'élaboration par la RBC d'un catalogue de fourniture d'équipements de récupération de fabrication locale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement ce qui suit :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- De procéder à la commande de 25 îlots de récupération à trois compartiments à la Réserve de la biosphère du Canada (RBC) pour un montant de 14 860,52 \$ taxes et livraisons incluses, conditionnellement au remboursement de 70 % du coût des îlots par le programme de récupération hors foyer;
- De payer cette dépense au budget de la valorisation au poste « achat de bacs »;
- De revendre les îlots au prix coûtant aux municipalités du territoire de la MRC.

c. c. M. Antoine Suzor-Fortier, Réserve de la biosphère de Charlevoix

19-05-23

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) :  
RÉSOLUTION D'APPUI AUX ENTREPRISES LOCALES QUI DEMANDENT  
DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LA  
VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES D'ORIGINE  
MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire favoriser la valorisation des matières organiques d'origine municipale sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la valorisation de ces matières est prévue au PGMR de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite d'une vérification, aucune municipalité de la MRC de Charlevoix-Est n'interdit cette activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que la MRC appuie les projets de la valorisation des matières organiques d'origine municipale sur son territoire conditionnellement à leur conformité à l'ensemble des lois et des règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

19-05-24

**COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES EN SACS : DEMANDE DE  
SUBVENTION AU FONDS MUNICIPAL VERT DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a présenté à l'automne 2018 une subvention au programme Municipalités pour l'innovation climatique de la FCM;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été refusée;

**CONSIDÉRANT** les récentes communications avec les personnes responsables des demandes de subvention à la FCM;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet en titre serait admissible au programme de projet pilote au fonds municipal vert de la FCM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, ce qui suit :

- La MRC demande une subvention de 500 000 \$ au programme de projet pilote au fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- La MRC s'engage à défrayer les coûts pour mener à bien la réalisation du projet.

c. c. M. Benjamin Koczwarski, Fédération canadienne des municipalités (FCM)

19-05-25

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) : ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 600 488 \$ tirée de l'entente relative au Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, tel que présenté.

Il est également résolu de transmettre la reddition de comptes et le rapport annuel d'activités au Secrétariat à la Capitale-Nationale et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2018-2019, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet Lafontaine, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale

19-05-26

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) : ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 916 667 \$ tirée de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter la reddition de comptes ainsi que le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, tel que présentés.

Il est également résolu de transmettre la reddition de comptes et le rapport annuel d'activités au Secrétariat à la Capitale-Nationale et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2018-2019, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Mathieu Collet Lafontaine, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale

19-05-27

**MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) : ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018**

**CONSIDÉRANT** l'entente avec Emploi-Québec concernant la gestion du programme Soutien au travail autonome pour l'année 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et d'accompagnement aux personnes admissibles afin de mettre sur pied des projets d'entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter la reddition de comptes de l'entente relative au programme Soutien au travail autonome couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et de déléguer monsieur Pierre Girard, directeur général, à signer la reddition de comptes.

c. c. M. Martin Thivierge, conseiller en partenariat, Emploi-Québec

19-05-28

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) : ACCEPTATION DE 3 DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faite lors de la séance de travail du comité de gouvernance du 21 mai dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à la condition que tous les critères soient remplis, soit :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Ville de Clermont	Implantation des fournaises à granules à l'hôtel de ville et à l'église	59 432 \$ (priorisé par le conseil des maires)
Camping au bord de la Rivière	Réduire l'empreinte écologique de l'entreprise en diminuant considérablement la consommation en eau et la production de déchets	4 152,58 \$
Territoire Charlevoix	Services professionnels supportant le démarrage de l'entreprise	4 500,00 \$

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer les protocoles avec les promoteurs.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-29 CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC POUR Y SIÉGER**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice du service de développement économique *par intérim*, à titre de représentante de la MRC de Charlevoix-Est au sein du conseil d'administration de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité de Charlevoix

**19-05-30 TABLE AGRO-TOURISTIQUE DE CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler la cotisation annuelle de la Table Agro-Touristique de Charlevoix pour la somme de 100 \$ taxes incluses payée à même le budget MDC au poste « cotisation professionnelle et membership ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-31 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE QUÉBEC : RENOUELEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de renouveler la cotisation annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec pour la somme de 316,18 \$ taxes incluses payée au budget de MRC au poste « cotisation professionnelle et membership ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-32 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE : RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP ANNUEL DE LA MRC**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler la cotisation annuelle du Carrefour action municipale et famille pour une somme de 266,74 \$ taxes incluses à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-05-33 CLUB MED : ACQUISITION D'UN BILLET POUR LA PARTICIPATION AU DÉJEUNER-CONFÉRENCE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription du préfet suppléant au déjeuner-conférence pour le Club Med qui aura lieu le 13 juin à Baie-Saint-Paul pour une somme de 35 \$ plus taxes payée à même le budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-34 CHARLEVOIX EN CAMP! : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a, lors des dernières années, toujours été partenaire pour l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** les services des loisirs de La Malbaie et Clermont souhaitent faire perdurer cette activité pour les jeunes de notre région par l'activité « Charlevoix en camp! »;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 1 000 \$ est prévue au budget 2019 de la MRC pour l'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 1 000 \$ à l'activité « Charlevoix en camp! » organisée par les services des loisirs de La Malbaie et Clermont et d'effectuer le paiement directement au nom du Camps le Manoir, suivant demande du service des Loisirs et Culture de la Ville de La Malbaie, payée à même le budget de la MRC.

c. c. M. Sébastien Tremblay, directeur adjoint au volet sportif et jeunesse, Ville de La Malbaie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-35 MUSÉE DE CHARLEVOIX : RATIFICATION DE LA PARTICIPATION DE MADAME CLAIRE GAGNON À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE, TELLE QU'AUTORISÉE PAR LE PRÉFET**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de ratifier la participation de madame Claire Gagnon à la soirée-bénéfice au profit du Musée de Charlevoix en payant la somme de 100 \$ taxes incluses à même le budget de la MRC, au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-05-36 PROJET PILOTE DE TRAVERSIER EN HIVER ENTRE RIVIÈRE-DE-LOUP ET SAINT-SIMÉON AVEC LE SAAREMAA**

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu réclame depuis plusieurs années que le traversier Rivière-du-Loup–Saint-Siméon opère toute l'année, sans interruption pendant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la nécessité d'un second service de traverse interrives opérant à l'année a été prouvée lors des récentes pannes de service entre Matane, Baie-Comeau et Godbout;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la société des Traversiers du Québec (STQ) a acquis le Saaremaa afin d'assurer une transition pour la traverse Matane–Baie-Comeau–Godbout, en attendant le retour du NM F.-A.-Gauthier;

**CONSIDÉRANT QUE** le NM F.-A.-Gauthier devrait arriver en septembre 2019, ce qui rendra le Saaremaa disponible;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude récente démontre que pour chaque dollar injecté dans le traversier Rivière-du-Loup–Saint-Siméon, les retombées économiques sont multipliées par 5 sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** se présente une opportunité formidable d'utiliser le Saaremaa afin de démontrer, à titre de projet pilote, l'intérêt et les retombées d'un service de traversier à l'année entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC demande à la Société des Traversiers du Québec de mettre en place un projet pilote de traverse à l'année en utilisant le nouveau navire Saaremaa durant la période habituelle d'arrêt du traversier NM Trans-Saint-Laurent soit entre le 4 janvier 2020 et le 9 avril 2020.

c. c. Municipalité de Saint-Siméon

19-05-37

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 25.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de juin 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf (25/06/2019) à compter de 15 h, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix).

**19-06-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Suivi général;
- b) Retour par le préfet suppléant des dossiers traités en remplacement du préfet;
- c) Pont de la rivière Port-au-Persil : suivi;
- d) Club Med Charlevoix-Québec : suivi;
- e) Pacte fiscal : implication de monsieur Michel Couturier pour siéger au comité de la Fédération québécoise des municipalités.

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Fonds de la Capitale-Nationale et de sa région (FRCN) : présentation des dossiers pour acceptation;
- b) Politique de soutien aux entreprises : présentation et acceptation d'un dossier;
- c) Présentation de la deuxième capsule vidéo présentant madame France Lavoie de l'entreprise l'Érablière Le Boisé;
- d) Vise Charlevoix : retour sur la rencontre du 20 juin;
- e) Présentation du service au conseil municipal de la Ville de La Malbaie : suivi du 18 juin;
- f) Avis d'adresse au RDPRM et au Registre foncier : modification à l'adresse de correspondance;
- g) Rencontre du comité EDTEC du 19 juin : octroi de sommes pour le Rodéo de Charlevoix et le Triathlon de Charlevoix et discussion quant au renouvellement;
- h) Corporation de mobilité collective de Charlevoix : retour sur la présentation de madame Nancy Tremblay, directrice générale, et bonification des subventions disponibles;
- i) Pavillon Hubert Reeves : liste des partenaires;
- j) Journées entrepreneuriales – discussion;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, adoption en séance ordinaire;
- b) Programme de prévention en santé et sécurité relatif à l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés, présentation pour adoption en séance publique;
- c) Dépôt d'un projet pour octroi d'aides financières à même le budget reçu du MAMH par la MRC pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention;
- d) Demande de stage en prévention – sécurité incendie : suivi;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Suivi général;
- b) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

- a) Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de projets pour acceptation;
- b) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : adoption de projets;
- c) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : adoption du bilan 2018-2019;
- d) Fonds cours d'eau : octroi d'un montant de 800 \$ pour le projet de Saint-Irénée (rivière Jean-Noël);
- e) Entente de développement culturel : ajout d'un montant de 3 000 \$ au projet de Saint-Siméon (aménagements culturels au quai);
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Sommet du G7 : signature de la mainlevée;
- b) Sommet du G7 – suivi des réclamations faites par la MRC – réponse du ministère de la Sécurité publique à la suite du dépôt du rapport d'audit;
- c) Gestion des ressources humaines :
  - Service d'aménagement;
  - Conférence téléphonique – agente de développement économique – Profil agronome;
  - Syndicat des employés de la MRC : changement de représentant syndical.
- d) TNO : Centre des loisirs de Sagard – suivi;
- e) Commission municipale du Québec : nomination de mesdames Marie-Ève Belley et Josée Asselin (ou représentant) pour siéger à la cour du 5 juillet prochain relativement au dossier du Centre des loisirs de Sagard;
- f) Commission d'accès à l'information : nomination de M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley à titre de responsable;
- g) Société d'habitation du Québec : priorisation d'un dossier dans le programme RénoRégion;
- h) Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale : information;
- i) 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation qui aura lieu les 29 et 30 août à Wendake et à Québec : invitation de monsieur Konrad Sioui et monsieur Régis Labeaume;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique à la section H : demande d'appui et autres;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

19-06-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2019 TENUE LE 21 MAI 2019;**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal d'ajournement de la séance ordinaire du 30 avril 2019 tenue le 21 mai 2019.

19-06-03

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-06-04**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juin 2019 », et ce, pour le mois de juin 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. juin 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) juin 2019 », et ce, pour le mois de juin 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-06-05**      **DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'APPROBATION AU TERME DE L'AUDIT DE LA RÉCLAMATION DU QUÉBEC – SOMMET DES LEADERS ET DES RÉUNIONS MINISTÉRIELLES DU G7 – MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de déléguer le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer la lettre d'approbation au terme de l'audit de la réclamation du Québec en lien avec le Sommet des leaders et des réunions ministérielles du G7.

- c. c. M<sup>me</sup> Marie-Line Gagné, analyste budgétaire, service de la gestion budgétaire et financière, direction des ressources financières, matérielles et de la planification, ministère de la Sécurité publique

**19-06-06**      **RESSOURCES HUMAINES : OUVERTURE D'UN POSTE AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

**CONSIDÉRANT** le départ de la directrice du service d'aménagement et du développement local;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ouvrir un concours pour l'embauche d'un(e) aménagiste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer l'affichage d'un poste d'aménagiste du territoire et d'autoriser le comité de sélection à effectuer les démarches requises aux fins d'embauche.

**19-06-07**      **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : NOMINATION DE M<sup>E</sup> MARIE-ÈVE BELLEY ET DE M<sup>ME</sup> JOSÉE ASSELIN POUR Y ASSISTER**

**CONSIDÉRANT** l'avis de convocation de la Commission municipale du Québec pour assister à la vidéoconférence du 5 juillet dans la requête du Comité de citoyens et du Comité des loisirs de Sagard relativement à la demande d'exemption de taxes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est mise en cause dans ladite procédure et qu'il y a lieu d'y participer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley et M<sup>me</sup> Josée Asselin à titre de représentantes pour la MRC afin d'assister à la vidéoconférence convoquée par la Commission municipale du Québec qui aura lieu le 5 juillet prochain au Palais de justice de La Malbaie.

19-06-08

**COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION : DÉSIGNATION DE M<sup>E</sup> MARIE-ÈVE BELLEY À TITRE DE RESPONSABLE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de nommer M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley comme responsable de l'accès à l'information, en collaboration avec le préfet, le tout, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

19-06-09

**POLITIQUE DE PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les porteurs de projet le protocole d'entente élaboré à cette fin :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019 JUN 2019</b>		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET RÉGIONAL</b>		
Étude de faisabilité pour le Géoparc de Charlevoix	<a href="mailto:Sciences@CECC">Sciences@CECC</a>	3 977 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Le legs du 150 <sup>e</sup> de Saint-Siméon	Municipalité de Saint-Siméon	3 500 \$
Réfection des installations sanitaires aux chalets des Sources Joyeuses	Ville La Malbaie	31 970 \$
Aménagements urbains	Ville La Malbaie	36 000 \$
Construction d'un skateparc et d'un pumptrack	Ville La Malbaie	25 000 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-10

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DE PROJETS PROPOSÉS 2019-2020 DANS LE CADRE DU VOLET « INTERVENTIONS CIBLÉES » DU PADF**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF 2018-2021 est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques et l'accompagnement des initiatives visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente entre les MRC délégataires du PADF est survenue pour le volet concernant les interventions ciblées (objectifs spécifiques 3.2 à 3.5 du guide);

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente précise les rôles et responsabilités de la MRC délégataire désignée (MRC de Portneuf) et les rôles et responsabilités des MRC délégataires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est dispose d'un budget total de 59 778 \$ en 2019-2020 pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets soutenus pourront être complétés dans l'année financière 2020-2021 au besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets suivants dans le cadre du PADF volet interventions ciblées, soit :

<b>PADF 2019-2020 – PROJETS ACCEPTÉS</b>		
<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Aide octroyée</b>
Réfection de chemin , secteur du lac Buteux	Club les Aventuriers de Charlevoix	13 500 \$
Réfection de chemin et de ponceaux, chemin des 5 lacs	Association loisirs et plein air des Marais	16 204 \$
Réfection du ponceau chemin d'Auteuil	Ferme Martel 1999 inc.	6 350 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-06-11

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) :  
ADOPTION DU BILAN 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un objectif spécifique (3.1) visant à participer au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) visés à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en permettant de :

- Coordonner le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT);
- Documenter les différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations des TLGIRT afin d'appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- Mener les consultations publiques à l'égard des PAFI;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte quatre objectifs spécifiques (3.2 à 3.5) permettant des interventions ciblées visant à :

- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion;
- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus;
- Maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire;
- Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

**CONSIDÉRANT QU'**un bilan de la planification annuelle doit être préparé par la MRC délégataire désignée, signé par l'ensemble des directeurs généraux et approuvé par résolution du conseil des maires de chacune des MRC signataires de l'entente de délégation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2018-2019, une somme résiduelle totale de 95 055,35 \$ provenant du PADF 2015-2018 était disponible pour l'ensemble de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** pour 2018-2019, l'enveloppe annuelle totale disponible pour la région était de 444 284 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes non dépensées de l'enveloppe 2018-2019 peuvent être reportées dans l'année 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu :

- **QUE** le conseil de la MRC accepte le bilan de planification annuelle du PADF pour l'année 2018-2019, tel que présenté dans cette résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise la direction générale à signer ce même bilan de planification annuelle, tel que présenté dans cette résolution.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

## Annexe 6

2018-2019

## Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

## Capitale-Nationale

Montant annoncé - année courante 444 284,00 \$

Montant total disponible - année courante  
(inclut le résiduel de l'année précédente) 539 338,33 \$

Bilan de la planification annuelle							
Objectifs spécifiques	Cibles régionales prévues (1)	Montants versés provenant du PADF (2)	Montants provenant des partenaires (2)	% PADF Max 75 %	Nombre de rencontres TLGIRT(3)	Taux de participation aux TLGIRT (3)	Nombre de consultations tenues à l'égard des PAFI (3)
Frais de gestion et d'administration de l'Entente (maximum 5 % de l'enveloppe totale)	25 918,83 \$	24 729,24 \$					
3.1 - Participer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) visés à la LADTF (minimum 30 % de l'enveloppe totale)	133 285 \$	70 408,68 \$			9	83 %	2
<b>Interventions ciblées (minimum de 65 % de l'enveloppe totale)</b>							
3.2 - Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion	118 055,50 \$	48 024,80 \$					
3.3 - Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF	20 000 \$	- \$					
3.4 - Maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs du territoire	232 079 \$	44 076,10 \$	29 858,61 \$	59,61 %			
3.5 - Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière	10 000 \$	- \$	- \$	0,00 %			
<b>Total</b>	<b>539 338,33 \$</b>	<b>187 238,82 \$</b>	<b>29 858,61 \$</b>				
Frais de gestion et d'administration de l'Entente : maximum 5 % de l'enveloppe totale	4,81 %	4,59 %					
3.1 - Participer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) visés à la LADTF : minimum 30 % de l'enveloppe totale	30 %	15,85 %					
Montant résiduel qui pourra être reporté à l'annexe 4 de l'année suivante		352 099,51 \$					

c. c. M. Frédéric Martineau, coordonnateur au développement et la mise en valeur du milieu forestier, MRC de Portneuf

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

19-06-12

**FONDS COURS D'EAU : CONFIRMATION DE LA SOMME DE 800 \$ POUR LE PROJET D'ANALYSE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE JEAN-NOËL POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est vise notamment à soutenir et stimuler la réalisation de projets dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

**CONSIDÉRANT** le projet d'analyse de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Jean-Noël prévu en 2019 et déposé par la Municipalité de Saint-Irénée en partenariat avec le comité de bassin de la Jean-Noël et l'OBV Charlevoix-Montmorency.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter de financer le projet précité à même le fonds cours d'eau en octroyant la somme suivante :

<b>FONDS COURS D'EAU DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST JUN 2019</b>		
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Analyses de la qualité de l'eau du bassin de la rivière Jean-Noël 2019	Municipalité de Saint-Irénée	800 \$

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-13

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : AJOUT D'UNE SOMME DE 3 000 \$ POUR UN PROJET BONIFIÉ DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2019**

**CONSIDÉRANT** les projets retenus en février 2019 dans le cadre de l'appel de projets en culture suivant l'adoption de la résolution 19-02-16;

**CONSIDÉRANT** le projet « aménagements culturels au quai brise-lame » déposé par la Société de développement économique durable de Saint-Siméon et soutenu pour un montant de 5 000 \$ selon la résolution 19-02-16;

**CONSIDÉRANT** la bonification du projet qui intègre un volet numérique au projet initial et la pertinence de considérer cet ajout dans un seul et même projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement d'accepter de financer un montant supplémentaire de 3 000 \$ au projet « aménagements culturels au quai brise-lame » déposé par la Société de développement économique durable de Saint-Siméon totalisant un financement d'une somme de 8 000 \$.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-06-14

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 242 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 25 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement 242 amendant le règlement de zonage numéro 196 de la Municipalité de Saint-Siméon et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

19-06-15

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 348 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 25 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au projet de Règlement 348 modifiant le règlement de zonage numéro 260 et le règlement de construction numéro 262 de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

19-06-16

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : OCTROI D'UN MANDAT POUR UN PROJET EN PATRIMOINE IMMATÉRIEL**

**CONSIDÉRANT** la richesse du patrimoine immatériel de Charlevoix et l'importance de reconnaître et de valoriser ce patrimoine;

**CONSIDÉRANT** le plan d'action 2018-2020 de l'entente de développement culturel entre la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de la Culture et des Communications qui prévoit un budget pour l'acquisition de connaissances en patrimoine immatériel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix a également prévu un budget pour ce projet et qu'il est pertinent et souhaitable de réaliser cette action conjointement;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est sera le répondant auprès du consultant au nom des deux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** deux propositions ont été soumises pour la réalisation de ce mandat et qu'après analyse par un comité aviseur selon un système de pondération et d'évaluation, un des deux soumissionnaires a obtenu un pointage plus élevé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la proposition de madame Jeanne Couture d'Artéfact urbain pour réaliser le mandat en patrimoine immatériel pour un montant de 28 000 \$ plus taxes, d'en assumer la moitié du montant, l'autre étant par la MRC de Charlevoix, et de mandater la direction générale pour signer les documents contractuels.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement

19-06-17

**MANDAT POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE PORT-AU-PERSIL**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des événements météorologiques extrêmes survenus en 1996, en 2005 et en 2011, la rivière Port-au-Persil est sortie de son lit et a causé des dégâts importants aux infrastructures routières, à des terrains, ainsi qu'à une résidence du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la rivière Port-au-Persil est un cours d'eau dont le bassin versant est très accidenté ce qui, lors de fortes pluies, provoque des courants torrentiels;

**CONSIDÉRANT** la récente étude hydraulique réalisée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) qui révèle que le pont n'a pas la capacité de suffire lors de crues importantes;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette étude le MTQ a décidé de refaire le pont en le déplaçant un peu vers l'est et en le rehaussant et l'élargissant;

**CONSIDÉRANT QUE** la réfection du pont permettra de résoudre un élément important dans la problématique d'écoulement de l'eau de cette rivière;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'approche de son exutoire au fleuve, le lit de cette rivière devient sinueux et plat, dans le secteur où les débordements se sont produits;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ce secteur se retrouve un méandre, situé juste en aval du pont, ainsi qu'un remblai réalisé après l'événement de 2011, qui peuvent aussi avoir un impact sur l'écoulement de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** selon un rapport du Centre d'expertise hydrique réalisé en 2011, il est recommandé de laisser à la rivière un espace de liberté en amont du pont, en connaissant l'espace qu'elle occupe lors des crues afin de diminuer la vitesse d'écoulement vers le pont et ainsi réduire les dommages à cet endroit lors des prochains événements;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ a recommandé aux instances municipales d'étudier l'impact du méandre et du remblai en réalisant une étude hydrogéomorphologique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire le MTQ a recommandé deux firmes à la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre de services pour réalisation d'une telle étude a été demandée auprès de ces deux firmes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de la firme WSP elle celle dont le prix est le plus bas;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a fait vérifier cette offre par le MTQ afin de s'assurer qu'elle est complète et que la méthodologie proposée est pertinente;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable émise par le MTQ;

**CONSIDÉRANT** la résolution de la Municipalité de Saint-Siméon qui stipule que la municipalité participera financièrement à la réalisation de cette étude à une hauteur de 50 % des frais;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de déléguer la direction générale de la MRC, pour signer l'acceptation de l'offre de WSP pour la réalisation d'une étude hydrogéomorphologique pour un montant de 9 917 \$ en s'assurant que la méthodologie proposée prenne en compte les éléments suivants :

- Étudier l'impact du méandre et de son remblai sur l'écoulement de l'eau;
- Proposer des solutions précises et concrètement réalisables afin de limiter les risques de débordement.

Il est également résolu que la présente résolution ainsi que l'offre de services N° P19-EN\_1958852 déposée à la MRC par WSP, le 22 mai 2019, fassent office de contrat entre la WSP et la MRC.

19-06-18

**INSPECTION DES COURS D'EAU ET INSPECTION EN URBANISME : DÉLÉGATION DE MONSIEUR HUGO DALLAIRE-BOUCHARD COMME INSPECTEUR ADJOINT**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer monsieur Hugo Dallaire-Bouchard, technicien attitré à la géomatique à la MRC de Charlevoix-Est, à titre d'inspecteur adjoint chargé de l'application du règlement numéro 176-04-08 régissant les matières relatives à l'écoulement de l'eau des cours de la MRC et également à titre d'inspecteur adjoint pour l'application de la réglementation sur les TNO de Sagard et de Mont-Élie.

c. c. M. Hugo Dallaire-Bouchard, technicien attitré à la géomatique et inspecteur adjoint, MRC

19-06-19

**ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2019-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est est en vigueur depuis le 4 mai 2011;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date d'entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie fera l'objet d'une analyse par les conseillers en sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique et qu'au terme de cette analyse, une demande d'attestation de conformité sera adressée au ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les municipalités de la MRC ont émis un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC est en accord avec les actions figurant à l'intérieur du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC :

- Adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que son plan de mise en œuvre;
- Transmette le tout au ministère de la Sécurité publique pour attestation.

c. c. M<sup>me</sup> Amélie Rhéaume, conseillère en sécurité incendie, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

19-06-20

**ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ RELATIF À L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'intervention de la CNESST numéro RAP1267350 daté du 6 juin 2019 reçu par la MRC à la suite de la visite effectuée le 4 juin dernier et concernant l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'analyse faite par l'inspecteur de la CNESST qui sont les suivants :

- L'employeur démontre que les équipements de sécurité et de sauvetage requis sont fournis;
- Il démontre également qu'au moins 1 pratique annuelle d'intervention est planifiée, ce qui respecterait les règles de l'art;
- Une mise à jour du programme de prévention est nécessaire afin de décrire les dangers, les risques et les mesures de prévention applicables au travail de l'équipe TNO;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit fournir à la CNESST un exemplaire à jour de son programme de prévention/plan d'action avant le 2 septembre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'avait pas de programme de prévention;

**CONSIDÉRANT** l'élaboration d'un tel programme par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, sa présentation et son dépôt lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance ordinaire du conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter le programme de prévention en santé et sécurité relatif à l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est tel que déposé et présenté par la DGA et directrice de la sécurité publique et des communications.

- c. c. M. Michel Bilodeau, inspecteur, CNESST  
 M. Daniel Boies, directeur, équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est  
 M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
 M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont  
 M<sup>me</sup> Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

19-06-21

**OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES À MÊME LES SOMMES REÇUES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA LÉGALISATION DU CANNABIS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** les sommes reçues par la MRC de Charlevoix-Est du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention pour les années 2019 (18 946 \$) et 2020 (18 553 \$) sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la formation du comité de prévention/légalisation cannabis (sous-comité de DSI Charlevoix) au sein duquel siègent des représentants des différentes organisations suivantes : Sûreté du Québec, CIUSSS de la Capitale-Nationale, Ressource Génésis, École secondaire du Plateau, Unité Domrémy, Groupe Action Jeunesse, Forum Jeunesse Charlevoix, Vision d'espoir et de sobriété, Service pour hommes impulsifs et colériques de Charlevoix, MRC de Charlevoix et MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de ce comité formulées à l'intention du conseil des maires qui sont traduites dans un plan d'action découlant de la rencontre du comité tenue le 18 juin dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer les aides financières suivantes, pour un montant total de 12 732 \$, afin de répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, et ce, à même les sommes reçues du MAMH pour l'année 2019, sous réserve de la réalisation des projets :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- 2 500 \$ octroyés à Groupe Action Jeunesse pour le développement d'une stratégie de communication pour sensibiliser les jeunes et les adultes aux impacts de la consommation de cannabis, notamment par la formation d'un comité de travail pour préparer la semaine de la toxicomanie, l'organisation d'une conférence destinée aux parents concernant la légalisation du cannabis, la tenue d'ateliers en lien avec la santé mentale positive et la banalisation du cannabis et le développement d'outils de sensibilisation;
- 5 500 \$ octroyés au Groupe Action Jeunesse pour augmenter la présence et l'intervention préventive auprès des jeunes, notamment par la consolidation du travail de milieu en jeunesse et le renforcement des liens entre le travail de milieu et la SQ;
- 1 907 \$ octroyés au Centre d'éducation des adultes pour augmenter la présence et l'intervention préventive auprès des adultes, notamment par la formation d'une technicienne en travail social sur l'approche de réduction des méfaits et animation d'ateliers;
- 2 825 \$ octroyés à Ressource Génésis pour augmenter la présence et l'intervention préventive auprès des adultes, notamment par la tenue d'ateliers et conférences dans le milieu de vie, une présence accrue au Centre d'études collégiales en Charlevoix et le développement de partenariat.

Il est également résolu de réserver les montants suivants à même les sommes reçues du MAMH pour l'année 2020 :

- 5 500 \$ au Groupe Action Jeunesse pour augmenter la présence et l'intervention préventive auprès des jeunes, notamment par la consolidation du travail de milieu en jeunesse et le renforcement des liens entre le travail de milieu et la SQ;
- 3 813 \$ octroyés au Centre d'éducation des adultes pour augmenter la présence et l'intervention préventive auprès des adultes, notamment par la formation d'une technicienne en travail social sur l'approche de réduction des méfaits et animation d'ateliers.

c. c. M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC de Charlevoix-Est

19-06-22

**COMMENTAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST RELATIFS À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État actuellement publié à la Gazette officielle du Québec pour une consultation de 45 jours qui prendra fin le 2 août 2019;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement a pour objet de prévoir l'indexation des valeurs de référence utilisées pour déterminer le loyer des terres louées à des fins de villégiature pour les baux en vigueur, qu'il exige l'instauration d'une nouvelle valeur de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2021, puis tous les cinq ans à compter de cette date, laquelle permettra de déterminer le loyer des nouveaux baux délivrés et de ceux faisant l'objet d'un transfert et qu'il détermine également une méthode de calcul permettant d'indexer le loyer annuel de certains baux consentis le ou avant le 1<sup>er</sup> novembre 2003;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation déraisonnable et cavalière du prix des baux de villégiature par le gouvernement du Québec depuis 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des loyers auront augmenté du triple de 2016 à 2020 et que, pour les années 2011 à 2020, ceux-ci auront quadruplé;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement n'a pas comme objectif d'alléger le fardeau financier des détenteurs de baux qui, dans certains cas, n'auront plus les moyens de conserver leur chalet;

**CONSIDÉRANT QUE** pour certains villégiateurs, leur chalet pourrait constituer un legs à leur succession;

**CONSIDÉRANT QUE** les augmentations fulgurantes connues au courant des dernières années viennent compromettre ces legs familiaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la location d'une terre publique du domaine de l'État n'est plus accessible financièrement à tous;

**CONSIDÉRANT QUE** les dernières données sociodémographiques de l'Institut de la statistique du Québec démontrent que les salaires et la démographie dans Charlevoix-Est sont bien en deçà de la moyenne de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** notre MRC est une MRC dévitalisée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Gagnon et résolu unanimement, de manifester au gouvernement les commentaires de la MRC de Charlevoix-Est relativement au projet de Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, à savoir :

- **QUE** les nouvelles mesures annoncées sont décevantes et qu'elles arrivent trop tard;
- **QUE** la valeur de référence associée au pôle d'attraction urbain qu'est la Ville de La Malbaie demeure trop élevée;
- **QUE** la valeur du pôle d'attraction ne soit pas exclusivement établie en fonction de la valeur de référence retenue par la firme d'évaluateurs, mais considère aussi les facteurs sociodémographiques propres à chacune des MRC;
- **QUE** la valeur marchande d'un terrain de villégiature soit ajustée par un facteur de correction qui tient compte de l'accessibilité au terrain (véhicule routier, véhicule tout-terrain, chaloupe);
- **QU'**un échelonnement des versements du loyer aurait été souhaitable, comme demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en avril 2018 par la MRC.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c. c. M. Mario Gosselin, sous-ministre associé au territoire, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
M. Frédéric Perreault, directeur régional Saguenay–Lac-Saint-Jean–Capitale-Nationale, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

19-06-23

**AVIS D'INTENTION SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES (SEAO) : AUTORISATION AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS RELATIVEMENT AU TRI ROBOTISÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est dans un processus de demande de subvention et d'autorisation pour concrétiser le projet collecte des matières organiques en sacs et du tri robotisé de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC prévoit de faire une entente de gré à gré avec l'équipementier Waste Robotics pour la fourniture de l'équipement de tri robotisé;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser cette entente la MRC doit valider la qualité de « fournisseur unique » en vérifiant s'il y a d'autres fournisseurs d'équipement de tri robotisé équivalent à celui de Waste Robotics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un avis d'intention pour valider le statut de fournisseur unique de Waste Robotics pour la fourniture de l'équipement de tri robotisé dans le projet de collecte des matières organiques en sacs.

**COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : OCTROI DU CONTRAT**

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la présente séance qui se tiendra le 3 juillet prochain à 8 h 45.

**GESTION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : INSTALLATION D'UNE CLÔTURE**

Ce point est reporté au conseil des maires qui aura lieu le 27 août 2019.

19-06-24

**CHEMIN SNIGOLE : ACHAT DE 20 SACS D'ABAT-POUSSIÈRE AUPRÈS DE SEL WARWICK**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de faire l'acquisition de 20 sacs d'abat-poussière auprès de Sel Warwick pour la somme de 12 220 \$ plus taxes payée au budget de la GMR au poste « entretien chemin Snigole ».

- c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-25

**MISE À NIVEAU ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON : PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INCLUANT LES DIRECTIVES DE CHANGEMENT**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-09-63 octroyant le contrat de mise à niveau de l'écocentre de Saint-Siméon à Jocelyn Harvey Entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Harp Consultant, datée du 11 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du deuxième décompte, incluant les directives de changement, relativement à la mise à niveau de l'écocentre de Saint-Siméon pour la somme de 21 609,63 \$ taxes incluses à Jocelyn Harvey Entrepreneur payée à même les surplus du budget de la valorisation.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-26

**RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, pour siéger au conseil d'administration de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, à titre de représentant de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Antoine Suzor-Fortier, coordonnateur du programme, Réserve de la biosphère de Charlevoix

19-06-27

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DE DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale pour signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à la condition que tous les critères soient remplis :

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) 2019-2020 JUIN 2019</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
École de la Cité-Danse	Acquisition d'équipement	2 205,78 \$
Chez Léon et Lily	Acquisition de boîtes décoratives de Charlevoix	3 505,73 \$
Imprimerie de Charlevoix	Modernisation d'équipement	9 090 \$
Safran Nordique	Agrandissement de leur espace de production	35 253,58 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c. c. M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-28

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION D'UN DOSSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT** l'évolution du projet et le dépôt d'un montage financier revisité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de mandater la direction générale pour signer le protocole d'entente élaboré à cette fin :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES 2018-2019		
Entreprise/organisme	Projet	Recommandé
Menaud inc.	Acquisition d'un nouveau système de brassage	Annuler la phase 3 du protocole 1 octroyant une somme de 50 000 \$  &  Octroyer une somme de 100 000 \$ à la suite du nouveau montage financier

- c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MDC

19-06-29

**AVIS D'ADRESSE AU REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS (RDPRM) ET AU REGISTRE FONCIER : DEMANDE D'INSCRIPTIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est est créancière de prêts aux termes de diverses prestations offertes par son service de développement économique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription d'une adresse (avis d'adresse) assure à la MRC d'obtenir une notification, émise par l'officier, de certains événements qui touchent ses droits en tant que créancier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater M<sup>e</sup> Marie-Josée Caron, notaire, pour effectuer toutes demandes d'inscription d'avis d'adresses, soit pour le registre foncier ou le registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), de mandater la direction générale pour signer tous les documents utiles et nécessaires s'il y a lieu et d'effectuer le paiement des frais y afférents à même le Fonds local d'investissement et le Fonds local de solidarité.

- c. c. M<sup>e</sup> Marie-Josée Caron, notaire, CST notaires

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-06-30

**TRANSPORT ADAPTÉ : CONFIRMATION DES QUOTES-PARTS**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2005 la MRC de Charlevoix-Est organise le transport collectif et adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a mandaté la Corporation de mobilité collective pour opérer le service de transport collectif régional depuis janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté ses prévisionnels;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer au ministère des Transports le versement des quotes-parts en transport adapté pour la somme de 48 900 \$ en 2019, somme qui sera transférée à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports  
M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

19-06-31

**TRANSPORT ADAPTÉ : NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX À TITRE D'UTILISATRICE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de nommer la directrice générale de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, madame Nancy Tremblay, à titre d'utilisatrice du système d'information stratégique et statistique en transport adapté du ministère des Transports du Québec afin d'effectuer la reddition de compte annuelle.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports  
M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

19-06-32

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a mandaté la Corporation de mobilité collective pour opérer le service de transport collectif régional depuis janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de mobilité collective de Charlevoix déposera son plan évolutif de transport collectif au ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a effectué 7 141 déplacements en transport collectif en 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a octroyé un contrat de transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour effectuer ses déplacements sur le territoire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2019 (volet II – Aide financière au transport collectif régional);

**CONSIDÉRANT QUE**, pour le service de transport collectif, la MRC de Charlevoix-Est a prévu contribuer à une somme de 40 694 \$ en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de mobilité collective évaluée à 25 000 \$ la participation représentant la part des usagers en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses anticipées en 2019 sont de 201 400 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de mobilité collective de Charlevoix prévoit effectuer approximativement 7 500 déplacements au cours de l'année 2019 dans Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2019, somme qui sera transférée à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports  
M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

19-06-33

**PLAN ÉVOLUTIF DE TRANSPORT COLLECTIF : MISE À JOUR ANNUELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est doit produire annuellement un plan évolutif de transport collectif pour le transmettre au ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services tout en conservant la responsabilité et l'imputabilité découlant de sa compétence et de ses responsabilités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de désigner la Corporation de mobilité collective de Charlevoix pour produire le plan évolutif et d'en effectuer la transmission au ministère des Transports.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports  
M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



19-06-34

**INTERCAR – MISE EN SERVICE DU 2<sup>E</sup> ALLER-RETOUR SUR LA LIAISON QUÉBEC–BAIE-COMEAU – CONFIRMATION DE PARTICIPATION POUR L’AN 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est s’est engagée, par la résolution 17-04-09, à contribuer financièrement avec les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan, pour une période de trois ans, à la remise du deuxième aller-retour d’Intercar sur la liaison Québec–Baie-Comeau;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de la contribution financière des cinq (5) MRC pour l’an 1 (38 250 \$) était partagé en parts égales, pour un montant de 7 650 \$ chacune, les contributions financières des MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré étant ajustées en fonction des contributions prévues dans les ententes en vigueur avec Intercar au besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** les contributions de l’an 2 et de l’an 3 (30 000 \$) sont équivalentes à 6 000 \$ par année par MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation des MRC était conditionnelle à ce qu’Intercar :

- remette en place le deuxième aller-retour liaison Québec–Baie-Comeau tel qu’il était avant juillet 2016;
- mette en place un comité régional où Intercar et les cinq (5) MRC seraient représentés, ce comité faisant le suivi de l’entente et discutant de tous les enjeux liés à ce projet (rentabilité, promotion, qualité de service, etc.) et des actions visant l’amélioration des services;

**CONSIDÉRANT** les résultats positifs en ce qui a trait à l’achalandage, ainsi que les efforts déployés par Intercar;

**CONSIDÉRANT QUE** l’aide financière octroyée favorise l’interconnexion des services de transport collectif régionaux en adéquation avec le plan de transition de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix qui vise à l’amélioration du transport de personnes sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit engagement est conditionnel à la reconduite du Programme d’aide gouvernementale à l’amélioration des services en transport collectif du ministère des Transports du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente;
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est confirme sa participation financière à Intercar dans la contribution de 30 000 \$ des cinq (5) MRC pour l’an 2, soit 6 000 \$, conditionnellement à la poursuite des actions du comité régional visant l’amélioration des services (et conformément à la résolution 17-04-09), payée à même le budget MDC;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- **QUE** la MRC de La Haute-Côte-Nord soumette la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise aux cinq (5) MRC participantes.

c. c. MRC de la Côte-de-Beaupré  
MRC de Charlevoix  
MRC de La Haute-Côte-Nord  
MRC de Manicouagan  
M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

19-06-35

**CLUB DE CURLING NAIRN DE CLERMONT : OCTROI DU RÉSIDUEL DES SOMMES PERÇUES À LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une somme de 6 769,64 \$ à la suite de la dissolution de la Société de gestion de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** l'entente de principe entre le Club de curling Nairn de Clermont et la MRC relativement à ce résidu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix prévoit annuellement, à même son budget la somme de 750 \$ pour l'événement Challenge Casino;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de verser annuellement, et ce, pendant 5 ans, la somme de 2103,92 \$ au Club de curling de Clermont, montant réparti comme suit :

- Club de curling Nairn de Clermont : 1 353,92 \$ par année pendant 5 ans (avec l'ajustement pour l'année 5, soit une somme de 1 353,96 \$);
- Challenge Casino : 750 \$ pendant 5 ans.

c. c. M. André Simard Tremblay, président, Club de curling Nairn de Clermont  
M. Bruno Turcotte, vice-président, Club de curling Nairn de Clermont  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-06-36

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : REMERCIEMENT À MADAME LORRAINE BGIZA ET MONSIEUR SYLVAIN ST-GEORGES DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC) POUR LEUR IMPLICATION MARQUÉE POUR LA RÉALISATION DE L'ENTENTE DE LOCATION DANS LE CADRE DE LA TENUE DU SOMMET DU G7**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de souligner le travail et le professionnalisme de madame Lorraine Bgiza, gestionnaire immobilière pour la GRC, et de monsieur Sylvain St-Georges, gestionnaire de projet pour la GRC, tout au long du processus consensuel relatif à la location de l'Aéroport de Charlevoix, de souligner leur implication marquée, leur disponibilité et leur souci du détail, afin que tous les intervenants travaillent dans une saine harmonie, favorisant ainsi une parfaite collaboration.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Lorraine Bgiza, GRC, gestion immobilière  
M. Sylvain St-Georges, GRC, gestionnaire de projets

19-06-37

**SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS : INSCRIPTION DE MONSIEUR MICHEL COUTURIER**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription de monsieur Michel Couturier au 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation qui aura lieu les 29 et 30 août prochains à Wendake et à Québec et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

**PRÉSENTATION DE LA DEUXIÈME CAPSULE VIDÉO PRÉSENTANT MADAME FRANCE LAVOIE DE L'ENTREPRISE L'ÉRABLIÈRE LE BOISÉ**

Monsieur Jean-Christophe Maltais présente la seconde vidéo promotionnelle dans le cadre de la campagne « Un mode de possibilité en affaires » portant sur madame France Lavoie, propriétaire de l'Érablière le Boisé, sise en la municipalité de Saint-Siméon.

19-06-38

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est ajournée à 15 h 52.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



MRC DE  
CHARLEVOIX-EST

**PROCÈS-VERBAL** de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de juin 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenu le troisième jour de juillet deux mille dix-neuf (03/07/2019) à 9 h 4, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont

**Sont absents :**

Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice *par intérim* du service de développement économique.

---

Après une séance de travail d'une durée de quarante-cinq minutes ayant débuté à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS GÉNÉRAUX**

- a) Refinancement d'un règlement d'emprunt : une somme de 193 161 \$ sera soustraite du montant à refinancer et prise à même les surplus du LES en 2019 et les frais seront payés à même le fonds général (totalisant un refinancement de 2 559 839 \$);
- b) Forge Cauchon : acceptation du dossier et la résolution y afférent sera traité lors du prochain conseil pour ratification;
- c) Octroi du contrat de collecte des déchets et des matières recyclables : suivi quant à l'ouverture de soumissions et aux diverses alternatives possibles;
- d) Convocation d'une séance extraordinaire le 17 juillet prochain.

19-06-39

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**

Le maire de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, propose la réouverture de la séance ordinaire du mois de juin 2019 à 9 h 4.

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Ce point est reporté pour discussion lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 17 juillet 2019 à 8 h 45.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-06-40

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée à 9 h 6.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du mois de juillet 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le dix-septième jour de juillet deux mille dix-neuf (17/07/2019) à compter de 9 h 17, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

**Est absent :**

Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) et M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement.

---

**MOMENT DE RÉFLEXION – CONSTATATION DE L’AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil constatent la régularité de l’avis de convocation, comme prescrit par les dispositions du *Code municipal*.

**19-07-01**

**ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d’une durée d’une heure quinze minutes ayant débuté à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

- a) Collecte des déchets et des matières recyclables : décision quant à l’appel d’offres;
- b) Surveillance et entretien du site de Pointe-aux-Alouettes : paiement à la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour la somme de 2 500 \$ (pour la période du 24 juin au 31 octobre 2019);
- c) Conformité du règlement n° 348 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et abrogation de la résolution 19-06-15;
- d) Programme d’aménagement durable des forêts (PADF), projets à adopter dans le cadre du volet « Interventions ciblées » 2019-2020;
- e) Octroi d’un financement provenant de l’entente de développement culturel à la Forge Cauchon pour un mandat de planification stratégique;
- f) Projet soumis dans le cadre de l’entente de développement culturel 2019-2020;
- g) Programme RénoRégion : demande à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et au ministre des Finances de rétablir l’enveloppe de 20 M\$ pour cette année et d’en assurer la pérennité pour les années à venir;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- h) Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) : octroi d'une somme de 700 \$ pour la réalisation de l'événement en 2020, achat de billets y afférent pour la somme de 125 \$ par personne et délégation de signature à la direction générale;
- i) Dossier de prêt : délégation de signature à la direction générale pour les garanties hypothécaires;
- j) Sclérose en Plaques du Grand Charlevoix : sollicitation pour le tournoi de golf du 10 août en échange de visibilité (100 \$);
- k) Ressource Génésis : invitation au tournoi de golf du 16 août pour la somme de 90 \$ (octroi de 100 \$ en 2018);
- l) Ressources humaines : retour du comité de sélection relativement au poste d'aménagiste;
- m) Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) : octroi de somme pour 4 événements (Ultra-Trail Harricana du Canada, Festival des bières de Charlevoix; Rallye de Charlevoix et Domaine Forget);
- n) SPCA : invitation au 6<sup>e</sup> tournoi de golf qui aura lieu le 17 août prochain pour la somme de 85 \$.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire est accepté, il est alors proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement d'ouvrir la séance extraordinaire.

19-07-02

**COLLECTE DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉCISION QUANT À L'APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres public pour les collectes des déchets et des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le mardi 2 juillet 2019 à 11 h, est le suivant :

Soumissionnaire	Prix de la soumission plus taxes
Aurel Harvey & Fils inc.	1 667 410 \$

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été obtenue et que cette dernière est conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des analyses et des discussions avec le conseil des maires, la soumission a été jugée trop élevée, ne respectant pas ainsi l'estimation prévue;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations avec le seul soumissionnaire n'ont pas permis d'en venir à une entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement ce qui suit :

- de rejeter la soumission déposée en date du 2 juillet et ci-dessus exposée, par Aurel Harvey & Fils inc. pour les collectes des déchets et des matières recyclables, annulant ainsi l'appel d'offres portant le numéro 2019-010;
- d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à retourner en appel d'offres pour les collectes des déchets et des matières recyclables.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-07-03

**SURVEILLANCE ET ENTRETIEN DU SITE DE POINTE-AUX-ALOUETTES :  
PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE POUR LA  
SOMME DE 2 500 \$ (POUR LA PÉRIODE DU 24 JUIN AU 31 OCTOBRE  
2019)**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-12-17 relative à la signature d'une entente avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour la surveillance du site de Pointe-aux-Alouettes;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de cette entente, la surveillance est faite par un employé de la Municipalité et c'est la MRC qui en assume les frais;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2019;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la Municipalité à l'effet de prolonger la surveillance du site (54 visites au total à raison de trois (3) visites par semaine pendant 18 semaines) et de procéder à l'entretien de la pelouse (6 fois) entre le 24 juin et le 31 octobre 2019, pour un montant total de 2 500 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque visite le formulaire de surveillance prévu à cette fin sera rempli et transmis à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de payer une somme de 2 500 \$ à la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, pour la surveillance et l'entretien (pelouse et bris) du site de Pointe-aux-Alouettes pour la période comprise entre le 24 juin et le 31 octobre 2019, et ce, à même le budget des lots intramunicipaux, au poste « Entretien, site Pointe-aux-Alouettes ».

c. c. M<sup>me</sup> Mariève Bouchard, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-07-04

**CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 348 DE LA MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AIMÉ-DES-LACS ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 19-06-15**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité, préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires en séance de travail du 25 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au projet de Règlement 348 modifiant le règlement de zonage numéro 260 et le règlement de construction numéro 262 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

Il est également résolu d'abroger la résolution 19-06-15 relativement à l'objet cité en titre.

c. c. M<sup>me</sup> Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



19-07-05

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) –  
ADOPTION DE PROJETS PROPOSÉS 2019-2020 DANS LE CADRE DU  
VOLET « INTERVENTIONS CIBLÉES »**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021 est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels sous entente de délégation de gestion ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1) pour la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques et pour accompagner les initiatives visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente entre les MRC délégataires du PADF est survenue pour le volet concernant les interventions ciblées (objectifs spécifiques 3.2 à 3.5 du guide) et que cette entente précise les rôles et responsabilité de la MRC délégataire désignée (MRC de Portneuf) et les rôles et responsabilités des MRC délégataires;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est dispose d'un budget total de 59 778 \$ en 2019-2020 pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget de 36 054 \$ a été affecté pour trois projets en lien avec la résolution 19-06-10 et qu'une somme de 23 724 \$ est disponible pour financer des projets admissibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets soutenus pourront être complétés dans l'année financière 2020-2021, au besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets suivants dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) volet interventions ciblées, soit :

<b>PADF 2019-2020- PROJETS ACCEPTÉS</b>		
<b>JUILLET 2019</b>		
<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Aide octroyée</b>
Réfection de chemin , secteur des lacs du Foulon	Association de plein air des Martres	8 000 \$
Bonification, Ponceaux , chemin des 5 lacs	Association loisirs et plein air des Marais	7 000 \$
Ponceau du chemin du lac Long	Association chasse et pêche Petit-Saguenay Saint-Siméon	8 724 \$

- c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-07-06

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019-2020 : OCTROI D'UN MONTANT À LA FORGE-MENUISERIE CAUCHON POUR RÉALISER UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Forge-menuiserie Cauchon représente un lieu patrimonial reconnu d'importance pour le secteur de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ses activités courantes dont les visites d'interprétation de la forge et de la menuiserie, la corporation bénéficie d'un agrément du ministère de la Culture lui conférant un financement de base;

**CONSIDÉRANT QUE** la dernière demande d'agrément a été acceptée conditionnellement à l'élaboration d'une planification stratégique incluant l'analyse de la gestion, les stratégies de recherche de partenariats, l'ouverture vers la communauté et une stratégie de développement des clientèles;

**CONSIDÉRANT** l'implication active du ministère de la Culture et des Communications dans ce dossier et la nécessité de répondre à cette condition;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de soutenir financièrement la corporation de la Forge-menuiserie Cauchon pour la réalisation d'une planification stratégique pour la somme de 11 171 \$ financée à même les crédits réguliers de l'Entente de développement culturel.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-07-07

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2019-2020 : FINANCEMENT D'UN PROJET DE LA CORPORATION LUMIÈRE IMAGE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un projet commun aux deux MRC de la région pour réaliser une activité de formation et d'échanges axée sur l'art de la photographie pour les membres et pour toute la population;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de soutenir ce projet pour la qualité de la demande, pour le partenariat établi pour le réaliser et le fait que l'activité cadre parfaitement avec le plan d'action culturel adopté par la MRC de Charlevoix-Est qui est axé particulièrement sur la médiation culturelle avec le grand public;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de soutenir financièrement la Corporation lumière image de Charlevoix pour une somme de 585 \$ financée à même les crédits réguliers de l'Entente de développement culturel.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-07-08

**PROGRAMME RÉNORÉGION : DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET AU MINISTRE DES FINANCES DE RÉTABLIR L'ENVELOPPE DE 20 M\$ POUR CETTE ANNÉE ET D'EN ASSURER LA PÉRENNITÉ POUR LES ANNÉES À VENIR**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M\$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti de cela que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et que les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide;

**CONSIDÉRANT QUE** l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion;

**CONSIDÉRANT QUE** la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier;

**CONSIDÉRANT** l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et au ministre des Finances de rétablir l’enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année et d’en assurer la pérennité pour les années à venir;
- **DE DEMANDER** à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation de mettre en place un comité conjoint Fédération québécoise des municipalités et Société d’habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d’avoir accès au programme, quel que soit le territoire qu’elles habitent;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, à M. Éric Girard, ministre des Finances, à madame Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, à la présidente de la Société d’habitation du Québec, M<sup>me</sup> Guylaine Marcoux, et à la FQM;
- **DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution aux médias du territoire de la MRC.

c. c. M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre, ministère des Affaires municipales et de l’Habitation  
 M. Éric Girard, ministre, ministère des Finances  
 M<sup>me</sup> Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré  
 M<sup>me</sup> Guylaine Marcoux, présidente-directrice générale, Société d’habitation du Québec  
 Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**19-07-09**      **DOSSIER DE PRÊT : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LES GARANTIES HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES DROITS Y AFFÉRENTS**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d’autoriser la direction générale pour signer tous les documents utiles et nécessaires relativement aux divers prêts accordés par le service de développement économique de la MRC (Mission développement Charlevoix).

**19-07-10**      **RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 2020 : DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA 18<sup>E</sup> ÉDITION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est via son service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) est partenaire de l’organisation du 18<sup>e</sup> Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix (RVGRH);

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque est une référence pour les gestionnaires des petites et moyennes entreprises de la région de Charlevoix en matière d’information sur la gestion des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des ressources humaines demeure un enjeu très actuel dans le développement et la croissance des entreprises;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à accepter et signer la demande de partenariat confirmant ainsi la contribution financière d'une somme de 700 \$ dans le cadre de la 18<sup>e</sup> édition du Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix, au poste « publicité et activités municipales »

c. c. M. Stéphane Simard, conseiller en développement économique, Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix (SDLE)  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-07-11**

**SCLÉROSE EN PLAQUES DU GRAND CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE SOMME POUR LA 20<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accorder la somme de 100 \$ pour la 20<sup>e</sup> édition du tournoi de golf au profit de la Sclérose en plaques du Grand Charlevoix, payée au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-07-12**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la séance est levée à 9 h 23.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du mois de juillet 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-quatrième jour de juillet deux mille dix-neuf (24/07/2019) à compter de 9 h 35, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications et Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments.

---

**MOMENT DE RÉFLEXION – CONSTATATION DE L’AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil constatent la régularité de l’avis de convocation, comme prescrit par les dispositions du *Code municipal*.

**19-07-01-EX      ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d’une durée d’heure ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

- a) Internet haute vitesse : retour sur la présentation de Bell Canada aux fins de décision.

L’ordre du jour de la séance extraordinaire est accepté, il est alors proposé par M. Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement d’ouvrir la séance extraordinaire.

**19-07-02-EX      DÉPLOIEMENT D’INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) SUR LE TERRITOIRE DÉPLOIEMENT D’INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC : APPUI DE LA MRC À LA PROPOSITION DE DÉPLOIEMENT D’UNE ENTREPRISE DE TÉLÉCOMMUNICATION ET À SES DÉMARCHES À LA SECONDE PHASE DE FINANCEMENT QUÉBEC BRANCHÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-05-07 concernant la création du comité Internet haute vitesse (IHV) de la MRC;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité IHV recommande la présentation au conseil de la proposition de Bell Canada comportant quatre (4) options;

**CONSIDÉRANT** la présentation par Bell Canada lors de la séance de travail tenue le 17 juillet 2019 de leur proposition de déploiement d'Internet haute vitesse intitulé *Charlevoix Est, Analyse Internet haute vitesse et LTE* sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada suggère que l'option 4 en page 6 de la proposition est la meilleure avec 90 % de fibre à la maison (fiber to the home, FTTH) et 8 % de couverture cellulaire (LTE);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC préfère l'option 2 % à 100 % de fibre à la maison (FTTH);

**CONSIDÉRANT QUE** les maires ont analysé les options;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de Bell Canada relativement à la proposition pour déployer Internet haute vitesse via le programme Québec branché du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet profitera aux résidences et aux entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement ce qui suit :

- D'appuyer la proposition de déploiement selon option 4 en page 6 de la proposition de déploiement présentée par Bell Canada;
- D'appuyer Bell Canada dans ses démarches d'obtention d'une subvention de 4,35 M\$ à la seconde phase de financement Québec branché permettant ainsi à Bell Canada d'améliorer les services Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, à des prix concurrentiels;
- Que le projet soit réalisé de concert avec le milieu pour permettre d'optimiser le déploiement sur le territoire.

c. c. M. Charles Gosselin, directeur, Affaires gouvernementales, Bell

**19-07-03-EX**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de M. Donald Kenny, la séance est levée à 9 h 36.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Caroline Dion  
Directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**MRC DE  
CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'août 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour d'août deux mille dix-neuf (27/08/2019) à compter de 15 h 10, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
 Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
 Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
 Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) et Monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement.

**19-08-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de trois heures et quinze minutes ayant débuté à 8 h 30 et d'une séance de travail avec la ministre Marie-Ève Proulx, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Participation du préfet au 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations les 29 et 30 août et rencontre avec différents chefs relativement au site de Pointe-aux-Alouettes;
- b) Souper de Noël des maires : choix de la date et du lieu;
- c) Suivi général du préfet et des maires.

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) : présentation d'un dossier;
- b) Maude Hairdresser : extension du protocole jusqu'au 30 juin 2020;
- c) Ordre des comptables professionnels agréés du Québec : achat du passeport pour les activités de formation au coût de 1 270 \$ plus taxes;
- d) Femmessor : demande de contribution financière d'un montant de 500 \$ pour une activité de formation relativement à la publicité en ligne;
- e) Le Charlevoisien : demande de commandite relativement à la production de vidéos portant sur l'environnement;
- f) Bilan du service du développement économique depuis octobre 2018 – présentation au conseil de septembre;
- g) Demandes de financement des Services de main-d'œuvre l'Appui pour l'année financière 2019 (le document regroupe les demandes de renouvellement pour le SANA (5 000 \$) et PAJ (5 000 \$) - secteur Charlevoix-Est);
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
 DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
 PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



### S.T.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Internet haute vitesse (IHV) : résolution d'appui à une autre entreprise;
- b) Valorisation des matières compostables;
  - o Subvention de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) : suivi;
  - o Demande du certificat d'autorisation pour transbordement et le compostage des matières organiques.
- c) TNO : réponse négative à la demande d'aide financière pour les ponts au lac Foulon 1 et 2 et interrogation quant à la question de la vidange des fosses septiques (également quant à la demande du lac aux Pins rouges – voir S.T.5 k);
- d) Résidus de sablage du groupe Océan à L'Île-aux-Coudres;
- e) Correspondance à la MRC de Charlevoix concernant l'enfouissement des déchets;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### RENCONTRE DE TRAVAIL À LA MRC DE CHARLEVOIX EN COMPAGNIE DE LA MINISTRE RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, MADAME MARIE-ÈVE PROULX

### S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, suivi de la consultation publique;
- b) Correspondance du 21 juin 2019 de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) relative à l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
- c) Modification de l'*Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est*;
- d) Intervention du service de sécurité incendie de Saint-Aimé-des-Lacs les 26 juin et 3 juillet au lac Jérôme en territoire non organisé pour l'incendie d'un chalet, suivi de la facturation;
- e) Suivi de la correspondance du 22 juillet de la CNESST relative au programme de prévention déposé par la MRC pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en TNO;
- f) Dépôt du *Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est et du Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Charlevoix-Est, du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019*;
- g) Suivi de la réunion du comité de sécurité publique de la MRC tenue le 10 juillet 2019;
- h) Préparation de la réponse aux sinistres en territoires non organisés, suivi du processus d'élaboration des plans de sécurité civile et élaboration d'entente avec certaines municipalités et la Commission scolaire de Charlevoix pour, notamment, les volets « mise à l'abri » « centres hébergement »;
- i) Avis de modification du territoire d'application de la convention de gestion territoriale (lots intramunicipaux), inclusion de Pointe-aux-Alouettes;
- j) Octroi de deux baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoirie au lac de la Chute (N/Réf : 301038 et B2008-07-01 lots intramunicipaux);
- k) Baux de villégiature : étude du ministère pour valider la représentativité des valeurs de références;
- l) Aide financière à même les sommes reçues par la MRC de Charlevoix-Est du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention pour les années 2019 et 2020 sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est, demande d'Unité Domrémy de Clermont inc.;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de projets (Aéroport de Charlevoix, Corporation le Saumon de la rivière Malbaie, etc.);
- b) Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale : bilan de la première entente (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) et présentation de la nouvelle entente (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023);
- c) Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : bonification de deux projets;
- d) Nomination d'un représentant et de son substitut sur le comité de coordination du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (en remplacement de M<sup>me</sup> France Lavoie au terme de la résolution 18-01-29);
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Équité salariale, conclusion du dossier;
- b) Modification de l'indemnité de base de déplacement conformément à la Politique relative aux frais de déplacement et de séjours, passant de 0,42 \$ à 0,43 \$, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2019;
- c) Demande de reconnaissance aux fins d'exemptions de taxes foncières du comité des loisirs de Sagard pour le centre des loisirs, décision de la Commission municipale du Québec;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- d) Aéroport de Charlevoix : suivi de la demande d'aide financière au PADAR (programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales) pour la réalisation d'une étude de marché et choix des firmes pour l'appel de propositions (conditionnel à l'obtention de la subvention);
- e) Aéroport de Charlevoix, suivi de la tenue d'un sommet le 10 septembre (en collaboration avec la députée);
- f) Aéroport de Charlevoix : article dans le magazine Aviation - Information;
- g) Réponses du ministère des Finances et de la Société d'habitation du Québec à la résolution numéro 19-07-08 de la MRC (demande pour rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion);
- h) Modification du nom du Service de l'aménagement du territoire et du développement régional;
- i) Ressources humaines :
  - Nomination du nouveau directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la foresterie (et lettre d'entente);
  - Confirmation d'embauche d'un aménagiste au sein du Service de l'aménagement du territoire et de la foresterie;
  - Formation – Agent de développement social.
- j) Appel de projets lancé par le ministère de l'Éducation / ULSCN pour l'activité physique et de plein air : information;
- k) Fondation Prévention suicide Charlevoix : invitation au tournoi de golf bénéfique qui aura lieu le vendredi 13 septembre au golf *Le Loup* (ou commandite);
- l) Association régionale de camping et de caravaning Québec métropolitain (ARCC 06) : demande de commandite pour l'événement qui aura lieu du 9 au 12 juillet prochain à l'Hippodrome de la Vallée;
- m) Demande de commandite pour un tournoi de curling qui aura lieu du 6 au 8 novembre à Clermont;
- n) Entente relative au remboursement des coûts admissibles engagés pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du Sommet des leaders du G7 : délégation de signature;
- o) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Gilles Harvey, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-08-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2019.

**19-08-03**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019 TENUE LE 3 JUILLET 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 25 juin 2019 tenue le 3 juillet 2019.

**19-08-04**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2019.

**19-08-05**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2019.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-08-06**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Juillet-Août 2019 », et ce, pour les mois de juillet et août 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dépl. Juillet-Août 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Juillet-Août 2019 », et ce, pour les mois de juillet et août 2019.

**19-08-07**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 JUIN 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DEB/Avril à Juin 2019 » et les déboursés du TNO portant la cote « DEB/Avril à Juin 2019 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'avril, mai et juin 2019.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-08-08**      **MODIFICATION DU NOM DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

**CONSIDÉRANT** la réorganisation du service de l'aménagement du territoire et du développement régional à la suite du départ de madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional;

**CONSIDÉRANT QUE** les dossiers de développement régional sont traités en collaboration avec le service de développement de la MRC (Mission développement Charlevoix);

**CONSIDÉRANT** l'avis de nomination de monsieur Stéphane Charest, confirmé au terme du présent conseil, par l'adoption de la résolution 19-08-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de modifier le nom du service de l'aménagement du territoire et du développement régional par celui de « Service de l'aménagement du territoire et de la foresterie ».

**19-08-09**      **NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA FORESTERIE**

**CONSIDÉRANT** le départ de madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Stéphane Charest travaille à la MRC, depuis 13 ans au sein du service de l'aménagement du territoire et du développement régional, à titre d'ingénieur forestier et de conseiller en développement;

**CONSIDÉRANT** l'expérience et le professionnalisme de monsieur Stéphane Charest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de nommer monsieur Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, à titre de directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la foresterie de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie

19-08-10

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION 4620, CRÉATION DU POSTE D'AMÉNAGISTE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la nomination de M. Stéphane Charest à titre de directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section 4620, pour le retrait du titre d'ingénieur forestier et conseiller en développement de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QU'**avec ce retrait, il y a lieu de créer un nouveau poste d'aménagiste, pour travailler au sein du service de l'aménagement du territoire et de la foresterie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de remplacement le titre d'emploi d'ingénieur forestier et conseiller en développement par celui d'aménagiste, et ce, au sein du groupe 4 de la convention collective.

Il est également résolu de déléguer la direction générale pour signature de la lettre d'entente numéro 2019-02 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section 4620.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat canadien de la fonction publique, section 4620

19-08-11

**CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN AMÉNAGISTE, INSPECTEUR DES COURS D'EAU ET INSPECTEUR RÉGIONAL, AU SEIN DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA FORESTERIE**

**CONSIDÉRANT** la création du poste d'aménagiste au terme de la résolution 19-08-10;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'accord du syndicat des employés, le poste n'a pas été affiché à l'interne, aucun employé n'ayant le profil requis;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché à l'externe, comme le prévoit la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues ont été effectuées avec succès par un comité de sélection et qu'il y a lieu de confirmer l'embauche;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de la personne retenue et recommandée par le comité de sélection, soit monsieur Antoine Lemieux-Leguerrier, et ce, à titre d'aménagiste et de salarié régulier à temps plein de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

19-08-12

**LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE CHARLEVOIX (SOGIT) : PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de défrayer la cotisation annuelle de la Société de gestion des infrastructures de transports de Charlevoix (SOGIT) représentant la somme de 1 000 \$ taxes incluses payée au budget de la MRC au poste « cotisation professionnelle et *membership* ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-13

**CALCULS RELATIFS À L'ÉTAT DES SURPLUS EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF POUR LES MRC DE CHARLEVOIX ET CHARLEVOIX-EST DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT ÉQUITABLE DANS LA CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services tout en conservant la responsabilité et l'imputabilité découlant de sa compétence et de ses responsabilités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est ont convenu qu'elles doivent être équitables et uniformes tant en matière de quotes-parts municipales que de contributions financières non remboursables;

**CONSIDÉRANT** les calculs relatifs à l'état des surplus en transport adapté et collectif pour les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est dans le cadre de l'établissement de l'investissement équitable dans la Corporation de mobilité collective de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les calculs démontrent que pour être équitable la MRC de Charlevoix-Est doit injecter un montant de 130 471 \$ réparti comme suit : 99 931 \$ dans le transport collectif et 30 540 \$ dans le transport adapté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de verser un montant de 130 471 \$ à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix afin de permettre à la MRC de Charlevoix-Est d'être équitable avec la MRC de Charlevoix relativement au transport collectif et adapté, lequel montant sera réparti de la façon suivante :

À même le budget Mission développement Charlevoix :

- La somme de 38 000 \$ au poste « Salaires directrice du service de développement économique »
- La somme de 10 000 \$ au poste « Cotisations employeur »

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- La somme de 16 000 \$ au poste « Salaires agent de développement économique »
- La somme de 4 000 \$ au poste « Cotisations employeur »
- La somme de 15 000 \$ au poste « Consultant externe »
- La somme de 2 000 \$ au poste « Services juridiques »
- La somme de 3 000 \$ au poste « Location équipements bureaux »

À même le budget de la MRC :

- La somme de 10 000 \$ au poste « Revenus d'intérêts sur placement MRC »
- La somme de 32 471 \$ au poste « Revenus constats d'infraction »

c. c. Mme Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-14

**SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DU LIEU, DE LA DATE ET DE LA CONTRIBUTION DES MAIRES**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que chaque élu renonce à une somme de 100 \$ sur sa rémunération totale du mois de décembre 2019 pour financer le souper de Noël des maires qui aura lieu le 6 décembre prochain au restaurant Chez Truchon, à La Malbaie.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

19-08-15

**ENTENTE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES COÛTS ADMISSIBLES ENGAGÉS POUR ASSURER LES MESURES DE SÉCURITÉ EXCEPTIONNELLES REQUISES POUR LE DÉROULEMENT SÉCURITAIRE DU SOMMET DES LEADERS DU G7 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Sommet des leaders du G7 tenu à La Malbaie les 8 et 9 juin 2018 (ci-après le « Sommet ») et la Réunion ministérielle des ministres de l'Emploi et de l'Innovation du G7 tenue à Montréal du 26 au 28 mars 2018 (ci-après la « Réunion ministérielle ») ont nécessité, compte tenu de la nature et de l'envergure de ces événements, le déploiement de mesures de sécurité exceptionnelles afin d'assurer le maintien de l'ordre public et la protection de la population et des biens à l'occasion ou aux fins du Sommet et de la Réunion ministérielle;

**CONSIDÉRANT QUE** Sa Majesté la reine du chef du Canada (ci-après le « Canada ») et le gouvernement du Québec (ci-après le « Québec ») ont conclu, le 29 mars 2018, l'*Entente de financement des coûts de sécurité du Sommet des leaders et de la Réunion ministérielle du G7 de 2018* (ci-après l'« Entente ») visant le remboursement par le Canada au Québec des coûts admissibles en vertu de cette Entente, engagés par le Québec, par certaines municipalités, municipalités régionales de comté et par certains organismes publics qui relèvent du gouvernement du Québec, pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du Sommet et de la Réunion ministérielle;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique du Québec coordonne la préparation et la consolidation de la réclamation financière auprès du Canada pour le remboursement de l'ensemble de ces coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre souhaite ainsi conclure une entente avec la MRC afin de lui remettre la part du remboursement qui lui revient en fonction des coûts admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer la préfecture et la direction générale pour signer l'entente relative au remboursement des coûts admissibles engagés pour assurer les mesures de sécurité exceptionnelles requises pour le déroulement sécuritaire du Sommet des leaders du G7.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-16

**PROPOSITION DE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST PAR BELL CANADA : CHANGEMENT DE L'OPTION DE DÉPLOIEMENT APPUYÉE PAR LA MRC ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 19-07-02-EX**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-05-07 concernant la création du comité Internet haute vitesse (IHV) de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation par Bell Canada lors de la séance de travail tenue le 17 juillet 2019 de sa proposition de déploiement d'Internet haute vitesse intitulé *Charlevoix Est, Analyse Internet haute vitesse et LTE* sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est comportait 4 options;

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada présentait à l'option 2 en page 6 un déploiement de 100 % de fibre à la maison (fiber to the home, FTTH);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire majorer à 100 % en FTTH ce déploiement pour toutes les habitations desservies par le réseau électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est au lieu de 90 % prévu aux termes de la résolution 19-07-02-EX;

**CONSIDÉRANT QUE** cette option est comparable à celle de la concurrence;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire que le projet se réalise sans frais pour la MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de Bell Canada qui projette de solliciter un financement auprès des gouvernements provincial et/ou fédéral pour déployer Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire une mise en service complète dans un délai de 24 mois après l'obtention de l'accord de financement de ces programmes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement ce qui suit :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- D'appuyer la proposition de déploiement selon option 2 en page 6 de la proposition de déploiement présentée par Bell Canada;
- D'appuyer la demande de contribution financière que Bell s'engage à déposer aux programmes provincial et/ou fédéral;
- De demander à Bell de consulter et tenir informée la MRC de l'avancement tout au long du projet afin d'optimiser le déploiement sur le territoire.

Il est également résolu d'abroger la résolution 19-07-02-EX relativement au déploiement à 90 % en FTTH.

c. c. M. Charles Gosselin, directeur, affaires gouvernementales, Bell

19-08-17

**APPUI À LA PROPOSITION D'ACCÈS TÉLÉCOM POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE INTERNET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-05-07 concernant la création du comité Internet haute vitesse (IHV) de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité IHV recommande au conseil d'appuyer la proposition d'ACCÈS Télécom (ci-après nommé ACCÈS);

**CONSIDÉRANT QUE** les maires ont pris connaissance et analysé la *Présentation des services Accès* qui décrit la proposition de déploiement Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** ACCÈS propose de déployer 100 % de fibre à la maison (fiber to the home (FTTH)) pour toutes les habitations desservies par le réseau électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** ACCÈS propose d'offrir des services à un coût abordable et compétitif, dont un trio pour 99,99 \$/mois garanti à vie avec, entre autres, une vitesse en amont de 150 Mbit/seconde;

**CONSIDÉRANT QUE** ACCÈS propose de réaliser le projet sans frais pour la MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui d'ACCÈS qui projette de solliciter un financement auprès des gouvernements provincial et/ou fédéral pour déployer Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire une mise en service complète dans un délai de 24 mois après l'obtention de l'accord de financement de ces programmes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement ce qui suit :

- D'appuyer le projet de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est tel que présenté par ACCÈS;
- D'appuyer la demande de contribution financière qu'ACCÈS s'engage à déposer aux programmes provincial et/ou fédéral;
- De demander à ACCÈS de consulter et tenir informée la MRC de l'avancement tout au long du projet afin d'optimiser le déploiement sur le territoire.

c. c. M. Marc-André Campagna, PDG, ACCÈS

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



19-08-18

**PRIX DE L'ESSENCE POUR LA RÉGION DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'ENQUÊTE AU BUREAU DE LA CONCURRENCE**

**CONSIDÉRANT** l'insatisfaction de la population de Charlevoix portée à l'attention des élus relativement au prix de l'essence sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT** la résolution 16-10-43 de la MRC de Charlevoix-Est relativement à l'impact de la fluctuation du prix de l'essence pour les finances des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'essence sur le territoire de Charlevoix est supérieur à celui de ses voisins, de plusieurs régions similaires au niveau socio-économique et géographique ainsi que des centres urbains;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix au litre peut représenter un écart de 0,15 \$ en comparaison avec les régions voisines;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus et citoyens souhaitent obtenir des réponses quant à la fluctuation du prix du carburant, injustement plus élevé qu'ailleurs au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs régions du Québec bénéficient du statut de région frontalière ou éloignée (périphérique ou spécifique), permettant d'accéder à un crédit de taxe en vertu du règlement d'application de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revendiquer le statut de région éloignée auprès de l'instance gouvernementale provinciale pour des raisons d'équité et de justice;

**CONSIDÉRANT QUE** le principe d'équité devrait être appliqué pour toutes les régions du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, pour et au nom de tous les citoyens de Charlevoix :

- De dénoncer le prix trop élevé de l'essence dans la région de Charlevoix;
- De revendiquer l'équité dans la tarification afin que le prix au litre soit similaire à celui de nos voisins, de plusieurs régions similaires ainsi que des centres urbains à proximité;
- Que cette présente résolution constitue en elle-même la demande d'enquête conjointe, par la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est, et qu'elle soit déposée auprès du Bureau de la concurrence du Canada afin d'obtenir justification quant au prix de l'essence substantiellement plus élevé pour les charlevoisiennes et charlevoisiens;
- D'interpeller madame Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix, afin qu'elle appuie les démarches des 2 MRC dans cette demande d'enquête conjointe;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- De revendiquer le statut de région éloignée (périphérique ou spécifique), permettant à la population charlevoisienne de bénéficier des impacts positifs du crédit provincial de taxe sur l'essence;
  - D'interpeller madame Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances afin qu'elle milite aux côtés des MRC de Charlevoix, en revendiquant une modification réglementaire pour que la région de Charlevoix soit reconnue comme étant une région éloignée en vertu de la Loi concernant la taxe sur les carburants ainsi que son règlement d'application;
  - Que la présente résolution soit transmise à la ministre responsable de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, à la MRC de Charlevoix, la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au CAA Québec.
- c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île d'Orléans–Charlevoix  
M<sup>me</sup> Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, adjointe parlementaire du ministre des Finances  
M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, ministre responsable de la Capitale-Nationale  
Municipalités locales de la MRC de Charlevoix-Est  
Municipalités locales de la MRC de Charlevoix  
Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
Union des municipalités du Québec (UMQ)  
CAA Québec  
Stations-service locales

19-08-19

### **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière (gérance) prend fin le 31 décembre 2019, aux termes de la résolution 14-12-04;

**CONSIDÉRANT** la création d'une coopérative de services par le biais de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nommée Coopérative d'informatique municipale (CIM);

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de la CIM est d'offrir des systèmes diversifiés et faciles à utiliser pour les employés municipaux tout en prenant en compte les contraintes budgétaires des MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** CIM et les MRC peuvent, en vertu d'un décret, être soustraites du processus d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix demandé par la CIM pour assurer, pendant cinq ans, la gérance du service d'évaluation foncière de la MRC est réparti comme suit :

- Pour l'an 2020 : 59 239,68 \$
- Pour l'an 2021 : 60 509,31 \$
- Pour l'an 2022 : 61 819,66 \$
- Pour l'an 2023 : 63 172,13 \$
- Pour l'an 2024 : 64 568,20 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de gérance du service d'évaluation foncière de la MRC à la Coopérative d'informatique municipale (CIM), pour les cinq prochaines années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2024, et ce, conditionnellement à l'acceptation de la proposition par M<sup>e</sup> André Lemay.

Il est également résolu que cette entente exclue 4 dossiers de plainte ainsi que les frais d'avocats dans tous les cas de contestation, frais étant assumés par chacune des villes et municipalités.

c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Harvey, directrice générale, Coopérative d'informatique municipale

19-08-20

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ACCEPTATION DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets effectuée lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT** les projets déposés par la corporation du Port de refuge de Cap-à-l'Aigle et la corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds;

**CONSIDÉRANT** le projet « Amélioration du terrain de jeu » déposé par la municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants en octobre 2018 et soutenu à ce moment pour un montant de 32 077 \$ selon la résolution 18-10-10 et dont d'importants changements au niveau des coûts des structures et modules à acquérir font en sorte que la demande doit être bonifiée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de soutenir financièrement les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale à signer les protocoles d'entente y afférents :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019</b>		
<b>Projets</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJET RÉGIONAL</b>		
Accueil d'événement et mise à niveau de la fabrication de la neige artificielle	Corporation du parc régional du Mont Grand-Fonds	10 000 \$
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Mise à niveau du volet sécurité du Port de Refuge	Port de refuge de Cap-à-l'Aigle	7 018 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Amélioration du terrain de jeu	Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	Bonification de 15 789 \$
--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-21

**ADOPTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE LA CAPITALE-NATIONALE**

**CONSIDÉRANT** la précédente entente de partenariat territorial couvrant la période 2017-2020 dont le budget total était de 60 000 \$ et dont la moitié de la contribution provenait de la MRC de Charlevoix-Est à raison d'un montant de 10 000 \$ par année;

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour renouveler l'entente pour une période triennale 2020-2023;

**CONSIDÉRANT** la pertinence de ce programme pour soutenir les artistes et les écrivains professionnels de même que les organismes artistiques professionnels sans but lucratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'adhérer à l'entente de partenariat territorial 2020-2023 pour une somme de 10 000 \$ par année à partir de 2020 payée à même le budget MDC et de déléguer le préfet monsieur Sylvain Tremblay, de même que le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-22

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – BONIFICATION DE DEUX PROJETS DANS LE VOLET « INTERVENTIONS CIBLÉES » DU PADF 2019-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente régionale pour la délégation du PADF 2018-2021 est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est dispose d'un budget total de 59 778 \$ en 2019-2020 pour réaliser des interventions ciblées sur son territoire et que l'ensemble de ce budget a déjà été affecté selon les résolutions 19-06-10 et 19-07-05;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme résiduelle de 892,32 \$ est disponible en raison des frais de gestion du programme 2018-2019 moins élevés que prévu et que cette somme peut être utilisée pour financer des interventions ciblées;

**CONSIDÉRANT** le projet déposé par l'Association de plein air des Martres portant sur la réfection du chemin du Foulon qui est déjà soutenu pour un montant de 8 000 \$ sur une demande 11 509 \$ selon la résolution 19-07-05;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 921 \$ a été libérée à la suite d'un coût de projet plus bas que prévu par l'Association loisirs chasse et pêche Saint-Siméon Petit-Saguenay pour le projet de réfection du ponceau Port-aux-Quilles-lac à la truite et que cette somme pourrait venir combler leur demande initiale pour leur projet 2019-2020 intitulé Réfection du ponceau du chemin du lac Long;

**CONSIDÉRANT** le projet déposé par l'Association loisirs chasse et pêche Saint-Siméon Petit-Saguenay portant pour leur projet 2019-2020 intitulé Réfection du ponceau du chemin du lac Long qui est déjà soutenu pour un montant de 8 724 \$ sur une demande 9 645 \$ en vertu de la résolution 19-07-05;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de bonifier le montant attribué au projet de l'Association de plein air des Martres portant sur la réfection du chemin du Foulon par l'ajout d'un montant de 892,32 \$ provenant des frais de gestion non utilisés de 2018-2019 et de modifier le montant attribué au projet de l'Association loisirs chasse et pêche Saint-Siméon Petit-Saguenay intitulé « Réfection du ponceau du chemin du lac Long » par l'ajout d'un montant de 921 \$.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-23

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT SUR LE COMITÉ DE COORDINATION DU PARC MARIN DU SAGUENAY SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est siège au comité de coordination du parc marin Saguenay–Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a pour mandat d'assurer le suivi du plan directeur en effectuant des recommandations aux gestionnaires du parc quant aux stratégies favorables à l'atteinte des objectifs généraux du parc marin;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les règlements de gestion du comité de coordination les représentants doivent être nommés tous les deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** madame France Lavoie était déléguée comme substitut de monsieur Donald Kenny et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement à la suite de son départ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de nommer monsieur Antoine Lemieux-Leguerrier, aménagiste, pour siéger au comité de coordination du Parc marin du Saguenay Saint-Laurent en remplacement de madame France Lavoie, conformément aux règlements de gestion du comité.

c. c. M<sup>me</sup> Chloé Bonnette, coordonnatrice au partenariat, Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

19-08-24

**LETTRE D'ENTENTE POUR UTILISATION TEMPORAIRE : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'INSPECTRICE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un abri forestier par propriétaire de terrain sis au TNO;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence principale du demandeur est à une distance importante du chantier de construction (plus de 100 km);

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a également fait une demande pour utiliser une roulotte mobile pour la durée des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter la demande de permis et de procéder à son émission, conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec l'inspectrice en urbanisme sur les TNO, madame Mélanie Gauthier pour l'utilisation **temporaire** d'une roulotte sur son terrain.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice en évaluation, MRC

19-08-25

**MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE RELATIVEMENT AUX CONSTATS D'INFRACTIONS SUR TNO**

**CONSIDÉRANT** les manquements et les non-respects des divers règlements du territoire non organisés et la pertinence de régulariser ces situations;

**CONSIDÉRANT** la procédure actuelle qui consiste en deux envois par lettre aux propriétaires fautifs, la présentation de chaque dossier au conseil des maires et les longs délais par la suite pour régler les dossiers à la suite des avis d'infraction;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'être efficace et rigoureux dans ce processus pour améliorer la situation actuelle par l'obtention d'avis juridique lorsque le besoin se fait sentir pour un dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la présente résolution soit interprétée comme étant un octroi de mandats au conseiller juridique de la MRC de Charlevoix-Est dans le cas de dossiers litigieux pour le service d'aménagement du territoire et de la foresterie et afin de bien orienter l'intervention de l'inspectrice en urbanisme, madame Mélanie Gauthier.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice en urbanisme, MRC

19-08-26

**AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : CONFORMITÉ DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DU TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR UNE DEMANDE DE RECONSTRUCTION AU 254, ROUTE 170, SAGARD**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par un citoyen du TNO pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans la zone de villégiature située en bordure du lac Deschenes;

**CONSIDÉRANT QUE** les choix de la couleur des matériaux pour le revêtement et la toiture doivent respecter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du TNO Mont Élie et Sagard et de la zone de villégiature du secteur du lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** les couleurs choisies s'intègrent aux couleurs de l'environnement naturel et que l'impact sur le paysage est limité;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité consultatif en urbanisme (CCU) et de mandater l'inspectrice en évaluation pour délivrer le permis relativement aux choix de couleur pour les matériaux du bâtiment principal à être érigé sur le lot 2A-P au Lac Deschênes, à l'adresse 254, route 170, Sagard.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice en évaluation, MRC

**RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : RAPPEL RELATIVEMENT À LA CONSULTATION PUBLIQUE**

La directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications à la MRC, Mme Caroline Dion, rappelle au conseil des maires la tenue de la consultation publique relative au schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé, se tenant le soir même dès 18 h 30 à la salle Jean-Lajoie de la MRC, et fait le suivi des étapes subséquentes, soit la rédaction d'un rapport de consultation, la transmission au ministre de la Sécurité publique de ce rapport accompagné du projet de schéma révisé et des résolutions d'adoption du conseil des maires et de tous les conseils municipaux de la MRC ainsi que la transmission d'une copie du projet de schéma aux MRC limitrophes.

19-08-27

**MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de bonifier certaines clauses contenues à *l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de revoir à la hausse le taux horaire uniformisé facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide, lequel taux est indexé selon l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu aussi de revoir à la hausse le nombre d'heures minimum pouvant être facturées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'apporter les modifications suivantes à *l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est* :

- Au 6<sup>e</sup> « Considérant », remplacer l'expression « CONSIDÉRANT QUE l'objectif (...) » par l'expression « CONSIDÉRANT QU'un des objectifs (...) »;
- À l'article 1 « Objet », abroger le 2<sup>e</sup> paragraphe;
- À l'article 2 « Mode de fonctionnement », abroger le 1<sup>er</sup> paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



« La présente entente est de type fourniture de service (article 576 du C.M. et l'article 468.7 de la Loi sur les cités et villes) en entraide automatique et mutuelle en fonction des stratégies de déploiement fournies au centre d'urgence 9-1-1 par le service de sécurité incendie responsable de la desserte du territoire, selon les objectifs prévus au schéma de couverture de risques. »

- À l'article 9 « Annulation d'une demande », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 10 « Territoire », paragraphe 2, modifier 1 heure pour 2 heures, et ajouter à la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe l'expression suivante : « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'article 11 « Formation des pompiers », ajouter le paragraphe suivant à la suite du 1<sup>er</sup> paragraphe : « Chaque effectif fourni devra être en mesure d'effectuer toutes les tâches relatives au travail de pompier, en conformité audit Règlement. »;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section A « Coût de la main-d'œuvre, modifier le montant initial de 32,83 \$ l'heure (représentant maintenant 34,91 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) par le montant de 37 \$ l'heure et ajouter l'expression suivante « Toute partie d'heure étant considérée comme une heure complète aux fins du présent article »;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement » ajouter un astérisque aux mots « rafraîchissements » et « repas » et ajouter ce 2<sup>e</sup> paragraphe « \*Si ceux-ci n'ont pas été offerts sans frais par la municipalité requérante.»;
- À l'annexe 1 « Répartition des frais d'exploitation », section D « Remboursement », remplacer l'expression suivante « le coût du carburant » par l'expression « le coût du carburant décrit en « C ».

Il est également résolu de déléguer le préfet de la MRC, monsieur Sylvain Tremblay, et le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer ladite entente.

c. c. Directeurs généraux des municipalités de la MRC

19-08-28

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19-07-03 du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC par laquelle le comité recommande l'adoption, par le conseil des maires de la MRC, du *Rapport annuel d'activités du CSP et de la SQ du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019*;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la présentation de ce rapport faite par la présidente du CSP, M<sup>me</sup> Odile Comeau, et par la DGA et directrice de la sécurité publique et des communications à la MRC, M<sup>me</sup> Caroline Dion, lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'adopter le Rapport annuel d'activités du comité de sécurité publique de la MRC (CSP) et de la Sûreté du Québec (SQ) du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et de le diffuser sur le site web de la MRC.

c. c. Sergent Dominic Gagnon, directeur, poste de la MRC de Charlevoix-Est de la Sûreté du Québec

19-08-29

**GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE (MAINTENANCE) AVEC PROMOTEK, DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOÛT 2020 ET DÉLÉGATION POUR SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est propriétaire, avec la Ville de Clermont, de deux systèmes Soltek III pour la surveillance de la sablière du secteur Snigole à Clermont, sur les terres du domaine de l'État, sous gestion de la MRC en vertu de l'entente de délégation de l'exploitation du sable et du gravier conclue avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces systèmes doivent annuellement être entretenus, maintenus et réparés (pièces et main d'œuvre);

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de service actuel prend fin le 31 août 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat annuel de service (entretien, maintenance et réparation (pièces et main d'œuvre) des deux systèmes Soltek III auprès de Promotek, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, d'un montant de 250 \$, plus les taxes, à même le budget de la gestion foncière et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier, et de déléguer le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour la signature du contrat.

Il est également résolu de facturer la Ville de Clermont pour la moitié du montant, soit 125 \$ plus les taxes.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

19-08-30

**OCTROI DE DEUX BAUX À DES FINS COMMERCIALES D'ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE AU LAC DE LA CHUTE ET DÉLÉGATION DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA SIGNATURE DES BAUX (N/RÉF : 301038 ET B2008-07-01 LOTS INTRAMUNICIPAUX)**

**CONSIDÉRANT** la convention de gestion territoriale conclue entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la MRC de Charlevoix-Est par laquelle la MRC gère pour et au nom du ministère le territoire public intramunicipal (lots intramunicipaux);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la demande de transfert des deux baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoirie au lac de la Chute à la suite de la vente de la pourvoirie du même nom, située en territoire public intramunicipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer deux baux en remplacement des baux existants afin d'y modifier le nom des propriétaires;

**CONSIDÉRANT** l'autorisation reçue du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles puisque ces baux se situent sur le territoire du projet de parc de la Côte-de-Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer deux baux à des fins commerciales d'établissement de pourvoirie au lac de la Chute à la suite de la vente de la pourvoirie du même nom (bail 301038 et bail B2008-07-01) et de déléguer le préfet, M. Sylvain Tremblay, et le directeur général de la MRC, M. Pierre Girard, pour signer ces baux.

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

19-08-31

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À MÊME LES SOMMES REÇUES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA LÉGALISATION DU CANNABIS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION POUR LES ANNÉES 2019 ET 2020 SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT** les sommes reçues par la MRC de Charlevoix-Est du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention pour les années 2019 (18 946 \$) et 2020 (18 553 \$) sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19-06-21 par laquelle la MRC octroie au total 12 732 \$ à trois organismes de la région à même les sommes reçues pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de l'organisme Unité Domrémy de Clermont inc. d'un montant de 12 000 \$ pour un projet de prévention relatif à la légalisation du cannabis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un montant total de 6 000 \$ à Unité Domrémy de Clermont inc. dans le cadre de son programme de prévention sur les risques associés au cannabis auprès des employeurs et des employés de la MRC de Charlevoix-Est, à même les sommes reçues du MAMH pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention, pour l'année 2019, et de réserver un montant de 3 000 \$ à même les sommes reçues pour 2020, pour la continuité du même projet.

Il est également résolu de déléguer la direction générale de la MRC à signer le protocole d'entente relié à cette aide financière.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en comptabilité, MRC de Charlevoix-Est  
M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC de Charlevoix-Est

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-08-32

**AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS, DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES BÉNÉFICIAIRES**

**CONSIDÉRANT** les sommes reçues par la MRC de Charlevoix-Est du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis en matière de prévention pour les années 2019 (18 946 \$) et 2020 (18 553 \$) sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 19-06-21 par laquelle la MRC octroie au total 12 732 \$ à trois organismes de la région à même les sommes reçues pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer la direction générale de la MRC à signer les protocoles d'entente reliés aux aides financières octroyées.

19-08-33

**PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AUX SINISTRES EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE AFIN DE CONCLURE DES ENTENTES AVEC CERTAINES MUNICIPALITÉS ET AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX POUR L'UTILISATION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES ET CERTAINS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 9 novembre 2019, la MRC devra être en mesure de déployer un plan de sécurité civile pour les deux territoires non organisés qu'elle gère, celui de Sagard et celui de Mont-Élie, lequel plan devant comporter les mesures prévues au nouveau *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite conclure des ententes avec quelques-unes de ses municipalités et avec la Commission scolaire pour l'utilisation d'infrastructures et services existants, notamment en matière de centres d'hébergement prévus au plan de sécurité civile;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, Mme Caroline Dion, ainsi que la greffière de la MRC, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, afin qu'elles travaillent à la rédaction et à la conclusion des ententes nécessaires au respect des exigences pouvant découler de l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres*.

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ces ententes.

c. c. M<sup>me</sup> Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-08-34

**INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS LES 26 JUIN ET 3 JUILLET AU LAC JÉRÔME EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS POUR L'INCENDIE D'UN CHALET, NON-PAIEMENT DE LA FACTURATION**

**CONSIDÉRANT** la facture numéro CRF1900030 transmise à la MRC par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, d'un montant de 1 966,02 \$, pour deux interventions réalisées par le service de sécurité incendie (SSI) de cette municipalité pour l'extinction d'un feu de bâtiment, les 26 juin et 3 juillet derniers, au lac Jérôme, en territoires non organisés, sous juridiction de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions du SSI de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ont été réalisées de son propre gré, sans l'aval de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'assume aucune obligation légale d'offrir un service de protection incendie (incluant la désincarcération) sur le territoire sous sa juridiction;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a décidé de ne pas se doter d'un tel service et que de ce fait, elle n'a aucun équipement, aucune infrastructure et aucune ressource humaine pour offrir un tel service;

**CONSIDÉRANT QUE** les utilisateurs des territoires non organisés (Sépaq, Zec, pourvoiries, etc.) ont toute la liberté de prendre les ententes en cette matière avec une municipalité limitrophe, dont celle de Saint-Aimé-des-Lacs, mais que la MRC ne participera ni à la négociation, ni à la conclusion d'une telle entente, ni aux paiements des coûts qui en découleraient;

**CONSIDÉRANT QUE** seul le secteur de Sagard-Lac Deschênes en territoire non organisé est desservi par un service de sécurité incendie, celui de Saint-Siméon, en vertu d'une entente de la municipalité avec la MRC puisque ce secteur compte des résidents permanents;

**CONSIDÉRANT QU'**une autre entente entre la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC concernant la desserte en désincarcération sur la route 170 via le SSI de La Ville de La Malbaie qui dessert déjà le territoire de Saint-Siméon a été conclue;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC compte plus de 250 baux de villégiature situés en milieu isolé et forestier;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans la mission de la SOPFEU (Société de protection contre le feu) d'intervenir en milieu forestier;

**CONSIDÉRANT** la confirmation verbale obtenue par le procureur de la MRC le 26 août dernier en conférence téléphonique avec le préfet, quelques maires et la direction générale, de la non-obligation de payer la facture CRF1900030 de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs puisqu'il n'existe aucune entente à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement ce qui suit :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- De ne pas payer la facture numéro CRF1900030 transmise à la MRC par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, d'un montant de 1 966,02 \$, pour deux interventions de son service de sécurité incendie, les 26 juin et 3 juillet, au lac Jérôme;
  - De rappeler aux municipalités, qu'exception faite du secteur de Sagard-Lac Deschênes où une entente existe entre la MRC et la Municipalité de Saint-Siméon, que l'intervention des services de sécurité incendie en territoires non organisés est laissée à leur discrétion et à leur charge, à moins d'entente entre les municipalités et les utilisateurs du territoire comme la Sépaq, les Zec, les pourvoiries ou autres;
  - De rappeler aux utilisateurs du territoire que la MRC n'assume aucune obligation légale d'offrir un service de protection incendie (incluant la désincarcération) sur le territoire sous sa juridiction et qu'elle a décidé de ne pas se doter d'un tel service et que de ce fait, elle n'a aucun équipement, aucune infrastructure et aucune ressource humaine pour offrir un tel service.
- c. c. Mme Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
M. Daniel Boies, directeur, service de sécurité incendie de Saint-Aimé-des-Lacs  
Directrices générales, municipalités de la MRC  
Directeurs, services de sécurité incendie de la MRC  
M. Daniel Groleau, parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie  
M. Mario Tremblay, Zec Lac-au-Sable  
M. Christian Gagné, Zec Buteux-Bas-Saguenay  
Mme Linda Desrosiers, Zec des Martres  
M. Steeve Simard, pourvoirie Club des Hauteurs de Charlevoix inc.  
M. Martin Dufour, pourvoirie du Club Bataram  
M. Alexandre Lavoie, pourvoirie Club des Trois Castors  
M. Claude Lavoie, pourvoirie Domaine Le Pic Bois  
M. Jocelyn Harvey, pourvoirie du Lac Croche  
M. Michel Gagnon, pourvoirie du Lac Brouillard inc.  
M. Daniel Foster, pourvoirie Domaine Chasse et pêche Gaudias Foster inc.

**VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE TRANSBORDEMENT ET LE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Ce point est reporté au prochain conseil des maires.

19-08-35

**COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : OCTROI DU CONTRAT POUR UNE DURÉE DE 2 ANS À AUREL HARVEY & FILS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat des collectes des déchets et des matières recyclables prend fin le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-07-02 rejetant la soumission du premier appel d'offres pour les collectes;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de collecte des déchets et des matières recyclables a fait l'objet d'un deuxième appel d'offres public comportant plusieurs modifications;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du deuxième appel d'offres qui a eu lieu le lundi 26 août 2019 à 10 h est le suivant :

Soumissionnaire	Prix de la soumission taxes incluses
Aurel Harvey & Fils inc.	Option 1 : 2 ans <b>MONTANT TOTAL : 3 391 762,50 \$</b>
	Option 2 : 5 ans (2 + 3 avec sacs) <b>MONTANT TOTAL : 9 399 206,25 \$</b>
	Option 2 : 5 ans (2 + 3 avec bacs) <b>MONTANT TOTAL : 9 255 487,50 \$</b>
	Option 2 : montant provenant du tableau de comparaison en page 51 du devis <b>MONTANT TOTAL : 13 498 065 \$</b>

**CONSIDÉRANT QU'**une seule soumission a été obtenue et que cette dernière est conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des recommandations du comité GMR et des discussions avec le conseil des maires, l'option 1 d'une durée de 2 ans a été jugée adéquate malgré le dépassement important de l'estimation prévue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'une durée de 2 ans des collectes des déchets et des matières recyclables à l'entreprise Aurel Harvey & Fils pour la somme de 3 391 762,50 \$ taxes incluses payée à même les budgets GMR et valorisation.

c. c. M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils inc.

19-08-36

#### **ACHAT DE PNEUS POUR LA CHARGEUSE SUR ROUES**

**CONSIDÉRANT QUE** les pneus de la chargeuse sont utilisés depuis près de 9 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les pneus doivent être remplacés dès l'automne;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat de l'appel d'offres sur invitation qui a eu lieu le mercredi 21 août 2019 à 11 h est le suivant :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
OK Pneus La Malbaie	30 532,35 \$
Desharnais Garage Léonce & Hermel Tremblay	28 976,04 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse est conforme;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de pneus à Desharnais Garage Léonce & Hermel Tremblay pour la somme de 28 976,04 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « entretien et réparation machineries lourdes ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**STATION DE TRAITEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : AJOUT DE DEUX VALVES**

Ce point est reporté au prochain conseil.

19-08-37

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE - PHASE 5 : PAIEMENT DE LA SURVEILLANCE SUPPLÉMENTAIRE À GBI SERVICES D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-09-65 concernant le report des travaux en 2019 des travaux de la phase 5 de recouvrement final des cellules d'enfouissement des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux sont réalisés, mais qu'ils ont nécessité de la surveillance supplémentaire par la firme GBI Services d'ingénierie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer la somme de 5 650 \$ plus taxes, à la firme GBI Services d'ingénierie pour la surveillance supplémentaire au Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 5, à même le budget GMR.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-38

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : RÉPARATION DE LA CHARGEUSE PAR STRONGCO**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de payer la somme de 8 057,05 \$ taxes incluses à l'entreprise Strongco pour la réparation de la chargeuse au Lieu d'enfouissement technique (LET), payée à même le budget GMR au poste « entretien de machinerie lourde ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-39

**ÉTUDE SUR LES COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES : MISE À JOUR**

**CONSIDÉRANT** les résultats des deux derniers appels d'offres pour les collectes des déchets et des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a le devoir de valider avec le plus de précision possible si elle paie un montant juste pour les services rendus par ses contractants;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC possède une étude des coûts pour la collecte des déchets et que cette dernière remonte à l'an 2013;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de demander au directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments de mandater les ressources externes afin de mettre à jour l'étude des coûts des collectes des déchets et des matières recyclables.

19-08-40

**DEMANDE DE LA MRC DE CHARLEVOIX CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE ET DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale de la MRC de Charlevoix, madame Karine Horvath, a demandé à la MRC de Charlevoix-Est, par un courriel daté du 15 août 2019, la possibilité de réaliser une entente avec la MRC de Charlevoix pour l'enfouissement de ses déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de la gestion des matières résiduelles (GMR) a été consulté quant à cette demande lors d'une séance de travail le 20 août dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité GMR recommande au conseil des maires d'utiliser exclusivement le site pour les citoyens de la MRC de Charlevoix-Est pour les raisons suivantes, toutes liées au traitement des eaux usées:

- La MRC doit traiter les eaux usées provenant de la plate-forme de matériaux secs (CRD) depuis 2015;
- La MRC aura peut-être besoin de la totalité de la capacité de traitement actuelle pour gérer les eaux usées d'une plate-forme de compostage, le cas échéant;
- Les changements climatiques peuvent faire varier notre niveau de sécurité de traitement, prenant en considération que la MRC peut traiter que 6 mois par année.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la recommandation du comité Gestion des matières résiduelles et ainsi aviser par écrit la MRC de Charlevoix du refus de sa demande (ainsi que de toutes autres demandes possibles par les diverses municipalités limitrophes) afin que les citoyens de la MRC de Charlevoix-Est bénéficient exclusivement du Lieu d'enfouissement technique.

19-08-41

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE POUR LES DESSERTES AÉRIENNES RÉGIONALES (PADAR) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix est une infrastructure de qualité et que la MRC de Charlevoix-Est croit beaucoup en son potentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a investi à plusieurs reprises dans l'Aéroport de Charlevoix afin qu'elle reste compétitive et attrayante pour ses clients;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix constitue un levier de développement économique important;

**CONSIDÉRANT** l'effervescence touristique dans la région de Charlevoix créée par l'arrivée du Club Med du Massif de Charlevoix et la tenue du G7 en 2018 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est cherche toujours à augmenter le trafic aérien et le nombre d'utilisateurs de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut évaluer les possibilités de développement commerciales et touristiques en lien avec l'Aéroport de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR), pour la réalisation d'une étude de marché et d'opportunité pour l'Aéroport de Charlevoix.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à déposer toutes autres demandes de subvention dans les divers programmes en lien avec la réalisation de ladite étude.

19-08-42

**APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR L'AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix est une infrastructure de qualité et que la MRC de Charlevoix-Est croit beaucoup en son potentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a investi à plusieurs reprises dans l'Aéroport de Charlevoix afin qu'elle reste compétitive et attrayante pour ses clients;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix constitue un levier de développement économique important;

**CONSIDÉRANT** l'effervescence touristique dans la région de Charlevoix créée par l'arrivée du Club Med du Massif de Charlevoix et la tenue du G7 en 2018 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est cherche toujours à augmenter le trafic aérien et le nombre d'utilisateurs de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est veut évaluer les possibilités de développement commerciales et touristiques en lien avec l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est a été autorisée à déposer une demande au Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR), comme stipulé dans la résolution numéro 19-08-41;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est attend toujours une réponse pour l'aide financière qu'elle a demandée au Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de solliciter des firmes compétentes dans le secteur de l'aviation afin qu'elle produise, à l'intention de la MRC de Charlevoix-Est, des propositions pour la réalisation d'une étude de marché et d'opportunité, advenant une réponse positive du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR) ou de tout autre programme afférent au sujet cité en titre.

19-08-43

**SOMMET DU 10 SEPTEMBRE, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SON ORGANISATION, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DE LA DÉPUTÉE, ET PAIEMENT DES FRAIS RELATIFS À CE SOMMET**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC, en collaboration avec le bureau de la députée, madame Émilie Foster, organise un Sommet relativement au développement de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les frais afférents à la réalisation d'un tel Sommet;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour collaborer avec le bureau de la députée pour l'organisation du Sommet du 10 septembre prochain qui aura lieu à l'Aéroport de Charlevoix et de défrayer les frais y afférent, payé à même le budget de l'Aéroport.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-44

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : MANDAT À APPROACH NAVIGATION SYSTEMS**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service d'*Approach Navigation Systems inc.* (ANS) pour la vérification annuelle du système météo AWOS pour la somme de 3 430,74 \$ pour l'année 2019.

c. c. Approach Navigation Systems inc.

M. André Tremblay, responsable de l'Aéroport, MRC

19-08-45

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DE DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de déléguer la direction générale à signer avec les promoteurs les protocoles d'entente élaborés à la condition que tous les critères soient remplis.

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020,</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Antoine Berthiaume	Transfert familial de l'entreprise et services professionnels pour l'évaluation de l'entreprise	5 875 \$
La Malbaie Communications	Offrir une nouvelle gamme de services à la population de Charlevoix-Est	1 961,73 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MDC

19-08-46

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : PROLONGATION DE DÉLAI RELATIVEMENT À L'ENTREPRISE MAUDE HAIRDRESSER**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-03-27 relativement à l'octroi d'une somme de 1 000 \$ à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale à l'entreprise Maude Hairdresser;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise Maude Hairdresser doit avoir complété le projet au plus tard le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** la demande de la promotrice pour prolonger le délai indiqué au protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est justifiée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accorder la prolongation du délai, jusqu'au 30 juin 2020, à l'entreprise Maude Hairdresser pour la réalisation du projet d'offrir un service de trichologie dans la région.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale pour signer l'amendement au protocole.

c. c. M<sup>me</sup> Maude Savard Lessard, propriétaire, Maude Hairdresser  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MDC

19-08-47

**ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC : ACHAT DU PASSEPORT POUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'inscrire madame Léonie Tremblay Savard, agente de développement économique, aux activités de formation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au coût de 1 270 \$ plus taxes, payé à même le budget de Mission développement Charlevoix, au poste « frais de déplacement ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-48

**FEMMESSOR : CONTRIBUTION AU MONTANT DE 500 \$ POUR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION RELATIVEMENT À LA PUBLICITÉ EN LIGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** FEMMESSOR est une organisation dédiée au développement économique de l'entrepreneuriat féminin;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cette organisation soutient la création, la croissance et l'acquisition d'entreprises viables, dirigées et détenues par des femmes en offrant du financement accompagné;

**CONSIDÉRANT QUE** Femmessor s'investit avec les entrepreneures pour les aider à développer leur plein potentiel entrepreneurial et pour bâtir des entreprises durables et prospères;

**CONSIDÉRANT QUE** Femmessor offre un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques en matière de services-conseils, d'entraide, de formation et de réseautage d'affaires;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours du mois d'octobre, OBuro, la MRC de Charlevoix-Est et Femmessor organisent une activité de formation dédiée aux entrepreneures;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite d'un tel événement nécessite diverses ressources matérielles et financières;

**CONSIDÉRANT QUE** Femmessor a déposé une demande de contribution au montant de 500 \$ pour la réalisation de l'événement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder une somme de 500 \$ à Femmessor pour la réalisation d'une activité de formation dédiée aux entrepreneures, et ce, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Maude St-Pierre, directrice régionale, Femmessor bureau de la Capitale-Nationale  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-49

**ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT DES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les Services de main-d'œuvre l'Appui ont déposé une demande de contribution pour l'année 2019 au montant de 10 000 \$ réparti à 50 % pour le service d'accueil aux nouveaux arrivants et l'autre 50 % pour Place aux jeunes Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'accueil aux nouveaux arrivants permet de faciliter l'accueil, l'accompagnement, l'intégration et la rétention de tous nouveaux arrivants, peu importe leur âge, leur situation, et/ou leurs origines;

**CONSIDÉRANT QUE** Place aux jeunes Charlevoix-Est a pour mission de freiner l'exode des jeunes vers les grands centres et favoriser l'établissement de nouveaux arrivants diplômés âgés entre 18 et 35 ans dans la région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accorder une contribution au montant de 10 000 \$ pour l'année financière 2019 à l'organisme Services de main d'œuvre l'Appui, somme répartie à 50 % pour le service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) et l'autre 50 % pour Place aux jeunes Charlevoix-Est (PJC), et ce, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Martin Larouche, directeur général, Services de main-d'œuvre l'Appui  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-08-50**      **2<sup>E</sup> SOMMET DES PREMIÈRES NATIONS ET DES MUNICIPALITÉS SUR LA RÉCONCILIATION LES 29 ET 30 AOÛT À WENDAKE ET À QUÉBEC : INSCRIPTION DU PRÉFET**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription du préfet au Sommet des 2<sup>e</sup> Sommet des Premières Nations et des Municipalités sur la réconciliation qui aura lieu à Wendake et à Québec les 29 et 30 août prochain.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-08-51**      **RESSOURCES GÉNÉSIS DE CHARLEVOIX : OCTROI DE LA SOMME DE 100 \$ POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ à l'organisme Ressources Génésis de Charlevoix pour la campagne de financement 2019, payée au budget de la MRC au poste « activités et affaires municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-08-52**      **CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX : RATIFICATION DE LA PARTICIPATION DU PRÉFET AU TOURNOI DE GOLF ET AU 6 À 8 QUI A EU LIEU LE 23 AOÛT AU CLUB DE GOLF LE LOUP DE BAIE-SAINT-PAUL**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de ratifier l'inscription du préfet au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Charlevoix ainsi qu'au 6 à 8 qui a eu lieu le 23 août dernier au Club de golf Le Loup de Baie-Saint-Paul.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-08-53**      **FONDATION PRÉVENTION SUICIDE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ à la Fondation Prévention suicide de Charlevoix pour la campagne de financement 2019, payée au budget de la MRC au poste « activités et affaires municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-08-54**      **LA REVUE SPORTIVE 2020 : OCTROI D'UNE SOMME EN ÉCHANGE DE PUBLICITÉ**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 300 \$ pour l'édition 2020 de la Revue sportive, payée au budget de la MRC au poste « activités et affaires municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-08-55

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING QUÉBEC  
MÉTROPOLITAIN (ARCC 06) : OCTROI D'UNE SOMME POUR  
L'ÉVÉNEMENT QUI AURA LIEU DU 9 AU 12 JUILLET PROCHAIN À  
L'HIPPODROME DE LA VALLÉE**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ pour l'événement 2020 de l'Association régionale de camping et de caravaning Québec Métropolitain qui aura lieu du 9 au 12 juillet 2020 à l'Hippodrome de la Vallée, payée au budget de la MRC au poste « activités et affaires municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-08-56

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 16 h 13

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de septembre 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-quatrième jour de septembre deux mille dix-neuf (24/09/2019) à 15 h 15, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments et Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie.

**19-09-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Casino de Charlevoix : retour sur la rencontre du 11 septembre dernier et annonce du ministre des Finances;
- b) Hôpital de La Malbaie : suivi;
- c) Fondation Campus Charlevoix : retour sur la rencontre avec M. Paul-Henri Jean relativement à l'état de la situation;
- d) Colloque du Réseau québécois des aéroports des 16 et 17 septembre : retour sur la participation du préfet;
- e) Rappel : rencontre avec la députée Émilie Foster le 30 septembre prochain à 8 h 30;
- f) Les Pourvoiries du Québec : demande de rencontre relativement à la modification de limite de la pourvoirie du Club Bataram;
- g) Pavillon Hubert Reeves, suivi;
- h) Suivi général du préfet et des maires.

**RENCONTRE AVEC MONSIEUR SYLVAIN DESMEULES ET MADAME JOSEY PICARD DU CHARLEVOISIEN SUIVIE D'UNE RENCONTRE AVEC M. ÉRIC MALTAIS, ENSEIGNANT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX, ACCOMPAGNÉ DE MADAME MARIE-ANDRÉE SAVARD, M. CLÉMENT RONDEAU ET QUELQUES ÉLÈVES, RELATIVEMENT À UN PROJET ROBOTIQUE**

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) : présentation d'un dossier;
- b) Lancement de la 3<sup>e</sup> vidéo promotionnelle : Les belles Récoltes de Charlevoix;
- c) Corporation de mobilité collective de Charlevoix : suivi;
- d) Potloc : demande de rencontre – suivi des dossiers régionaux;
- e) Invitation de Sage mentorat d'affaires au 5 à 7 Entrepreneurs de Charlevoix qui aura lieu le 9 octobre au restaurant Les Faux Bergers de Baie-Saint-Paul (et inscriptions – à titre gratuit);
- f) Vise Charlevoix : demande d'appui à la Chambre de commerce pour le programme Un emploi en sol québécois (lettre d'appui du préfet);

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Installation de bornes de remplissage de lave-glace;
- b) Valorisation des matières organiques : mandat de support stratégique pour l'élaboration de l'autorisation du tri et du compostage des matières organiques collectées en sacs;
- c) Enfouissement des carcasses de gibiers et projet de compostage commun : demande de la MRC de la Haute-Côte-Nord;
- d) Précision sur l'augmentation de la quote-part par municipalité ainsi qu'au coût de service par unité d'occupation;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.4 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Renouvellement de l'entente avec la SPCA (échéance le 31 décembre), suivi des discussions entre les parties;
- b) Nouveau programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique pour la formation des pompiers volontaires;
- c) Projet de formation Pompier 1 avec des étudiants de l'école secondaire du Plateau, suivi avec M. Tobie Jean, préventionniste à la MRC;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FORESTERIE

- a) Étude géomorphologique de la rivière Port-au-Persil : rencontre avec la firme WSP pour précisions et recommandations (le 26 septembre à Québec);
- b) Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) : adhésion de M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice en urbanisme pour l'année 2019 pour la somme de 375 \$;
- c) Programme de soutien aux projets structurants : présentation de projet(s);
- d) Achat de 2 logiciels PG pour l'inspectrice en urbanisme, M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier;
- e) Suivi de la rencontre « Baie-Saint-Paul dans les étoiles » du 18 septembre;
- f) Suivi de la rencontre du comité du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent du 19 septembre;
- g) Suivi de la conformité au schéma d'aménagement du projet de règlement numéro 1087-19 modifiant le règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie;
- h) Pont du lac aux Pins rouges : suivi;
- i) Sentiers Québec-Charlevoix : réception d'une résolution sur l'opportunité et la faisabilité d'un projet de parc régional sur le tracé de la Traversée de Charlevoix;
- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Aéroport de Charlevoix :
  - Retour sur le Sommet du 10 septembre dernier;
  - Demande de consultation publique par certains citoyens (M. Maurice Gendron, M<sup>me</sup> Janet Casey, M<sup>me</sup> Diane Culhane, M. Michel Caron et M<sup>me</sup> Denise Mongrain);
  - Positionnement du conseil des maires;
  - Positionnement de la direction générale;
  - Organigramme des responsabilités et délégation;
  - Retour sur le colloque du réseau des aéroports à Mont-Tremblant;
  - Rencontre convoquée le 22 octobre par Tourisme Charlevoix;
  - Échanges avec un promoteur;
  - Mandat à la direction générale pour déléguer la gestion de l'Aéroport;
  - Mandat au préfet pour la création d'un comité de travail;
  - Taxes municipales à St-Irénée (si gestionnaire privé);
  - Facturation de M<sup>e</sup> André Lemay pour les services professionnels rendus dans le dossier du Domaine Laforest;
  - Tarif du bail de location du hangar à partir de 2020.
- b) Municipalité de Saint-Siméon : demande d'appui pour une *Water Gate* relativement à la rivière Port-au-Persil;
- c) Rénovation cadastrale dans le TNO : octroi de chemins à la MRC – participation à la consultation publique;
- d) Comité des loisirs de Sagard : demande d'appui financier pour le concours « Du plus gros panache » (300 \$);
- e) Association pulmonaire du Québec : demande de contribution financière pour la Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon et la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;
- f) Le Charlevoisien : demande de participation à la parution « semaine des journaux » du 9 octobre prochain pour la somme de 495 \$;
- g) Espagnol pour voyager et travailler : demande de contribution financière pour la production d'une vidéo avec Go-Xplore;
- h) Réseau des Femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale : relance;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-09-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2019.

**19-09-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Sept 2019 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Sept 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Sept 2019 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-09-04**      **ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC AU 31 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels de la MRC (incluant GMR, Aéroport, Transport collectif et adapté) au 31 août 2019.

- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet de comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-05**      **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS D'UN MONTANT DE 2 560 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 OCTOBRE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 560 000 \$ qui sera réalisé le 8 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
170-02-08	2 560 000 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 170-02-08, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 octobre 2019;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE CHARLEVOIX-EST  
130, RUE JOHN-NAIRNE  
LA MALBAIE (QC) G5A 1Y1

8. Que les obligations soient signées par le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier. La Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 170-02-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

c. c. Ministre des Finances

M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-06

**ADJUDICATION DU CONTRAT AVEC L'INSTITUTION FINANCIÈRE POUR LE RENOUELEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 170-02-08**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt numéro 170-02-08, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 octobre 2019, d'un montant de 2 560 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, soit :

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		
	228 000 \$	2,05000 %
2020		
	234 000 \$	2,05000 %
2021		
	240 000 \$	2,10000 %
2022		
	246 000 \$	2,10000 %
2023		
	1 612 000 \$	2,15000 %
2024		
	Prix : 98,77603	Coût réel : 2,45325 %

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

2020	228 000 \$	2,00000 %
2021	234 000 \$	2,00000 %
2022	240 000 \$	2,05000 %
2023	246 000 \$	2,10000 %
2024	1 612 000 \$	2,15000 %

Prix : 98,63000

Coût réel : 2,48455 %

## 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

2020	228 000 \$	2,00000 %
2021	234 000 \$	2,05000 %
2022	240 000 \$	2,05000 %
2023	246 000 \$	2,05000 %
2024	1 612 000 \$	2,10000 %

Prix : 98,45100

Coût réel : 2,49047 %

## 4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

2020	228 000 \$	2,00000 %
2021	234 000 \$	2,05000 %
2022	240 000 \$	2,10000 %
2023	246 000 \$	2,10000 %
2024	1 612 000 \$	2,15000 %

Prix : 98,43930

Coût réel : 2,54056 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** l'émission d'obligations d'un montant de 2 560 000 \$ de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est soit adjugée à la firme Marchés mondiaux CIBC inc.;
- **QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- **QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

- **QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- **QUE** le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

c. c.        Ministre des Finances  
              M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-07

**LETTRÉ D'ENTENTE NUMÉRO 2019-03 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** la demande du responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix relativement à la rémunération quant aux heures effectuées en dehors de l'horaire régulier de travail;

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe entre la direction générale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section 4620;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de déléguer la direction générale pour signer la lettre d'entente 2019-03 relativement à la rémunération pour les heures travaillées, en dehors de l'horaire régulier, à l'Aéroport de Charlevoix.

Il est également résolu d'annexer une copie de ladite lettre d'entente à la convention collective des employés, le tout, comme faisant partie intégrante de cette dernière.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat canadien de la fonction publique, section 4620

19-09-08

**LA SITUATION DES JOURNAUX AU QUÉBEC : APPUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL « LE CHARLEVOISIEN »**

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Charlevoisien* est une entreprise médiatique qui existe depuis 1996;

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Charlevoisien* est membre du groupe de presse *Les Éditions Nordiques* et est le seul média écrit présent de Petite-Rivière-Saint-François jusqu'à Natashquan;

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Charlevoisien* est le seul média écrit de Charlevoix qui couvre l'actualité quotidienne, avec une salle de presse de 4 journalistes et plusieurs collaborateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Charlevoisien* est essentiel à la démocratie citoyenne et contribue à rendre accessible l'information en région;

**CONSIDÉRANT QUE** *Le Charlevoisien* est un acteur économique avec deux places d'affaires dans Charlevoix, avec 14 employés à temps plein et près de 25 distributeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** 15 400 copies sont livrées à domicile hebdomadairement;

**CONSIDÉRANT** un chiffre d'affaires de 1,2 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par M. Sylvain Desmeules, éditeur, et M<sup>me</sup> Josey Picard, adjointe à la direction, lors de la séance de travail du conseil des maires qui a précédé la séance publique de ce jour afin de sensibiliser les élus à la situation des journaux au Québec, et plus spécifiquement à celle du journal *Le Charlevoisien*;

**CONSIDÉRANT** les recommandations faites par *Les Éditions Nordiques* dans son mémoire présenté à la *Commission de la culture et des communications – mandat d'initiative sur l'avenir des médias d'information* le 10 mai 2019 dont copie a été déposée aux élus lors de cette séance de travail du conseil des maires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer les recommandations de *Les Éditions Nordiques*, dont *Le Charlevoisien* est membre, contenues dans son mémoire présenté à la *Commission de la culture et des communications* et d'appuyer ses démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial visant l'amélioration de la situation des journaux au Québec, et plus spécifiquement celui du journal régional *Le Charlevoisien*.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- c. c. M. Sylvain Desmeules, éditeur, *Le Charlevoisien*  
 M<sup>me</sup> Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, et  
 adjointe parlementaire du ministre des Finances  
 M<sup>me</sup> Sylvie Boucher, députée de Beauport–Côte-de-Beaupré–Île  
 d'Orléans–Charlevoix

19-09-09

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON DANS SES DÉMARCHES  
 DE RECHERCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA  
 SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ACHAT DE BARRAGES WATER GATE**

**CONSIDÉRANT** la présentation du préfet et maire de Saint-Siméon, monsieur Sylvain Tremblay, en séance de travail du conseil des maires, relativement à l'achat de barrages d'eau *Water Gate* et des démarches de sa municipalité dans la recherche de financement auprès du ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** ce genre d'équipement sécuriserait le secteur du chemin de Port-au-Persil en attendant que le pont de la rivière Port-au-Persil soit refait;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'appuyer la Municipalité de Saint-Siméon dans ses démarches de recherche de financement auprès du ministère de la Sécurité publique pour l'achat de barrages *Water Gate*.

- c. c. M<sup>me</sup> Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

19-09-10

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les états semestriels pour le TNO au 31 août 2019.

- c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable  
 Benoît Côté comptable professionnel agréé  
 M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-11

**COMITÉ DES LOISIRS DE SAGARD : DEMANDE D'APPUI FINANCIER  
 POUR LE CONCOURS « DU PLUS GROS PANACHE »**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 300 \$ au comité des loisirs de Sagard pour le concours 2019 « Du plus gros panache », payée à même le budget du TNO au poste « divers ».

- c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-12

**LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE : OCTROI  
 D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES OPÉRATIONS ET LES  
 INVESTISSEMENTS RELIÉS AU TERRITOIRE DE LA ZEC DES MARTRES  
 ET DANS LE PARC NATIONAL DES HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-  
 MALBAIE, INCLUANT L'OFFRE D'HÉBERGEMENT**

**CONSIDÉRANT** le projet de développement de la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
 DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
 PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**CONSIDÉRANT QU'**une section de la rivière Malbaie, sous la juridiction de la Corporation, est en partie sur le territoire du TNO de la MRC de Charlevoix-Est, conformément à l'avis de M<sup>e</sup> André Lemay en date du 21 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 10 000 \$ à la Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie pour les opérations et les investissements reliés au territoire de la Zec des Martres et dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, incluant l'offre d'hébergement, payée à même le budget du TNO.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-13

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** le montant de 15 562 \$ disponible dans l'enveloppe du TNO du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires est favorable pour affecter ce montant de l'enveloppe municipale du TNO pour le projet déposé par la corporation Saumon de la Rivière-Malbaie, et ce, pour la construction d'un chalet et des installations nécessaires dans le but de diversifier l'offre d'hébergement sur le site;

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de déléguer la direction générale pour signer, avec le porteur de projet, le protocole d'entente élaboré à cette fin :

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT  
LES MILIEUX DE VIE 2019  
SEPTEMBRE 2019**

Projet	Porteur	Recommandé
<b>PROJET MUNICIPAL</b>		
Construction d'un chalet « prêt à camper » pour diversifier l'offre d'hébergement	Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie	15 562 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-14

**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) : ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a comme objectifs de regrouper, servir et représenter ses membres et qu'elle regroupe tous les officiers municipaux œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme et de l'environnement au Québec;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a des responsabilités au niveau de l'urbanisme sur les territoires non organisés (TNO) qui sont assumées par l'inspectrice et les inspecteurs adjoints mandatés;

**CONSIDÉRANT QUE** la COMBEQ offre également un programme de formation diversifié et que l'adhésion à la corporation permet de bénéficier de rabais au niveau des coûts d'inscription aux formations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2020 en tant que membre actif selon le tarif en vigueur au moment de l'inscription.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel, MRC

19-09-15

### **ACHAT DE 2 LOGICIELS PG POUR LE SERVICE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'améliorer la gestion et le suivi des dossiers d'inspection relatifs au TNO, notamment les demandes de permis et la de conformité des installations septiques;

**CONSIDÉRANT** la possibilité avec les logiciels « TERRITOIRE » ET « MOBILITÉ » de traiter les informations de façon numérique et d'en faciliter ainsi la gestion avec un volet bureau (poste informatique) et un volet terrain (tablette);

**CONSIDÉRANT** l'offre de services 1MRCC75-004010-JQ2 pour le module « TERRITOIRE » pour un montant total de 4 258 \$ comprenant le prix unique pour la licence de 1 875 \$, le prix unique pour les services professionnels de 1 913 \$ et les frais récurrents du programme CESA de 470 \$;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service 1MRCC75-004023-JQ0 pour le module « MOBILITÉ » pour un montant total de 3 480 \$ comprenant le prix unique pour la licence de 1 900 \$, le prix unique pour les services professionnels de 815 \$ et les frais récurrents du programme CESA de 765 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services proposée numéro 1MRCC75-004010-JQ2, soit pour le module « TERRITOIRE », pour la somme de 4 258 \$ payée au budget 2019 de l'aménagement au poste « dépenses d'investissement ».

Il est également résolu d'accepter l'offre de services proposée numéro 1MRCC75-004023-JQ0, soit pour le module « MOBILITÉ », pour la somme de 3 480 \$ payée au budget 2020 de l'aménagement au poste « dépenses d'investissement ».

Il est aussi résolu d'autoriser M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice en urbanisme et à l'inventaire résidentiel, à signer les offres de services proposées.

c. c. M<sup>me</sup> Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-09-16

**CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 1087-19 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 994-14 DE LA VILLE DE LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement numéro 1087-19 modifiant le règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires à la séance de travail du 24 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 1087-19 modifiant le règlement de zonage numéro 994-14 de la Ville de La Malbaie au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M. Simon Villeneuve, directeur de l'urbanisme et assistant-greffier, Ville de La Malbaie

19-09-17

**LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : AUTORISATION DE PAIEMENT À AUREL HARVEY & FILS POUR LE RECOUVREMENT FINAL – PHASE 5**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 18-05-07-EX octroyant le contrat de recouvrement final phase 5 à Aurel Harvey & Fils;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme GBI services d'ingénierie, datée du 16 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer le troisième paiement pour la phase 5 du recouvrement final au Lieu d'enfouissement technique (LET) à Aurel Harvey & Fils pour la somme de 193 578,44 \$ taxes incluses, et ce, répartie de la façon suivante :

- Une somme de 145 000 \$ payée au budget GMR 2019 au poste « recouvrement final des cellules »;
- Une somme de 48 578,44 \$ déjà comptabilisée aux comptes à payer au 31 décembre 2018.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-18

**FOURNITURE DE CARBURANT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) : MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS POUR L'OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fourniture de carburant au Lieu d'enfouissement technique (LET) prend fin le 31 octobre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour réaliser l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de carburant au Lieu d'enfouissement technique (LET), et d'octroyer le contrat, au plus bas soumissionnaire conforme.

19-09-19

**MISE À NIVEAU DE L'ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON : PAIEMENT FINAL À JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR**

**CONSIDÉRANT** l'octroi du contrat pour la mise à niveau de l'écocentre Saint-Siméon à Jocelyn Harvey Entrepreneur;

**CONSIDÉRANT QUE**, à la suite de la mise à niveau, le niveau de résistance du béton des dalles n'a pas atteint le seuil de résistance exigé au devis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu une garantie supplémentaire sur les dalles de béton pour pallier à cette déficience;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Harp Consultant datée du 9 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement final pour la mise à niveau de l'écocentre Saint-Siméon à Jocelyn Harvey Entrepreneur pour la somme de 11 324,33 \$ taxes incluses, répartie de la façon suivante :

- Une somme de 5 227,03 \$ au budget 2019 de la valorisation pour les écocentres;
- Une somme de 6 097,30 \$ déjà comptabilisée aux comptes à payer au 31 décembre 2016.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-20

**COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS : CONTRAT À TAUX HORAIRE À DÉNEIGEMENT CLÉMENT NÉRON**

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte des résidus verts aura lieu les 4, 5 et 6 novembre à La Malbaie et les 7 et 8 novembre à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** les quantités de résidus verts à collecter sont très variables d'une année à l'autre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer un contrat à taux horaire pour la collecte des résidus verts à Déneigement Clément Néron, payé au budget de la valorisation au poste « collecte des résidus verts ».

19-09-21

**ACHAT DE BACS POUR REVENTE CHEZ USD**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs commerces procèdent à l'acquisition de bacs roulants de 1 100 litres auprès de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de procéder à l'achat de bacs roulants de 1 100 litres verts et bleus auprès de Gestion USD pour la somme de 12 826,22 \$ taxes incluses payée aux budgets de la valorisation et GMR au poste « achat de bacs ».

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-22**      **TRANSBORDEMENT DES MATÉRIAUX SECS : AJOUT D'UNE CLÔTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations de transbordement des matériaux secs occasionnent l'envol de plastiques, emballages, de laine minérale et autres résidus de construction au Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'une clôture pourrait diminuer substantiellement l'envol de tels débris;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'une clôture de 453 pieds, incluant son installation, auprès des entreprises Joël Marcoux inc., pour la somme de 20 500,35 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « dépenses d'investissement écocentre Clermont.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-23**      **TRANSFERTS BUDGÉTAIRES : TRANSFERT DE LA SOMME DE 2 500 \$ DU POSTE « ENTRETIEN MACHINERIES LOURDES » ET DE 2 500 \$ DU POSTE « DIVERS » DU BUDGET VALORISATION AU POSTE « ÉCOCENTRES » VERS LE BUDGET VALORISATION AU POSTE « DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON »**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer les transferts budgétaires suivants : transfert de la somme de 2 500 \$ du poste « entretien machineries lourdes » et de 2 500 \$ du poste « divers » du budget valorisation au poste « écocentres » vers le budget valorisation au poste « dépenses d'investissement écocentre Saint-Siméon ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-24**      **TRI ROBOTISÉ : MANDAT À CHAMARD STRATÉGIES POUR LE CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est en démarche de demande de subvention au Fonds municipal vert (FMV) pour la réalisation d'un projet-pilote de collecte des matières organiques en sacs;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est en démarche de demande de subvention au Programme d'appui aux actions régionales du secrétariat de la Capitale-Nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** des autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont nécessaires pour faire avancer le projet et pour obtenir des aides financières;

**CONSIDÉRANT QUE** Chamard Stratégies environnementales a les ressources spécialisées en demande de subvention au FMV et en demande de certificat d'autorisation ministérielle au MELCC;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Chamard Stratégies environnementales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de Chamard Stratégies environnementales, d'une banque d'heures pour la somme totale d'environ 3 000 \$ (approximativement 20 heures), payée au budget de la valorisation au poste « demande de certificat d'autorisation pour le transbordement des matières organiques », pour mettre à profit leurs expertises dans le projet de collectes des matières organiques en sacs.

c. c. Chamard stratégies environnementales  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DÉPÔT DES STATISTIQUES AU 31 AOÛT 2019**

Le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2019.

19-09-25

**MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT ET GOUVERNANCE**

**CONSIDÉRANT** la tenue du Sommet à l'Aéroport de Charlevoix le 10 septembre dernier quant à son développement;

**CONSIDÉRANT** les diverses conclusions afférentes à ce Sommet, notamment quant à la question du développement et de la gouvernance;

**CONSIDÉRANT** l'implication marquée, depuis nombre d'années, du directeur général de la MRC, dans le développement de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de mandater la direction générale de la MRC pour analyser la gouvernance de l'Aéroport de Charlevoix, tel que discuté lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

19-09-26

**CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL RELATIVEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT**

**CONSIDÉRANT** les démarches en cours relativement au développement de l'Aéroport de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été conclu notamment, à l'issue du Sommet du 10 septembre dernier, de créer un comité de travail pour discuter du fonctionnement et des perspectives de développement de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de créer un comité de travail pour le développement de l'Aéroport de Charlevoix, comité composé du préfet, du directeur général et d'un agent de développement économique de la MRC, de la mairesse de Saint-Irénée et d'autres personnes à être ciblées par le préfet et le directeur général.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-09-27

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 150 000 \$ AU MONT GRAND-FONDS**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de déléguer la direction générale à signer avec les promoteurs le protocole d'entente élaboré à cette fin.

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Mont Grand-Fonds	Acquisition d'une dameuse et l'augmentation de la capacité électrique	150 000 \$ (priorisé par le conseil des maires)

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-09-28

**ÉRABLIÈRE LE BOISÉ : L'EXTENSION DU PROTOCOLE AU 30 JUIN 2020**

**CONSIDÉRANT** la résolution 19-04-31 relativement à l'octroi d'une somme à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale à l'entreprise Érablière le Boisé;

**CONSIDÉRANT QU'**il est plus avantageux pour l'entreprise de faire l'acquisition de ses érables l'an prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'extension de délai est justifiée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accorder la prolongation du délai, jusqu'au 30 juin 2020, à l'entreprise Érablière le Boisé pour la réalisation du projet d'expansion de son érablière.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale pour signer l'amendement au protocole.

c. c. M<sup>me</sup> France Lavoie, propriétaire, Érablière le Boisé  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative, MDC

19-09-29

**19<sup>e</sup> COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES AÉROPORTS : RATIFICATION DE L'INSCRIPTION DU PRÉFET ET D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de ratifier l'inscription du préfet et d'un agent de développement économique au 19<sup>e</sup> colloque annuel du Réseau québécois des aéroports pour la somme de 1 264,73 \$ taxes incluses payée à même le budget de l'Aéroport au poste « frais de déplacement ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-09-30 OPÉRATION NEZ ROUGE : PRÊT DE VÉHICULES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prêter deux véhicules de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est afin qu'ils servent de véhicules de raccompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 29 et 30 novembre et les 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 31 décembre 2019.

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Noèle Thibault, coordonnatrice, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

**19-09-31 FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) : ACHAT D'UN (1) BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 7 NOVEMBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL), qui se déroulera le 7 novembre 2019 au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 100 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-32 DOMAINE FORGET : INSCRIPTION DU PRÉFET AU BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 20 OCTOBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'acheter un (1) billet pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget, qui aura lieu le 20 octobre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 195 \$ taxes incluses, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-33 LE CHARLEVOISIEN : OCTROI D'UNE SOMME POUR LA SEMAINE DES JOURNAUX**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 495 \$ au journal régional, Le Charlevoisien, pour la semaine des journaux payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-09-34 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 29

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois d'octobre 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-neuvième jour d'octobre deux mille dix-neuf (29/10/2019) à 15 h 2, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) et Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie.

**19-10-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Forum des élus : discussion quant aux priorités pour la préparation à la journée de la Conférence administrative régionale (CAR) du 30 octobre prochain;
- b) Dossier motoneige : suivi;
- c) Développement social intégré (DSI) : suivi;
- d) Rivière de Port-au-Persil : utilisation de drone;
- e) Suivi de la rencontre portant sur le Plan d'électrification et de changements climatiques du 7 octobre à Québec;
- f) Élection fédérale 2019 : invitation à madame Caroline Desbiens;
- g) Retour sur la rencontre du 30 septembre avec la députée Émilie Foster.

**RENCONTRE AVEC MONSIEUR LOUIS SAVARD, MONSIEUR GERVAIS TREMBLAY ET MADAME LUCETTE BOULIANNE RELATIVEMENT AU PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER (PDI) DES LIEUX DE CULTES ET DES CHOIX FUTURS POUR LA CONSERVATION OU NON DE CERTAINES ÉGLISES**

**VIDÉOTRON : PRÉSENTATION DE MADAME BRIGITTE DUPUIS RELATIVEMENT À L'OFFRE DE SERVICES POUR INTERNET HAUTE VITESSE**

**S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) : présentation de 2 dossiers;
- b) Vise Charlevoix : demande d'aide financière pour la poursuite du projet et demande de rencontre avec le conseil pour la présentation du bilan;
- c) MAPAQ : présentation de conférences au bénéfice des agriculteurs relativement au transfert des entreprises agricoles le 20 novembre;
- d) Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix (EDTEC) : suivi du solde disponible et bilan des sommes octroyées au 29 octobre et renouvellement de l'entente;

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- e) Corporation de mobilité collective de Charlevoix : suivi et fermeture des comptes bancaires de la MRC;
- f) Pavillon Hubert Reeves : suivi de la rencontre du 15 octobre avec messieurs Bernard Maltais et Pierre Verpaelst et discussion avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale;
- g) Conférence téléphonique avec Québec International (Espace Techno-Tandem) du 7 octobre : amendement de l'entente quant à la somme déboursée à même le FRCN;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Dossier du feu au lac Jérôme, suivi de la rencontre du 3 octobre avec le détenteur du bail qui revendique une desserte par un service de sécurité incendie;
- b) Programme de soutien financier en sécurité civile pour les municipalités – Préparation aux sinistres, procédures d'alerte et secours minimaux – Volet 3;
- c) Cadets-policiers : sondage d'intérêt et suggestion de la Sûreté du Québec;
- d) Suivi de la rencontre du comité de sécurité publique du 16 octobre 2019; REPORTÉ
- e) Villégiature sur terres publiques, nouveaux emplacements;
- f) Dépôt de la nouvelle entente avec la SPCA pour l'application de la réglementation de la MRC relative aux animaux sur son territoire;
- g) Préparation de la réponse aux sinistres en territoires non organisés en conformité aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* : dépôt du plan de sécurité civile pour les TNO de Sagard et de Mont-Élie (pour adoption par résolution en séance ordinaire);
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Collecte des matières organiques : suivi de la rencontre avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- b) Comité de vigilance : suivi de la rencontre du 16 octobre 2019;
- c) Vidange des fosses septiques : ponts du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) – réponse de la MRC;
- d) Contribution au centre de tri : remboursements 2018 et 2019;
- e) Installation de bornes de remplissage de lave-glace : projet régional;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA FORESTIERIE

- a) Dépôt de l'étude hydrogéomorphologique réalisée par WSP pour le secteur du méandre de la rivière Port-au-Persil;
- b) Service d'urbanisme dans le TNO : mandat à l'inspectrice en urbanisme et à l'inventaire résidentiel – émission des permis et constats (et aux substituts);
- c) Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022 : renouvellement;
- d) Nomination d'un représentant et un substitut sur le comité directeur de l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022;
- e) TNO : suivi de la rénovation cadastrale; REPORTÉ
- f) Pointe-aux-Alouettes : suivi et visite des lieux et possibilité de travaux pour corriger deux (2) affaissements dans le toit d'un des bâtiments;
- g) Colloque régional de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) 2020 – Îles de la Madeleine;
- h) Sentiers Québec-Charlevoix : suivi;
- i) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

### S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Aéroport de Charlevoix :
  - Retour sur la rencontre avec Tourisme Charlevoix du 22 octobre dernier;
  - Fermeture de la piste pour la saison hivernale;
  - RPM : demande d'utilisation de la piste pour le tournage 2020 (samedi-dimanche et fermeture de piste);
  - Race the Half (Gasy en piste) : demande d'utilisation pour un événement en 2020.
- b) Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie : achat de billet pour la MRC et pour le TNO;
- c) Internet haute vitesse : retour sur la demande d'appui de Vidéotron;
- d) Évaluation foncière : renouvellement du contrat à Azimut pour l'année 2020 pour la somme de 23 569,91 \$ taxes incluses;
- e) Mouvement Action Chômage de Charlevoix : renouvellement de la contribution pour l'année 2020 pour la somme de 50 \$;
- f) Invitation à la cinquième édition du souper-bénéfice de la Corporation des métiers d'art qui aura lieu le vendredi 22 novembre au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 90 \$;
- g) Challenge Casino de Charlevoix : prêt de véhicule pour l'événement du 21 au 24 novembre prochain;
- h) Semaine de prévention du suicide : demande de commandite en échange de publicité pour la somme de 125 \$ (moncharlevoix.net);

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- i) Développement social intégré : discussion sur le développement social intégré et présentation de monsieur Jérémie Provencher, agent de développement social, et madame Carolane Perreault-Dufour, agente de mobilisation et de liaison;
- j) Fédération québécoise des municipalités : invitation à la journée expertise jeunesse du 22 novembre prochain;
- k) Aidons-Lait : demande de contribution financière;
- l) Note de service : entente cadres;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Alexandre Girard, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-10-02**      **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2019.

**19-10-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Oct 2019 », et ce, pour le mois d'octobre 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Oct 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Oct 2019 », et ce, pour le mois d'octobre 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ DES CADRES DE LA MRC**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**19-10-04**      **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC et les déboursés du TNO au 30 septembre 2019 tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois de juillet, août et septembre 2019.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe, cabinet comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-05**      **TOURISME CHARLEVOIX : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC auprès de Tourisme Charlevoix pour l'année 2020, ainsi que pour les années à venir, pour la somme de 277,09 \$ plus taxes, payée au budget de l'administration au poste « cotisation et *membership* ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-10-06**      **POSTES CANADA : RETENUE DU COURRIER POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser le personnel administratif à effectuer les démarches pour la retenue du courrier de la MRC pour la période des Fêtes auprès de Postes Canada pour la somme de 98,88 \$ taxes incluses payée au budget de la MRC au poste « Frais de poste ».

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-07**      **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INSCRIPTION DE LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MRC QUI AURA LIEU À QUÉBEC, LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'inscrire monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'Assemblée des MRC de la FQM, qui aura lieu les 4 et 5 décembre 2019 à Québec, pour la somme de 448,40 \$ taxes incluses et d'effectuer la réservation de l'hébergement y afférent.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

**19-10-08**      **ÉVALUATION FONCIÈRE : OCTROI DU CONTRAT À AZIMUT POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution n° 17-12-16 relative à l'octroi du contrat pour l'acquisition et l'entretien du logiciel de géomatique Azimut;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat doit être reconduit chaque année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat de services et d'entretien du logiciel de géomatique avec la firme Azimut pour l'année 2019-2020 représentant la somme de 23 569,91 \$ taxes incluses payée au budget de l'évaluation foncière au poste « contrat entretien matrice graphique (Azimut) ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

**19-10-09**      **ACHAT DE DEUX (2) TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LE SERVICE D'ÉVALUATION**

**CONSIDÉRANT** l'utilisation de tablettes par le service d'évaluation aux fins d'inspections;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de leur désuétude, il y a lieu de procéder au remplacement de deux (2) de celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de faire l'achat de deux (2) tablettes pour le service d'évaluation afin de leur permettre la réalisation d'inspections, et ce, auprès de Services Info-Comm pour la somme de 5 002,35 \$ taxes incluses payée au budget de l'évaluation foncière au poste « dépenses d'investissement (ordinateur) ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-10-10 SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de participer financièrement au souper de Noël des employés de la MRC de Charlevoix-Est, tel que prévu au budget 2019 et d'autoriser la tenue de l'événement à l'endroit déterminé lors de la séance de travail précédant le présent conseil.

c. c. M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

**19-10-11 RESSOURCES HUMAINES : FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NUMÉRO 48**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la MRC de Charlevoix-Est de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 48;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre d'intention a été acheminée à l'employé numéro 48 ainsi qu'à son représentant, soit le Syndicat canadien de la fonction publique (local 4620), en date du 10 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** les motifs invoqués dans cette lettre pour mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 48;

**CONSIDÉRANT** la réponse à la lettre d'intention reçue par courriel de l'employé numéro 48 en date du 29 octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré l'invitation de la MRC de Charlevoix-Est, l'employé numéro 48 et son Syndicat n'ont pas jugé bon de faire des représentations à la MRC de Charlevoix-Est;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 48, et ce, à compter de ce jour.

c. c. Syndicat canadien de la fonction publique, local 4620  
M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale

**19-10-12 ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur la liste déposée lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Octobre 2019 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**19-10-13 DÉCENTRALISATION DE POSTES DU SECTEUR PUBLIC VERS LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DEMANDE D'ACCÈS À CERTAINS PROGRAMMES OU STATUTS**

**CONSIDÉRANT** l'engagement du premier ministre François Legault pris en campagne électorale, engagement qu'il a réitéré devant les élus de la Fédération québécoise des municipalités en 2019, de décentraliser 5 000 postes du secteur public vers les régions;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement du gouvernement est très important pour la vitalité des régions, dont celle de Charlevoix;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT** l'indice de vitalité économique de la MRC de Charlevoix-Est qui est de – 5,8395, le plus bas parmi les MRC de la région de la Capitale-Nationale, dont elle fait partie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est occupe un rang peu enviable à l'échelle du Québec relativement à ce même indice de vitalité économique, soit le 84<sup>e</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de la MRC de Charlevoix-Est au sein de la région de la Capitale-Nationale, parmi d'autres MRC et la Communauté métropolitaine de Québec, beaucoup plus riche et bénéficiant d'indices de vitalité économique beaucoup plus enviables, peut lui nuire puisqu'elle n'a pas accès à l'octroi de certains programmes ou statuts, lesquelles sont pourtant disponibles dans d'autres régions ayant un indice de vitalité économique comparable ou mieux que celui de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de Charlevoix-Est compterait 2 100 résidents de moins en 2041;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accueil de ces nouveaux postes, bien rémunérés, du secteur public contribuerait à contrer cette baisse démographique, à améliorer l'économie de la région et à maintenir certains services;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transmettre la présente résolution au premier ministre François Legault, par laquelle la MRC de Charlevoix-Est lui adresse les demandes suivantes :

- De décentraliser plusieurs postes de fonctionnaires provinciaux vers le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- De rendre possible à la MRC de Charlevoix-Est l'accès à certains programmes ou statuts dont elle ne peut bénéficier en raison de son appartenance à la région de la Capitale-Nationale, bien qu'elle soit une MRC dévitalisée, la seule dévitalisée de cette région et parmi les plus dévitalisées de la province;
- De transmettre copie de cette résolution à la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, M<sup>me</sup> Émilie Foster, et à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault.

19-10-14

**TNO : ACHAT DE DIX (10) BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 10 billets pour le comité des citoyens de Sagard–Lac-Deschênes pour le souper-bénéfice de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, qui aura lieu le samedi 16 novembre au Club de curling Nairn de Clermont pour la somme de 125 \$ par personne, financée à même le budget du TNO de Charlevoix-Est.

- c. c. M. Roch Tremblay, président, comité de citoyens de Sagard–Lac-Deschênes  
Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-10-15

**COMITÉ DES LOISIRS DE SAGARD–LAC DESCHÊNES : EXEMPTION DE TAXES POUR LES SERVICES**

**CONSIDÉRANT** la décision favorable de la Commission municipale du Québec quant à l'exemption de taxes pour la propriété appartenant au comité des loisirs de Sagard–Lac Deschênes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut, exempter les services municipaux, et ce, par le biais de résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accorder l'exemption de taxes de services au comité des loisirs de Sagard–Lac Deschênes.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M. Roch Tremblay, Comité des loisirs de Sagard–Lac Deschênes

19-10-16

**POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION D'UN PROJET**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'évaluation des projets structurants faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement complémentaire du projet de 30 638 \$ de l'Aéroport proviendra à même le fonds d'administration 2019 du budget de l'Aéroport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de signer avec le porteur de projet, le protocole d'entente élaboré à cette fin, soit :

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019</b>			
<b>Projet</b>	<b>Porteur</b>	<b>Recommandé</b>	<b>Coût total du projet</b>
<b>PROJET RÉGIONAL</b>			
Bonification des services aux transporteurs aériens – achat d'équipements	Aéroport de Charlevoix	50 000 \$	80 638 \$

Il est également résolu de mandater la direction générale pour faire l'acquisition desdits équipements, ainsi qu'à signer tous les documents utiles et nécessaires pour la réalisation du projet.

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement et de la foresterie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

19-10-17

**ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS 2020-2022 : ENGAGEMENT FINANCIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires pour la région de la Capitale-Nationale incluant le territoire de la Ville de Lévis 2017-2019 se termine au 31 décembre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le Forum des élus de la Capitale-Nationale désire reconduire une nouvelle entente pour les années 2020-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente actuelle avait comme objectifs de favoriser le développement des activités agricoles et agroalimentaires et de contribuer au développement des emplois dans le secteur et que ces objectifs ont été atteints;

**CONSIDÉRANT QUE** les partenaires ont démontré un intérêt à poursuivre les efforts de développement des activités agricoles et agroalimentaires par un engagement financier pour les trois prochaines années;

**CONSIDÉRANT** une nouvelle entente qui a été soumise aux partenaires pour la période 2020-2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, que la MRC de Charlevoix-Est appuie financièrement la mise en œuvre de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires pour la région de la Capitale-Nationale incluant le territoire de la Ville de Lévis 2020-2022 pour une période de 3 ans, représentant une somme de 51 115 \$ dont un montant de 12 038 \$ pour l'année 2020.

Il est également résolu de déléguer le préfet, pour signer l'entente.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-10-18

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET UN SUBSTITUT SUR LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA VILLE DE LÉVIS 2020-2022**

**CONSIDÉRANT** la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires pour la région de la Capitale-Nationale incluant le territoire de la Ville de Lévis 2020-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** cette stratégie est pilotée par un comité directeur composé de représentants des partenaires de l'entente et que chaque partenaire doit déléguer un représentant et son substitut;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée, représente la MRC de Charlevoix-Est sur le comité directeur et que monsieur Sylvain Tremblay, préfet, en soit le substitut.

19-10-19

**MANDAT POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE CORRECTION DU DISPOSITIF PLUVIAL EN AMONT DE LA GRAVIÈRE 21 M9-01 À SNIGOLE À FERNAND HARVEY & FILS INC.**

**CONSIDÉRANT** l'implantation d'un dispositif de captation des eaux de fonte en amont de la gravière 21 M9-01 à la suite des incidents du printemps 2017;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**CONSIDÉRANT QUE** le dispositif doit être amélioré et réparé pour qu'il puisse être efficace et remplir pleinement son rôle;

**CONSIDÉRANT** l'estimé des travaux évalués par la compagnie Fernand Harvey & Fils représente un montant maximum de 2 050 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater la compagnie Fernand Harvey & Fils pour effectuer les travaux prévus pour la correction du dispositif pluvial en amont de la gravière 21 M9-01 à Snigole, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 2 050 \$ plus taxes, payée à même le budget de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier au poste « divers ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-10-20

**FONDS COURS D'EAU : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « ÉTUDE DES IMPACTS DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU LAC BRÛLÉ »**

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds cours d'eau de la MRC de Charlevoix-Est vise notamment à soutenir et stimuler la réalisation de projets dont les actions auront un impact positif sur la ressource en eau de la région, soit au niveau de la qualité de l'eau, de la protection et de la restauration des écosystèmes aquatiques ou de la sécurité de la population et de leurs biens;

**CONSIDÉRANT** le projet « Étude des impacts des installations septiques du lac Brûlé » déposé par la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond aux critères du fonds et qu'il est recommandé par le comité d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter de financer le projet précité à même le fonds cours d'eau en octroyant la somme suivante :

FONDS COURS D'EAU DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST 2019		
Projet	Porteur	Recommandé
Étude des impacts des installations septiques du lac Brûlé	Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	4 200 \$

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-10-21

**SERVICE D'URBANISME DANS LE TNO : MANDAT À L'INSPECTRICE EN URBANISME ET À L'INVENTAIRE RÉSIDENTIEL POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CONSTATS (ET AUX SUBSTITUTS)**

**CONSIDÉRANT** le 7<sup>e</sup> alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui mentionne qu'il faut « désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats »;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser les personnes mandatées qui ont la charge et l'autorité pour délivrer les permis, certificats et constats d'infraction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de confirmer par voie de résolution, le pouvoir de délivrer des permis et certificat ainsi que d'octroyer des constats d'infraction à madame Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel, et à ses substituts, monsieur Hugo Dallaire Bouchard, technicien attitré à la géomatique, ainsi qu'à monsieur Antoine Lemieux-Leguerrier, aménagiste.

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement et de la foresterie

19-10-22

**ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LA SPCA POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION DE LA MRC RELATIVE AUX ANIMAUX SUR SON TERRITOIRE POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022-2023-2024 ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est exerce depuis 2012 sa compétence en matière de fourrière et de contrôle des animaux et a, à cet effet, adopté le *Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est*;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a nommé en 2013 la SPCA de Charlevoix à titre d'officier autorisé (résolution numéro 13-03-25) pour assurer l'application de ce règlement et ses amendements;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2012, la MRC a versé 180 528 \$ à la SPCA pour l'application dudit règlement et ses amendements, soit 32 688 \$ en 2012, 32 464 \$ en 2013, 32 688 \$ en 2014, 32 688 \$ en 2015 et 50 000 \$ en 2016 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 16-12-19 par laquelle une première entente de 3 ans avec la SPCA a été acceptée par le conseil des maires de la MRC afin que cet organisme applique la réglementation de la MRC relative aux animaux pour les années 2017, 2018 et 2019, à raison de 50 000 \$ par année, pour un total de 150 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente vient à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la SPCA souhaite un engagement à plus long terme (5 ans) de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est conclut une entente de cinq ans avec la SPCA de Charlevoix afin que celle-ci applique la réglementation de la MRC relative aux animaux sur son territoire pour un montant de 51 000 \$ en 2020, 52 000 \$ en 2021, 53 000 \$ en 2022, 54 000 \$ en 2023 et 55 000 \$ en 2024.

Il est également résolu de déléguer le préfet et la direction générale pour signer ladite entente.

c. c. M<sup>me</sup> Ariane Bernier, superviseure, SPCA de Charlevoix

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-10-23

**PRÉPARATION DE LA RÉPONSE AUX SINISTRES EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS EN CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE : ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DES TNO DE MONT-ÉLIE ET DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'égard de ses deux territoires non organisés (TNO), celui de Mont-Élie et celui de Sagard, la MRC de Charlevoix-Est agit comme municipalité locale;

**CONSIDÉRANT QUE** les TNO peuvent être exposés à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC reconnaît que les TNO peuvent être touchés par un sinistre en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir en territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil des maires;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'adopter le plan de sécurité civile des TNO de Mont-Élie et de Sagard, tel que déposé et présenté au conseil des maires par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications de la MRC, Mme Caroline Dion, agissant aussi à titre de coordonnatrice de la sécurité civile pour ces deux TNO.

c. c. M<sup>me</sup> Dominique Gauthier, conseillère en sécurité civile, Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique

19-10-24

**GESTION FONCIÈRE, GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER ET GESTION DES LOTS INTRAMUNICIPAUX, NOMINATION DE M. HUGO DALLAIRE-BOUCHARD À TITRE D'OFFICIER AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS ET INSPECTEUR**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer M. Hugo Dallaire-Bouchard à titre d'officier affecté aux opérations et inspecteur sur les terres du domaine de l'État dans le cadre de la gestion foncière, la gestion de l'exploitation du sable et du gravier et de la gestion des lots intramunicipaux par la MRC, en support au directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, M. Stéphane Charest, qui agit aussi à ce titre.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement et de la foresterie

**19-10-25 TRAITEMENT DU LIXIVIAT : TESTS D'ÉTANCHÉITÉ 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer le paiement d'une somme de 7 047,97 \$ taxes incluses à la firme Testech pour les tests d'étanchéité 2019 et autres travaux connexes au lieu d'enfouissement technique (LET) payée au budget GMR au poste « entretien station de traitement du lixiviat ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-26 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES : AUTORISATION**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'autoriser le transfert du budget de la valorisation d'une somme de 3 000 \$ au poste « imprévues et contingences » et d'une somme de 10 000 \$ du poste « matières organiques demande de CA transbordement » ainsi qu'une somme de 10 000 \$ du budget GMR au poste « entretien machineries lourdes (pour un total de 23 000 \$) vers le budget de la valorisation au poste « écocentre Clermont ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-27 CHEMIN SNIGOLE : RÉFECTION DES FOSSÉS ET LE DÉBROUSSAILLAGE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à NF Saint-Gelais d'une somme de 11 668,60 \$ taxes incluses pour la réfection des fossés et le débroussaillage d'une partie du chemin Snigole payée au budget de la valorisation au poste « entretien du chemin ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-28 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) – CONSTRUCTION DE LA PHASE 3 : PAIEMENT DE LA RETENUE DE 5 % À AUREL HARVEY & FILS**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-05-07-EX octroyant le contrat de construction de la phase 3 du LET à Aurel Harvey & Fils inc.;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme GBI services d'ingénierie, datée du 22 octobre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'effectuer le paiement à Aurel Harvey & Fils d'une somme de 48 906,26 \$ taxes incluses, somme représentant le paiement de la retenue de 5 % sur les travaux réalisés en 2018.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DÉPÔT DES STATISTIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 30 septembre 2019.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-10-29

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : FERMETURE HIVERNALE DE LA PISTE**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour effectuer la fermeture hivernale de l'Aéroport de Charlevoix, au 1<sup>er</sup> novembre 2019, les aides navigations restant opérationnelles jusqu'à la présence de neige permanente sur la piste.

Il est également résolu de répondre aux appels de service après cette date si les conditions météorologiques le permettent (neige, etc.).

c. c. M. André Tremblay, responsable des opérations de l'Aéroport de Charlevoix

19-10-30

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : AUTORISATION D'ACCÈS À MADAME CATHY DUCHESNE, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'autoriser madame Cathy Duchesne, technicienne en administration à :

- Inscrire l'Aéroport de Charlevoix (ci-après nommée l'entreprise) aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, présentes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'Aide des services en ligne).

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration

19-10-31

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR UN MONTANT DE 50 000 \$ DANS LE VOLET RÉGIONAL DU PROGRAMME**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Aéroport de Charlevoix offre un service régional de transport aérien et que des améliorations au niveau des services sont nécessaires pour assurer le maintien et l'amélioration des services actuels aux usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** le volet régional du programme permet le financement de projets porteurs régionaux;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de déposer une demande de financement dans le programme de soutien aux projets structurants, volet régional pour une somme de 50 000 \$ pour un projet global de 80 638 \$ et d'autoriser la direction générale pour signer les documents y afférents.

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement et de la foresterie

19-10-32

**AÉROPORT DE CHARLEVOIX : MANDAT À TREMBLAY BOIS POUR LA DÉLÉGATION DE GESTION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 19-09-25 relativement au mandat à la direction générale pour le développement de l'Aéroport et sa gouvernance;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de négociation d'une entente de gestion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de mandater la firme Tremblay Bois pour la négociation relativement à la gestion de l'Aéroport, et ce, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ maximum, payé à même le budget de l'Aéroport au poste « divers ».

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois avocats

19-10-33

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DE DOSSIERS**

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et de signer avec les promoteurs les protocoles d'entente à la condition que tous les critères soient remplis :

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020</b>		
<b>Entreprises/organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Recommandé</b>
Ferme Martel 1999 inc.	Acquisition d'équipement	32 700 \$
Fourchette et Vinaigrette	Honoraires professionnels	717,50 \$

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer les protocoles avec les promoteurs.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative (MDC), MRC

19-10-34

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 19-01-14 RELATIVE À LA SOMME OCTROYÉE À QUÉBEC INTERNATIONAL**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 19-01-14 concernant l'octroi de la somme de 5 964 \$ à Québec International à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des consultations ministérielles, le projet nouvellement appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, ne pourra être prolongé au-delà du 31 mars 2021 ce qui a amené à un réaménagement des budgets originaux;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- D'aviser le comité d'investissement commun de la MRC de Charlevoix-Est relativement à la modification de la somme octroyée à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN), soit 3 139 \$ en remplacement de 5 964 \$;
- D'accorder la somme de 3 139 \$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2021, et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);
- D'autoriser monsieur Sylvain Tremblay, préfet, à signer l'entente avec Québec International relativement à l'Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2019-2021.

c. c. M. Carl Viel, président-directeur général, Québec International  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative (MDC), MRC

**19-10-35**      **MOUVEMENT ACTION CHÔMAGE DE CHARLEVOIX :  
RENOUVELLEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion 2020 avec le Mouvement Action Chômage de Charlevoix pour la somme de 50 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-36**      **RADIO MF CHARLEVOIX : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE  
VINGT OCCASIONS POUR LA DIFFUSION DES VOEUX DES FÊTES**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter la proposition de vingt occasions de Radio MF Charlevoix, pour la diffusion des vœux des fêtes de la MRC de Charlevoix-Est, représentant une somme de 315 \$ plus taxes payée au budget de la MRC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-37**      **ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA  
CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE INC.**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de faire l'achat de trois (3) billets pour le souper-bénéfice du 16 novembre 2019 au profit de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie pour la somme de 375 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-10-38**      **RADIO MF CHARLEVOIX : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019-2020**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC pour l'année 2019-2020 à CIHO-FM Charlevoix pour une somme de 250 \$ taxes incluses payée à même le budget de la MRC au poste « cotisation et *membership* ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-39**      **CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX : PRÊT D'UN VÉHICULE POUR L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire le prêt du véhicule Toyota Highlander appartenant à la MRC pour l'événement Challenge Casino de Charlevoix qui aura lieu du 21 au 24 novembre 2019, et ce, afin d'effectuer le raccompagnement des participants.

c. c. M. Réjean Simard, transport et sécurité, Challenge Casino de Charlevoix

**19-10-40**      **CORPORATION DES MÉTIERS D'ARTS DE CHARLEVOIX : ACHAT D'UN BILLET**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un billet pour le souper-bénéfice au profit de la Corporation des métiers d'art de Charlevoix pour la somme de 90 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-10-41**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 40.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de novembre 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-septième jour de novembre deux mille dix-neuf (27/11/2019) à 15 h, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) et Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie.

**19-11-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Pavillon Hubert-Reeves : retour sur la rencontre du 21 novembre dernier;
- b) Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : lettre renonçant à l'exclusion pour une propriété de Port-au-Persil;
- c) Internet haute vitesse : suivi;
- d) Commission scolaire de Charlevoix : appui;
- e) Vise Charlevoix et Service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) : rencontre prévue le 3 décembre prochain;
- f) Projet de parc de la Côte-de-Charlevoix : suivi;
- g) Correspondance avec les Affaires municipales;
- h) Menu de Noël des élus : choix.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation d'un dossier par monsieur Jean-Christophe Maltais, agent de développement économique, pour acceptation;
- b) Développement social intégré : présentation des demandes de financement acceptées;
- c) Sondage de satisfaction : présentation du bilan;
- d) Entente de développement touristique et événementiel de Charlevoix : suivi de la discussion du 6 novembre dernier quant au renouvellement et interrogation du Secrétariat de la Capitale-Nationale;
- e) Vise Charlevoix : demande de contribution financière de 30 000 \$ et rencontre des partenaires prévus le 28 novembre prochain (MDC en présence du SDLE, de la SADC, du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et le Secrétariat de la Capitale-Nationale (SCN);
- f) Transport adapté : acceptation de la proposition de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix relativement à l'augmentation du tarif à 3,50 \$ (en remplacement de 3 \$);

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE CHARLEVOIX : RENCONTRE AVEC MONSIEUR STEVE THERRIEN**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Retour sur l'indice de vitalité économique (dépôt d'un document explicatif);  
 b) Villégiature sur terres publiques, discussions sur de nouveaux emplacements;  
 c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Subvention octroyée pour l'achat de couches lavables : bonification du programme de 100 \$ à 200 \$ (6 demandes en 2018);  
 b) Avis de motion et présentation du projet de règlement 306-11-19 modifiant le règlement numéro 240-09-13 relatif à la gestion de la vidange et la valorisation des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;  
 c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FORESTERIE**

- a) Rénovation cadastrale dans le TNO : suivi;  
 b) Pointe-aux-Alouettes : entente avec la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour l'entretien hivernal 2019-2020 et réparation mineure d'un toit;  
 c) Avis de motion et présentation du projet de Règlement 305-11-19 modifiant le règlement de zonage numéro 247-04-14 des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;  
 d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2020;  
 b) Avis de motion et présentation du projet de règlement 307-11-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est;  
 c) Refinancement d'un règlement d'emprunt : confirmation qu'une somme de 193 161 \$ a été soustraite du montant à refinancer et prise à même les surplus du LES en 2019 et confirmation que les frais ont été payés à même le fonds général (totalisant un refinancement de 2 559 839 \$);  
 d) Transfert budgétaire de 5 250 \$ du poste salaire à France Lavoie vers le poste « Cours d'eau-Plan d'intervention de l'écoulement normal de l'eau » pour le paiement de la facture de WSP (projet d'étude hydromorphologique de la rivière Port-au-Persil);  
 e) Conférence régionale administrative (CAR) : retour sur la rencontre du 30 octobre dernier;  
 f) Ressources humaines : poste d'agent(e) de développement économique;  
 g) Aéroport de Charlevoix : suivi de la rencontre avec le Secrétariat de la Capitale-Nationale du 26 novembre dernier;  
 h) Renouvellement de l'entente pour les services juridiques pour l'année 2020 auprès de Tremblay Bois Avocats pour la somme de 20 500 \$ plus taxes;  
 i) Groupe Azimut : achat d'une banque de temps préautorisée de 10h pour le soutien technique pour la somme de 1 264,73 \$ taxes incluses;  
 j) Groupe Azimut : paiement de 2 factures relativement à la consultation pour 2018 et 2019 pour la somme totale de 24 000 \$ plus taxes;  
 k) Fédération québécoise des municipalités : renouvellement de l'adhésion pour 2020 pour la somme de 505,52 \$ taxes incluses;  
 l) Rappel : obtention d'une résolution des municipalités locales pour la nomination d'un(e) maire(sse) substitut pour le conseil des maires de la MRC, conformément à l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;  
 m) Règle de procédure pour l'élection du préfet;  
 n) Activité « ruban blanc » – Centre-Femmes aux Plurielles;  
 o) Association des personnes handicapées de Charlevoix : demande de contribution financière pour les activités de Noël;  
 p) Formation en eau potable dans Charlevoix : possibilité d'organiser une formation par Emploi-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;  
 q) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Alexandre Girard, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-11-02**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2019.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-11-03

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Nov. 2019 », et ce, pour le mois de novembre 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Nov. 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Nov. 2019 », et ce, pour le mois de novembre 2019.

**DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

**DISCOURS BUDGÉTAIRE DU PRÉFET**

Le préfet, monsieur Sylvain Tremblay, présente son discours budgétaire en faisant un retour sur l'année 2019 et en présentant ensuite les prévisions budgétaires 2020.

19-11-04

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la MRC de Charlevoix-Est pour une somme de 12 601 725 \$ telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard, à la séance de travail du 17 novembre 2019, et de confirmer deux modifications quant à l'affectation de surplus tel que défini ci-dessous, soit :

D'affecter une somme de 87 500 \$ des surplus de la MRC au bénéfice du service de la valorisation et d'affecter également une somme de 87 500 \$ des surplus de la MRC, et ce, au bénéfice du Service de la gestion des matières résiduelles (totalisant 175 000 \$).

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-11-05

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 307-11-19 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé pour adoption le projet de règlement 307-11-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est, projet de règlement ci-dessus déposé, soit :

***PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 307-11-19 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST***

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le 27 novembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 27 novembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

### 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

### 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 307-09-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est ».

### 3. OBJET

Le présent règlement vise en particulier à fixer les quotes-parts exigées en 2020 aux municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de couvrir les dépenses liées aux services offerts aux municipalités.

### 4. DÉPENSES À RÉPARTIR

	Quotes-parts 2020	Répartition
La Malbaie	2 464 119 \$	51,3316 %
Clermont	736 139 \$	14,7183 %
Saint-Siméon	374 505 \$	7,0294 %
Baie-Sainte-Catherine	81 419 \$	1,0948 %
Saint-Irénée	257 635 \$	7,9967 %
Notre-Dame-des-Monts	157 434 \$	3,1059 %
Saint-Aimé-des-Lacs	327 230 \$	8,3249 %
TNO de Charlevoix-Est	179 945 \$	6,3983 %

Le tableau « Quotes-parts totales 2020 de la MRC de Charlevoix-Est », annexé au présent règlement, détaille les sommes exigées aux municipalités en 2020.

4.1 La quote-part « Administration » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 644 014 \$

4.2 La quote-part « Aménagement » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 231 006 \$

4.3 La quote-part « Évaluation » répartie entre toutes les municipalités selon la Richesse foncière uniformisée (RFU), le nombre de dossiers et le taux d'activités.  
Pour la somme de 536 900 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

4.4 La quote-part « Sécurité publique » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

Pour la somme de 80 690 \$

4.5 La quote-part « Aéroport » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

Pour la somme de 41 800 \$

4.6 La quote-part « Transport adapté et collectif » répartie entre toutes les municipalités selon la population, la richesse foncière uniformisée (RFU), le nombre de déplacements et le nombre d'utilisateurs.

Pour la somme de 89 594 \$

4.7 La quote-part « Gestion des matières résiduelles » répartie entre toutes les municipalités selon la population équivalente selon le recensement annuel.

Pour la somme de 2 643 422 \$

4.8 La quote-part « Communautés rurales branchées » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

Pour la somme de 2 500 \$

4.9 La quote-part « Développement économique » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).

Pour la somme de 308 500 \$

## **5. MODE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET FACTURATION**

Les quotes-parts fixées au présent règlement seront facturées à deux périodes de l'année soit janvier 2020 (50 %) et juin 2020 (50 %), sauf l'exception suivante :

La quote-part « Gestion des matières résiduelles » sera facturée quatre (4) fois par année, soit 25 % chacune en janvier 2020, avril 2020, juillet 2020 et octobre 2020.

La quote-part « Aéroport » sera facturée une (1) fois par année, soit en janvier 2020.

La quote-part « Transport adapté et collectif » sera facturée une (1) fois par année, soit en janvier 2020.

## **6. ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace tous règlements de la MRC répartissant les quotes-parts des municipalités.

## **7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **CESSION DE LA PRÉSIDENTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le préfet cède la présidence au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Girard, pour l'élection à la préfecture.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-11-06

**ACCEPTATION DES RÈGLES D'ÉLECTION DU PRÉFET**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder à l'acceptation des règles d'élection du préfet telles que présentées par le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard.

**ÉLECTION DU PRÉFET**

Le président d'élection, monsieur Pierre Girard, procède à l'élection du préfet. À la mise en candidature, seul monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon, dépose sa candidature.

Conformément à la procédure d'élection, le président d'élection, monsieur Pierre Girard, déclare monsieur Sylvain Tremblay élu préfet pour les deux prochaines années.

19-11-07

**NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de nommer le maire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, monsieur Alexandre Girard, comme préfet suppléant pour les deux prochaines années.

19-11-08

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE GAGNON ET MONSIEUR MICHEL COUTURIER COMME MEMBRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administratif de la MRC est d'office composé du préfet ainsi que du préfet suppléant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer deux (2) autres membres supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de nommer le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et le maire de la Ville de La Malbaie, monsieur Michel Couturier, comme membres constituant le comité administratif de la MRC en compagnie du préfet et du préfet suppléant.

19-11-09

**REFINANCEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT : CONFIRMATION QU'UNE SOMME DE 193 161 \$ A ÉTÉ SOUSTRATE DU MONTANT À REFINANCER ET PRISE À MÊME LES SURPLUS DU LES EN 2019 ET CONFIRMATION QUE LES FRAIS ONT ÉTÉ PAYÉS À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL (TOTALISANT UN REFINANCEMENT DE 2 559 839 \$)**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de confirmer qu'une somme de 193 161 \$ a été soustraite du montant à refinancer et prise à même les surplus du LES en 2019 (règlement 171-02-08) et de confirmer que les frais pour le refinancement du règlement 170-02-08 ont été payés à même le fonds général (totalisant un refinancement de 2 559 839 \$).

c. c. M. Claude Bouchard, Benoît Côté comptable professionnel agréé  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**19-11-10**      **TRANSFERT BUDGÉTAIRE DE 5 250 \$ DU POSTE SALAIRE À FRANCE LAVOIE VERS LE POSTE « COURS D’EAU – PLAN D’INTERVENTION DE L’ÉCOULEMENT NORMAL DE L’EAU » POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE DE WSP (PROJET HGM PORT-AU-PERSIL)**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d’autoriser le transfert budgétaire d’une somme de 5 250 \$ du poste « Salaire France Lavoie » vers le poste « Cours d’eau – Plan d’intervention de l’écoulement normal de l’eau » pour le paiement de la facture de WSP relativement à l’étude hydromorphologique de la rivière Port-au-Persil.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-11-11**      **GROUPE AZIMUT : ACHAT D’UNE BANQUE DE TEMPS PRÉAUTORISÉE DE 10 H POUR LE SOUTIEN TECHNIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec le Groupe Azimut requiert le soutien technique de par l’équipe du service d’évaluation;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d’obtenir une banque de temps préautorisée afin de palier à ce besoin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de faire l’achat d’une banque de temps préautorisée auprès du Groupe Azimut pour la somme de 1 264,73 \$ pour l’année 2020 payée au budget de l’évaluation au poste « entretien logiciel en évaluation ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-11-12**      **GROUPE AZIMUT : PAIEMENT DE 2 FACTURES RELATIVEMENT À LA CONSULTATION POUR 2018 ET 2019**

**CONSIDÉRANT** l’adoption de la résolution 17-12-16 relative à l’octroi du contrat d’acquisition de la solution de gestion des données géospatiales GoAzimut comprenant l’entretien de logiciels, les frais d’utilisation annuels et les services professionnels, destinées à la confection de matrices graphiques modernisées;

**CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire le paiement pour le contrat 2018 ainsi que celui de 2019;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d’effectuer le paiement de la somme de 24 000 \$ à Groupe Azimut pour la réalisation des contrats pour les années 2018 et 2019, payée de la façon suivante :

- Une somme de 10 000 \$ au budget de l’évaluation aux postes « salaire évaluation »;
- Une somme de 14 000 \$ dans le surplus des revenus des constats d’infraction ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-11-13**      **FERMETURE DES BUREAUX DE LA MRC DURANT LE TEMPS DES FÊTES DU 21 DÉCEMBRE 2019 AU 5 JANVIER 2020 INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général, monsieur Pierre Girard, à procéder à la fermeture des bureaux de la MRC pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.

**19-11-14**      **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal* stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT QUE** les séances du conseil 2020 seront présentées à 15 heures, au siège social de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le calendrier ci-après présenté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est pour l'année 2020 et d'effectuer l'avis public y afférent conformément au règlement 294-01-18, soit :

<b><u>CALENDRIER 2020</u></b> <b><u>CONSEIL DES MAIRES</u></b>	
<b>Janvier</b>	Mardi 28 janvier
<b>Février</b>	Mardi 25 février
<b>Mars</b> <small><u>Adoption des états financiers MRC et TNO</u></small>	Mardi 31 mars
<b>Avril</b>	Mardi 28 avril
<b>Mai</b>	Mardi 26 mai
<b>Juin</b>	Mardi 30 juin
<b>Août</b>	Mardi 25 août
<b>Septembre</b>	Mardi 29 septembre
<b>Octobre</b>	Mardi 27 octobre
<b>Novembre</b> <small><u>Séance du budget de la MRC</u></small>	Mercredi 25 novembre
<b>Décembre</b> <small><u>Séance du budget TNO</u></small>	Mardi 15 décembre

**19-11-15**      **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020 pour la somme de 505,52 \$ taxes incluses, payée au budget de la MRC au poste « cotisation et *membership* ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-11-16**      **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LES SERVICES JURIDIQUES AVEC TREMBLAY BOIS AVOCATS**

**CONSIDÉRANT** la fin de l'entente relativement aux services juridiques avec la firme Tremblay Bois Avocats, S.E.N.C.R.L. le 31 décembre 2019;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.



**CONSIDÉRANT** la proposition d'honoraires à prix forfaitaire pour les services juridiques de Tremblay Bois Avocats, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2020, honoraires représentant une somme de 20 500 \$ et la proposition pour un tarif préférentiel à 280 \$ par heure;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre comprend tout service juridique et toute opinion verbale ou écrite sur tout sujet concernant la MRC et les mandats qu'elle doit exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** sont exclues de cette offre les représentations devant les tribunaux, celles-ci devant faire l'objet de mandats spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour l'année 2019 de Tremblay Bois Avocats, S.E.N.C.R.L. ont tous été justifiés par M<sup>e</sup> André Lemay, avocat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter l'offre de services juridiques forfaitaires de Tremblay Bois Avocats, S.E.N.C.R.L pour l'année 2020, représentant la somme de 20 500 \$ plus taxes, et d'accepter la proposition soumise pour un tarif préférentiel à 280 \$/heure.

c. c. M<sup>e</sup> André Lemay, Tremblay Bois Avocats, S.E.N.C.R.L.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-11-17

**AVENANT 6 À L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** la réalisation de travaux d'agrandissement à l'immeuble de la MRC pour y loger, notamment les bureaux du service de développement économique (Mission développement Charlevoix);

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec est le locataire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de cet agrandissement, il y a lieu de revoir le pourcentage de remboursement de taxes pour le locataire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de déléguer la direction générale pour signer l'avenant numéro 6 au bail de location de la Sûreté du Québec avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) notamment quant à la question du remboursement de taxes ainsi que la rétroactivité.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-11-18

**ARCHIVES : ACCEPTATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DE NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Nov. 2019 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-11-19

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
305-11-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
247-04-14 DES TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Michel Couturier qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera déposé pour adoption le projet de règlement 305-11-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est, projet de règlement ci-dessus déposé, soit :

***PROJET DE RÈGLEMENT 305-11-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 247-04-14 DES TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST***

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté le règlement de zonage numéro 247-04-14 le 25 juin 2014 pour ses TNO;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente modification est faite en suivant la procédure de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la MRC et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage numéro 247-04-14 afin de spécifier une hauteur maximale pour les cabanons et remises en s'assurant qu'ils ne peuvent dépasser la hauteur du bâtiment principal pour des raisons esthétiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la MRC et de ses contribuables de procéder à la modification du règlement de zonage numéro 247-04-14 afin de permettre la construction d'un abri d'auto annexé à un garage isolé en respectant certaines conditions;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune norme d'implantation n'est présente dans le règlement de zonage concernant les camps de piégeage;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 27 novembre 2019, accompagné de la présentation du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil :

- 1) Adopte le présent projet de règlement intitulé : Règlement numéro 305-11-19 modifiant le règlement de zonage no 247-04-14 des TNO de la MRC de Charlevoix-Est;
- 2) Délègue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la commission chargée de tenir la consultation publique;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

*Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*

**ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT**

*Le présent règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 247-04-14 de manière à préciser une hauteur maximale pour les cabanons et remises en fonction de la hauteur du bâtiment principal, à permettre la construction d'un abri d'auto annexé à un garage isolé en respectant certaines conditions et à y inclure des dispositions relatives aux camps de piégeage.*

**ARTICLE 3 REMPLACEMENT DU TABLEAU DE L'ARTICLE 6.2.2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES À RESPECTER**

*Le TABLEAU 1 de l'article 6.2. – DISPOSITIONS À RESPECTER QUANT AUX BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION est abrogé et remplacé par celui figurant à l'ANNEXE 1 du présent règlement.*

**ARTICLE 4 : MODIFICATION DU CHAPITRE 22 POUR Y INCLURE LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DE CAMPS DE PIÉGEAGE**

*Le titre et le texte du chapitre 22 sont abrogés et remplacés par le titre et le texte suivants :*

*Chapitre 22 — Dispositions relatives à la construction d'abris sommaires et de camps de piégeage*

*22.1 Définitions**22.1.1 Abri sommaire*

*Ensemble d'installations temporaires ou permanentes, ainsi que leurs dépendances, servant au logement des personnes travaillant sur le site d'une exploitation forestière.*

*22.1.2 Camp de piégeage*

*Abri temporaire ayant un caractère rudimentaire, érigé en forêt, servant de gîte temporaire aux personnes détenant un permis pour la pratique du piégeage des animaux à fourrure.*

*22.2 Conditions d'implantation**22.2.1 Conditions d'implantation d'un abri sommaire*

*Les abris sommaires sont autorisés dans les affectations agroforestières et multiressources aux conditions suivantes :*

- 1) La superficie au sol est égale ou inférieure à 20 m<sup>2</sup>;*
- 2) La construction compte un seul étage et aucune partie du toit n'excède une hauteur de 6 m, mesurée à partir du niveau moyen du sol;*

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- 3) La construction est reliée à la mise en valeur d'une propriété sylvicole d'une superficie de 10 hectares ou plus dont 50 % est boisé (excluant les friches);
- 4) La construction ne repose sur aucune fondation;
- 5) La construction n'a aucune division intérieure;
- 6) La construction n'est reliée à aucun service public;
- 7) La construction est utilisée sur une base journalière;
- 8) La construction n'est pas pourvue d'eau courante;
- 9) La construction peut être desservie par un cabinet à fosse sèche;
- 10) Une seule remise d'une superficie maximale de 15 m<sup>2</sup> peut être implantée en complément;
- 11) La construction ne nécessite aucun nouveau chemin d'accès.

### 22.2.2 Conditions d'implantation d'un camp de piégeage

Les camps de piégeage sont autorisés dans l'affectation multiressources aux conditions suivantes :

- 1) Ces bâtiments ou ces constructions doivent se limiter à un seul camp, une seule remise et une seule toilette sèche;
- 2) L'ensemble de ces bâtiments ou de ces constructions doit avoir une superficie maximale de 55 m<sup>2</sup> et celle du camp ne doit pas dépasser 45 m<sup>2</sup>;
- 3) Ces bâtiments ou ces constructions ne doivent pas comporter de fondation permanente;
- 4) Ces bâtiments ou ces constructions doivent comporter un seul étage;
- 5) La distance entre le camp et la remise ne doit pas excéder 20 m;
- 6) La remise et la toilette ne peuvent avoir aucun accès direct avec le camp;
- 7) Les constructions doivent être situées à plus de 100 m de la ligne des hautes eaux de tout lac ou cours d'eau ou, dans le cas d'un lac dont la superficie est supérieure ou égale à 20 ha, à plus de 300 m de la ligne des hautes eaux;
- 8) Apposer, sur la façade du camp et à un endroit visible, la plaque d'identification fournie par le ministre.

## ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### ANNEXE 1

Tableau 1 Dispositions à respecter quant aux bâtiments et constructions complémentaires à l'habitation

Type de construction complémentaire	Nombre maximal autorisé	Localisation	Distances minimales des lignes latérale et arrière	Superficie maximale	Hauteur maximale	Distance minimale d'un autre bâtiment
1. Cabanon ou remise	1 Lorsqu'il y a une piscine sur le même terrain, une remise pour équipement de piscine est en plus autorisée, à la condition de ne pas excéder 6 m <sup>2</sup>	Cour arrière et/ou latérale Si le bâtiment principal est implanté à plus de 25 mètres de la ligne avant, le garage pourra être implanté dans la cour avant à la condition de respecter la marge de recul avant de la zone concernée.	1 mètre pour un mur sans ouverture  1,5 mètre dans les autres cas	Pour un terrain inférieur à 1 500 m <sup>2</sup> : 20 m <sup>2</sup>  Pour un terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 40 m <sup>2</sup>	6 mètres <b>sans jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal</b>	2 mètres

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

<b>2. Garage isolé</b>	1 Sauf s'il existe un garage attenant. Dans ce cas, le nombre est 0	Cour arrière et/ou latérale et/ou avant secondaire  Si le bâtiment principal est implanté à plus de 25 mètres de la ligne avant, le garage pourra être implanté dans la cour avant à la condition de respecter la marge de recul avant de la zone concernée.	1 mètre pour un mur sans ouverture  1,5 mètre dans les autres cas	Pour un terrain inférieur à 1500 m <sup>2</sup> : 55 m <sup>2</sup>  Pour un terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 75 m <sup>2</sup>	8 mètres sans jamais excéder 80 % de la hauteur du bâtiment principal	2 mètres Toutefois, un garage peut être attenant au bâtiment principal
<b>3. Garage attenant</b>	1 Sauf s'il existe un garage isolé. Dans ce cas, le nombre est 0.	Cour arrière et/ou latérale	2 mètres	Pour un terrain inférieur à 1 500 m <sup>2</sup> : 55 m <sup>2</sup>  Pour un terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 75 m <sup>2</sup>	Ne dois pas excéder la hauteur du bâtiment principal	2 mètres Sauf avec le bâtiment principal auquel il est attenant
<b>4. Abri d'auto</b>	1	Cour arrière et/ou latérale	2 mètres	Pour un terrain inférieur à 1500 m <sup>2</sup> : 55 m <sup>2</sup>  Pour un terrain de 1500 m <sup>2</sup> et plus : 75 m <sup>2</sup>	Ne dois pas excéder la hauteur du bâtiment principal	2 mètres Sauf avec le bâtiment principal ou le garage isolé auquel il est attenant
<b>5. Serre privée</b>	1	Cour arrière et/ou latérale	1,5 mètre	Pour un terrain inférieur à 1500 m <sup>2</sup> : 15 m <sup>2</sup> Pour un terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 25 m <sup>2</sup>	5 mètres	1 mètre Toutefois, une serre privée peut être attenante à une remise ou un garage isolé
<b>6. Pergola, gloriote ou pavillon de jardin</b>	1	Cour arrière et/ou latérale Si le bâtiment principal est implanté à plus de 25 mètres de la ligne avant, la pergola pourra être implantée dans la cour avant à la condition de respecter la marge de recul avant de la zone concernée.	1,5 mètre	15 m <sup>2</sup>	5 mètres	N/A
<b>7. Hangar à bois</b>	1	Cour arrière ou latérale	2 mètres	Pour un terrain inférieur à 1 500 m <sup>2</sup> : 10 m <sup>2</sup> Pour un terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 20m <sup>2</sup>	4 mètres	1 mètre Toutefois, un hangar à bois peut-être attenant à une remise ou un garage isolé
<b>8. Patio, galerie ou escaliers extérieurs</b>	Aucun	Cour arrière, latérale ou avant	2 m			
<b>9. Serre (non commerciale)</b>	1	Cour arrière ou latérale	1,5 m	A) Terrain de moins de 1 500 m <sup>2</sup> : 15 m <sup>2</sup> maximum B) Terrain 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 25 m <sup>2</sup> maximum	4 m max.	
<b>10. Piscine, spa extérieur (voir chapitre 26)</b>	1	A) Cour arrière ou latérale B) Ne pas être en dessous d'une ligne ou d'un fil électrique	1,5 m (toute structure y donnant accès et élément de conception de la piscine (ex. poteau) doit être considérée dans la distance minimum à respecter)			1,5 m

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

11. Antenne radio amateur, éolienne	2	Cour arrière Terrain inférieur à 1500 m <sup>2</sup> : doit être sur une structure autoportante, sans hauban ou câble	2 m		Terrain de moins de 1 500 m <sup>2</sup> : 8 m Terrain de 1 500 m <sup>2</sup> et plus : 10 m (pour les éoliennes, jusqu'à 20 m)	2 m
12. Antenne parabolique ou numérique	1	Cour arrière et au sol seulement (parabolique) Sur le mur ou le toit de manière à ne pas être visible de la rue, sauf s'il ne peut être autrement (numérique)	2 m	5 m max (parabolique)	N/A	2 m min. (6.6 pi) (parabolique)
13. Foyer extérieur	1	A) Cour arrière ou latérale	2 m			5 m
14. Réservoir d'huile à chauffage ou gaz propane	1	Cour arrière ou latérale Dois être non apparent ou camouflé par un aménagement paysager ou autre	2 m			
15. Thermopompe	1	Cour arrière ou latérale	3 m			
16. Aire de stationnement	1	Cour arrière, latérale ou avant	1 m			
17. Boîte à déchets	1	Cour arrière, latérale ou avant	2 m	1 m <sup>3</sup>		
18. Cheminée	1	Cour arrière, latérale ou avant	1 m			
19. Module de jeux	1	Cour arrière ou latérale Empiètement max de 0,75 m dans la cour arrière, latérale ou avant	1,5 m			

19-11-20

**POINTE-AUX-ALOUETTES : ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL 2019-2020 ET RÉPARATION MINEURE D'UN TOIT D'UN BÂTIMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est gestionnaire du site de la Pointe-aux-Alouettes à Baie-Sainte-Catherine;

**CONSIDÉRANT QUE** le site doit être surveillé et entretenu pour maintenir en bon état les infrastructures, notamment quant à l'enneigement des toits lors de la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, le toit d'un des bâtiments démontre 2 affaissements et qu'il est souhaitable de réaliser des travaux mineurs en attendant une réfection complète des toitures;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine est l'organisme le mieux positionné pour assurer la surveillance des lieux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de déléguer le préfet afin de signer un protocole d'entente avec la municipalité de Baie-Sainte-Catherine afin d'assurer la surveillance des lieux.

Il est également résolu de verser à la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine les sommes suivantes, soit :

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

- Une somme de 1 600 \$ pour la surveillance des lieux;
- Une somme de 200 \$ pour les travaux et réparation du toit;
- Que ces sommes soient payées à même le budget des lots intramunicipaux au poste « entretien des lignes de lots ».

c. c. M<sup>me</sup> Mariève Bouchard, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-11-21

**CHEMIN DE COLONISATION AU 2090, ROUTE 170, SAGARD :  
DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR  
UNE BARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la présence d'un chemin d'accès partant de la route 170 sur le lot 12-P, rang 2, canton de Sagard, chemin utilisé par les résidents de Sagard (les propriétaires du rang 3) ainsi que les fonctionnaires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour accéder aux terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la récente rénovation cadastrale inscrit que ce chemin est une entité distincte, des lots environnants et qualifie ce chemin de public, soit un chemin de colonisation qui serait sous la juridiction du ministère des Transports;

**CONSIDÉRANT QU'**un propriétaire possédant le lot 12-P a installé une barrière au début du chemin, limitant ainsi l'accès de plusieurs usagers (propriétaires et mandataires de divers ministères);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports d'intervenir auprès du propriétaire ayant limité l'accès afin que ce dernier laisse le passage libre aux usagers, notamment en lui demandant de retirer la barrière installée dans les plus brefs délais.

c. c. M. Patrice Foster, ministère des Transports

19-11-22

**FOURNITURE DE CARBURANT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT  
TECHNIQUE (LET) : OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de fourniture de carburant diesel au LET a pris fin le 31 octobre 2019;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres sur invitation du 21 novembre :

Soumissionnaires	Prix
Énergies Sonic	1,2573 \$/litre
Huiles Desroches	1,2107 \$/litre

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de fourniture de carburant diesel au LET à l'entreprise Huiles Desroches, et ce, pour une durée de 2 ans.

c. c. M<sup>me</sup> Geneviève Desbiens, Huiles Desroches

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

19-11-23

**ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE : REGROUPEMENT D'ACHATS AVEC L'UMQ POUR L'ABAT-POUSSIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat regroupé permet de réaliser des économies substantielles;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* pour les quantités nécessaires pour ses activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** la MRC confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la MRC pour l'année 2020;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la MRC s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- **QUE** la MRC confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la MRC accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



- **QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la MRC s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
  - **QUE** la MRC reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
  - **QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.
- c. c. M<sup>me</sup> Nathalie Razanakolona, Union des municipalités du Québec (UMQ)

19-11-24

**TRAITEMENT DU LIXIVIAT : POMPAGE DES BOUES PAR SANI-CHARLEVOIX INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de pompage des boues devaient être réalisés avant la période de gel;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces travaux dépasse le montant autorisé par le règlement numéro 265-02-16 de délégation de pouvoirs de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de payer les travaux de pompage à Sani-Charlevoix à même le budget de la GMR au poste « entretien équipements de traitement LET ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-11-25

**ENTRETIEN DE MACHINERIE LOURDE : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC STRONGCO POUR DEUX (2) ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** la chargeuse sur roues Volvo L90F du Lieu d'enfouissement technique (LET) requiert de plus en plus d'entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** les réparateurs locaux n'ont pas les équipements d'investigation nécessaires pour intervenir lors de problèmes plus complexes;

**CONSIDÉRANT** la proposition présentée par Strongco, concessionnaire affilié au détaillant Volvo, est d'une durée de 2 ans, et ce, au même tarif horaire que l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer pour les années 2020 et 2021, un contrat d'entretien de la chargeuse sur roues Volvo L90F à l'entreprise Strongco pour la somme de 2 970 \$ plus taxes toutes les 500 heures (soit environ 3 fois par année) payée au budget GMR au poste « entretien machinerie lourde ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-11-26

**PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES COUCHES LAVABLES :  
BONIFICATION**

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux pour la MRC d'éviter d'enfourer des couches jetables au Lieu d'enfouissement technique (LET);

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est cohérent avec la Politique familiale des municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les couches lavables permettent aux familles de la MRC de réaliser d'importante économie d'argent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de bonifier le programme de couches lavables en haussant la subvention à une somme maximale de 200 \$ (en remplacement de 100 \$).

c. c. M<sup>me</sup> Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC

M<sup>me</sup> Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

19-11-27

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) :  
ACCEPTATION D'UN DOSSIER**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de déléguer la direction générale pour signer avec le promoteur, le protocole d'entente à la condition que tous les critères soient remplis.

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020</b>		
<b>Entreprise/organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Muscari inc. (Pêcherie Charlevoix)	Améliorations locatives et achat d'équipement	50 000 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative MDC, MRC

19-11-28

**TRANSPORT ADAPTÉ : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA  
CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX  
RELATIVEMENT À L'AUGMENTATION DU TARIF À 3,50 \$ (EN  
REMPACEMENT DE 3 \$)**

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle et les responsabilités de la MRC de Charlevoix-Est en transport adapté;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 678.0.2.1 du Code municipal du Québec la MRC de Charlevoix-Est a déclaré le règlement 97-01-00 sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales, dont le territoire est compris dans le sien relativement au domaine de la gestion des services de transport adapté;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a adopté en mai 2019 le plan de transition sur la mobilité collective de Charlevoix visant l'harmonisation des opérations sur l'ensemble du territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 48.41, la *Loi sur les Transports* (chapitre T-12), la MRC peut modifier les tarifs et les services par voie de résolution;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie conforme de cette résolution sera publiée dans le journal local et affichée dans chaque véhicule;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la proposition de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, d'augmenter le tarif pour l'utilisateur du transport adapté à 3,50 \$ (en remplacement de 3 \$) et que cette nouvelle tarification soit effective à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la date de publication et d'affichage prévue par la Loi.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix

19-11-29

**COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : APPUI (PROJET DE LOI 40)**

**CONSIDÉRANT** les consultations publiques et particulières du projet de loi 40 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires qui se sont tenues du 4 au 13 novembre 2019 où 39 groupes ont été entendus et 64 mémoires déposés;

**CONSIDÉRANT** la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la démocratie est un des fondements de notre société et que le projet de loi dans sa forme actuelle représente un recul pour la démocratie québécoise de par l'abolition des élections scolaires, et ce, que pour les commissions scolaires francophones;

**CONSIDÉRANT** le point de vue exprimé en commission parlementaire par le directeur général des élections, monsieur Pierre Reid, qui voit le projet de loi 40 allant à l'encontre de grands principes démocratiques et électoraux, en raison de la composition des conseils d'administration et en raison des profils exigés pour en faire partie;

**CONSIDÉRANT QU'**en retirant un palier intermédiaire de gestion démocratique, le ministre centralise plus de pouvoir de décision entre ses mains;

**CONSIDÉRANT QU'**un palier intermédiaire d'élus scolaires représente un contrepois politique important lorsque vient le temps de faire connaître au ministre les enjeux de certaines directives ministérielles quant à l'intérêt de Charlevoix, telles la possibilité de fusion, de fermeture d'écoles et de compressions budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les commissions scolaires constituent un palier de gouvernance de proximité qui peuvent faire des choix adaptés aux besoins de chacun des milieux, tel le maintien des écoles de village pour une région comme Charlevoix où l'occupation du territoire est un gage de survie des villages;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** les paliers scolaires et municipaux travaillent de concert sur de nombreux dossiers et collaborent étroitement à l'amélioration du cadre de vie des citoyens de Charlevoix et au développement des communautés locales;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus scolaires, par leur connaissance intime de leur circonscription et par les liens étroits qu'ils entretiennent avec leur milieu, constituent un maillon essentiel entre les différentes parties prenantes de notre système d'éducation publique (citoyens, parents, partenaires communautaires, personnels scolaires, etc.) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** la région de Charlevoix par l'étendue de son territoire et sa réalité rurale a des particularités, des caractéristiques et des besoins spécifiques qui doivent être reflétés dans la gestion des établissements scolaires;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) de maintenir des écoles dans chacune des municipalités et d'assurer une gestion de qualité des infrastructures et bâtiments de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de parents de la CSDC se dit en faveur du maintien d'un palier intermédiaire de gestion élu et considère que ses représentants au Conseil des commissaires ont toujours eu une écoute considérée du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

**CONSIDÉRANT QU'**à la lecture du projet de loi 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires de la CSDC est composé de dix élus auxquels s'ajoutent trois représentants de parents nommés, et ce, pour représenter l'ensemble du territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus scolaires sont représentatifs de l'ensemble du territoire, sont des citoyens, des parents et que dans chacune de leur circonscription ils jouent un rôle actif dans la démocratisation des enjeux de la région;

**CONSIDÉRANT** les résultats enviables de la CSDC dont le taux de diplomation et de qualification est de 80,4 %, dont le taux de décrochage est le plus bas au Québec, soit à 4,4 % et que le taux de réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles les place 2<sup>e</sup> au Québec;

**CONSIDÉRANT** l'engagement remarqué des différents personnels (enseignants, de soutien, professionnels, gestionnaires et commissaires) envers la réussite et la persévérance de chacun des élèves du territoire, ainsi que la synergie à travailler de concert avec les partenaires du territoire;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** les résolutions d'appuis accordées en faveur du maintien de la démocratie scolaire à l'hiver 2016, dans le cadre du projet de loi 86, par les deux municipalités régionales de comté et 12 municipalités du territoire de Charlevoix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement de :

- **MAINTENIR** l'actuel système de démocratie scolaire;
- **RÉITÉRER** l'importance de maintenir des commissaires scolaires élus représentant un territoire donné et demeurant imputables à leurs citoyens des orientations et des décisions prises en matière d'éducation publique;
- **CONFIRMER** notre reconnaissance à la gouvernance de la CSDC de par sa gestion de proximité à la population, aux municipalités et aux autres instances du territoire, ainsi qu'aux résultats enviables de réussite éducative;
- **COMMUNIQUER** le texte de cette résolution au Conseil des commissaires de la CSDC avec autorisation d'en faire la diffusion.
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des municipalités du Québec;
- **TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, ainsi qu'à la députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré, madame Émilie Foster.

c. c. M<sup>me</sup> Martine Vallée, directrice générale, Commission scolaire de Charlevoix  
 M. Pierre Girard, président, Commission scolaire de Charlevoix  
 M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

19-11-30

### **ÉQUIPEMENT À CARACTÈRE SUPRALOCAL DE LA MRC : APPUI AU PROJET DE L'ARÉNA DE CLERMONT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux installations récréatives sportives (PAFIRS-EBI) pour des travaux de mise aux normes et de rénovation de l'aréna de Clermont d'une valeur de 2,9 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement a été construit en 1974 et qu'il est nécessaire que des améliorations soient apportées au niveau des vestiaires et des douches, de la ventilation, de l'éclairage, de l'aménagement d'un accès universel et du rajeunissement du revêtement extérieur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avenir des sports sur glace dans la région dépend de la qualité de l'infrastructure proposée;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs compétitions sportives telles que tournoi de hockey provincial dans diverses catégories, patinage artistique, compétition de curling de haut niveau, triathlon sportif pour jeunes (Virée Nordique de Charlevoix) s'y déroulent chaque année et créer des retombées touristiques importantes, avec des impacts financiers quantifiables;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** cet espace est utilisé à d'autres fins en dehors des périodes de présences de la glace et qu'une amélioration des divers systèmes pourra favoriser d'autres types d'utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement est à caractère « supralocal » par la MRC de Charlevoix-Est et bénéficie d'une aide financière annuelle permettant d'absorber une partie des coûts importants générés par son fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est conscient de l'importance de la présence de cette infrastructure et de la qualité requises pour son avenir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'appuyer la Ville de Clermont dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'obtention d'une aide financière dans le programme d'aide financière aux installations récréatives et sportives (PAFIRS-EBI).

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont

19-11-31

**HÔPITAL DE LA MALBAIE : APPUI AUX MÉDECINS RELATIVEMENT À L'ACQUISITION DE L'IMAGERIE À RÉSONNANCE MAGNÉTIQUE (IRM)**

**CONSIDÉRANT QUE** la révision du plan clinique de l'Hôpital de La Malbaie est en cours;

**CONSIDÉRANT** la requête des médecins quant à l'acquisition d'un nouvel appareil, soit l'imagerie à résonance magnétique (IRM), afin que le Parc d'équipement de la région soit complet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette acquisition complèterait l'offre de service en imagerie pour l'Hôpital de La Malbaie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'imagerie par résonance magnétique est primordiale dans de multiples situations médicales et que les patients de la région doivent se déplacer sur de grandes distances, et ce, pour avoir accès à plusieurs services spécialisés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition d'un tel équipement permettrait l'attraction et la rétention de nombreux spécialistes sur notre territoire et réduirait le temps d'attente dans la région de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer la position des médecins dans leur requête pour l'obtention de l'imagerie médicale pour l'Hôpital de La Malbaie, et que cette affirmation soit prise en considération dans la révision du plan clinique de notre Hôpital.

c. c. Municipalités du territoire de la MRC

19-11-32

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 29.

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de décembre 2019 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le dix-septième jour de décembre deux mille dix-neuf (17/12/2019) à 15 h, à la salle Jean-Lajoie (salle du conseil) de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée  
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs  
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
Monsieur Gilles Harvey, représentant de Saint-Siméon  
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre Girard, préfet suppléant et maire de Notre-Dame-des-Monts

Sont également présents à cette séance : Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, M<sup>e</sup> Marie-Ève Belley, greffière et directrice par intérim du service de développement économique (Mission développement Charlevoix) et Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie.

**19-12-01**

**MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

**DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES**

- a) Hôpital de La Malbaie : suivi/école;
- b) Pont sur la rivière Saguenay entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac : réception d'une résolution d'appui de la Municipalité des Escoumins;
- c) Internet haute vitesse : résolution d'appui à Vidéotron.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation d'un dossier;
- b) Les Services de main-d'œuvre l'Appui inc. – demande de soutien financier pour la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du Collectif jeunesse de services (CJS) (300 \$ en 2019);
- c) Défi OSEntreprendre : demande de contribution financière de 500 \$;
- d) Participation à l'Expo entrepreneurs qui se tiendra en février 2020 à la Place Bonaventure à Montréal - information;
- e) Table agrotouristique de Charlevoix : suivi;
- f) MT Lab : projet pilote d'incubateur : suivi;
- g) Plan d'action – Vise Charlevoix/SANA : rencontre reportée en janvier;
- h) Port de refuge : demande d'aide financière;
- i) Entente de développement événementiel en tourisme de Charlevoix (EDTEC) : suivi de la rencontre du 12 décembre relativement au renouvellement;
- j) Table en immigration : retour sur la rencontre du 13 décembre;
- k) CIHO-FM : proposition pour des chroniques économiques;
- l) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- a) Installation d'une borne de recharge électrique 600 V à la MRC : suivi;
- b) Valorisation des matériaux de construction : augmentation des redevances à l'élimination;
- c) Renouvellement du contrat d'entretien des extincteurs par Extincteurs Charlevoix;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET FORESTERIE**

- a) Drone sur la rivière Port-au-Persil : images d'un premier passage;
- b) Suivi de la représentation au comité directeur de l'entente sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires 2020-2023;
- c) Pointe-aux-Alouettes : mandat pour aller en appel d'offres sur invitation pour faire réaliser le concept d'aménagement du projet;
- d) Acceptation d'un projet dans le programme de soutien aux projets structurants, acceptation de projets et transfert d'une somme de 400 \$ de l'enveloppe régionale dans une enveloppe municipale;
- e) Modification au plan d'action de l'entente de développement culturel;
- f) Conformité au schéma d'aménagement du projet de règlement numéro 228-81 modifiant le règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts dans le but de permettre la classe d'usage « HB » dans certaines zones du périmètre urbain et de créer la zone AF-35 à même la zone AF-16;
- g) Plan régional des milieux humides et hydriques : demande de soutien financier;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS**

- a) Suivi de la rencontre du comité de sécurité publique du 10 décembre (par la présidente du CSP, M<sup>me</sup> Comeau);
- b) Migration des centres d'urgence 9-1-1 desservant le territoire de la MRC vers le nouveau réseau 9-1-1PG (prochaine génération) par Bell : acceptation de l'entente et délégation de signatures (adoption d'une résolution en séance publique);
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) TNO :
  - Adoption des prévisions budgétaires 2020;
  - Transport adapté du Fjord : participation financière d'une somme de 2 277,66 \$ pour l'année 2020;
  - Appui de la MRC au projet du centre des loisirs de Sagard.
- b) Adoption du règlement numéro 307-09-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Aéroport de Charlevoix : contribution financière pour le projet de commercialisation;
- d) Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : présentation;
- e) Ressources humaines : embauche de madame Martine Néron, agente de développement économique;
- f) Technologie : achat d'un serveur pour le service d'évaluation auprès de Service Info-Comm pour la somme de 8 503,23 \$ taxes incluses (2020);
- g) Politique de développement des compétences de la MRC : acceptation d'une demande de formation d'une employée pour une attestation d'études collégiales en inspection municipale en bâtiment et environnement;
- h) Rendez-vous en gestion des ressources humaines (RVGRH) : achat de billets pour le personnel-cadre de la MRC au coût de 157,31 \$ taxes incluses;
- i) Société d'habitation du Québec (SHQ) : hausse des budgets;
- j) Renouvellement du contrat de téléphonie cellulaire : suivi;
- k) Pourvoirie du Club Bataram : suivi;
- l) Souper de Noël des employés de la MRC : suivi;
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

**RENCONTRE AVEC MADAME CAROLINE DESBIENS, DÉPUTÉE FÉDÉRALE, ET MADAME JULIE BRASSARD RELATIVEMENT AU PHÉNOMÈNE DU TROU NOIR**

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de monsieur Donald Kenny, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

**19-12-02****ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2019.

**19-12-03****ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

**CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Déc. 2019 », et ce, pour le mois de décembre 2019 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Déc. 2019 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Déc. 2019 », et ce, pour le mois décembre 2019.

### **DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ**

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

19-12-04

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 307-11-19 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Charlevoix-Est a adopté le 27 novembre 2019 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 27 novembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

#### **1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

#### **2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 307-09-19 répartissant les quotes-parts 2020 de la MRC de Charlevoix-Est ».

#### **3. OBJET**

Le présent règlement vise en particulier à fixer les quotes-parts exigées en 2020 aux municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de couvrir les dépenses liées aux services offerts aux municipalités.

#### **4. DÉPENSES À RÉPARTIR**

Quotes-parts 2020		Répartition
La Malbaie	2 464 119 \$	51,3316 %
Clermont	736 139 \$	14,7183 %

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Saint-Siméon	374 505 \$	7,0294 %
Baie-Sainte-Catherine	81 419 \$	1,0948 %
Saint-Irénée	257 635 \$	7,9967 %
Notre-Dame-des-Monts	157 434 \$	3,1059 %
Saint-Aimé-des-Lacs	327 230 \$	8,3249 %
TNO de Charlevoix-Est	179 945 \$	6,3983 %

Le tableau « Quotes-parts totales 2020 de la MRC de Charlevoix-Est », annexé au présent règlement, détaille les sommes exigées aux municipalités en 2020.

- 4.1 La quote-part « Administration » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 644 014 \$
- 4.2 La quote-part « Aménagement » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 231 006 \$
- 4.3 La quote-part « Évaluation » répartie entre toutes les municipalités selon la Richesse foncière uniformisée (RFU), le nombre de dossiers et le taux d'activités.  
Pour la somme de 536 900 \$
- 4.4 La quote-part « Sécurité publique » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 80 690 \$
- 4.5 La quote-part « Aéroport » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 41 800 \$
4. La quote-part « Transport adapté et collectif » répartie entre toutes les municipalités selon la population, la richesse foncière uniformisée (RFU), le nombre de déplacements et le nombre d'utilisateurs.  
Pour la somme de 89 594 \$
- 4.7 La quote-part « Gestion des matières résiduelles » répartie entre toutes les municipalités selon la population équivalente selon le recensement annuel.  
Pour la somme de 2 643 422 \$
- 4.8 La quote-part « Communautés rurales branchées » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 2 500 \$
- 4.9 La quote-part « Développement économique » répartie entre toutes les municipalités selon la richesse foncière uniformisée (RFU).  
Pour la somme de 308 500 \$

## 5. MODE DE RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS ET FACTURATION

Les quotes-parts fixées au présent règlement seront facturées à deux périodes de l'année soit janvier 2020 (50 %) et juin 2020 (50 %), sauf l'exception suivante :

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

La quote-part « Gestion des matières résiduelles » sera facturée quatre (4) fois par année, soit 25 % chacune en janvier 2020, avril 2020, juillet 2020 et octobre 2020.

La quote-part « Aéroport » sera facturée une (1) fois par année, soit en janvier 2020.

La quote-part « Transport adapté et collectif » sera facturée une (1) fois par année, soit en janvier 2020.

## **6. ABROGATION**

Ce règlement abroge et remplace tous règlements de la MRC répartissant les quotes-parts des municipalités.

## **7. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

19-12-05

### **RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE M<sup>ME</sup> MARTINE NÉRON, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture d'un poste d'agent(e) de développement économique au sein du service de développement économique de la MRC, Mission développement Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** la demande croissante des entreprises et des divers partenaires auprès du service de développement économique pour certains mandats tel que l'analyse financière, le plan d'affaires, la recherche de financement et spécifiquement l'agroalimentaire;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour le service de développement économique d'être proactif en matière de développement, afin de supporter et de collaborer au bien-être de nos entreprises;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler le poste disponible;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidate retenue par le comité de sélection correspond parfaitement au profil recherché et que ses compétences et son professionnalisme seront d'un grand atout au sein de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de madame Martine Néron, et ce, à titre d'agente de développement économique (profil agronomie) à temps plein, pour le service de développement économique de la MRC.

c. c. M. Tobie Jean, secrétaire, Syndicat canadien de la fonction publique des employés de la MRC de Charlevoix-Est  
M<sup>me</sup> Martine Néron, agente de développement économique,  
MRC

19-12-06

### **CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OCTROI**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien ménager avec Atelier du Martin-Pêcheur inc. se termine le 31 décembre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de non-renouvellement de contrat de l'entreprise Atelier du Martin-Pêcheur inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** suivant la réception de cet avis, la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de l'appel d'offres du 16 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des locaux de la Sûreté du Québec 2020 à Entretien Excellence pour la somme de 17 940 \$ plus taxes, payée à même le budget de l'administration générale au poste « poste entretien ménager Sûreté du Québec ».

Il est également résolu de renouveler le contrat annuellement, sur entente entre les parties, comme indiqué à même le devis d'appel d'offres.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-12-07

**COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) : INSCRIPTIONS DU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA FORESTERIE ET DE L'AMÉNAGISTE**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'inscription de monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, et monsieur Antoine Lemieux-Leguerrier, aménagiste, au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) qui aura lieu du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 aux Iles de la Madeleine, et ce, payé à même le budget de l'aménagement du territoire au poste « colloque ».

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-12-08

**POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA MRC : ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE FORMATION POUR UNE ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN INSPECTION MUNICIPALE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande d'une employée pour une formation de 375 heures en inspection municipale en bâtiment et en environnement conduisant à une attestation d'études collégiales;

**CONSIDÉRANT** la politique de développement des compétences de la MRC de Charlevoix-Est qui vise à favoriser le maintien, l'acquisition ou l'amélioration d'habiletés, de connaissances, de compétences et d'aptitudes reliées aux tâches des employés;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de cette politique qui visent notamment à développer une culture misant sur le potentiel des employés, favoriser la rétention et l'engagement des employés ou promouvoir le cheminement professionnel à l'intérieur de la MRC;

**CONSIDÉRANT** le remboursement des frais d'admission, des frais de scolarité et l'achat de volumes et matériel scolaires obligatoires sur présentation des pièces justificatives et d'une preuve de réussite;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'accepter la demande de formation en inspection municipale en bâtiment et environnement pour madame Mélanie Gauthier, inspectrice en urbanisme et à l'inventaire résidentiel, et ce, conformément à la politique de développement des compétences de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-12-09**

**CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX :  
TRANSFERT DU RÉSIDUEL ET FERMETURE DE COMPTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Charlevoix-Est a confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services tout en conservant la responsabilité et l'imputabilité découlant de sa compétence et de ses responsabilités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit procéder à la fermeture du compte bancaire du service de transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes disponibles au compte bancaire de la MRC relatives au transport doivent être transférées à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, et ce, pour supporter les activités, et ce, pour les années futures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de transférer à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le solde (surplus) disponible au compte bancaire de la MRC rattaché au service de transport collectif et adapté, représentant une somme de 55 164,12 \$.

Il est également résolu de mandater monsieur Pierre Girard, directeur général, pour procéder à la fermeture du compte bancaire du service de transport collectif et adapté appartenant à la MRC.

c. c. M<sup>me</sup> Nancy Tremblay, directrice générale, Corporation de mobilité collective de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**19-12-10**

**TECHNOLOGIE : ACHAT D'UN SERVEUR POUR LE SERVICE  
D'ÉVALUATION AUPRÈS DE SERVICES INFO-COMM**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition d'un serveur pour le service d'évaluation auprès de Services Info-Comm pour la somme de 8 503,23 \$ taxes incluses, payée au budget 2020 de l'évaluation au poste « Dépenses d'investissements ».

**19-12-11**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS  
AUPRÈS D'EXTINCTEURS CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien des extincteurs de la MRC avec Les Extincteurs Charlevoix inc. se termine le 31 décembre 2019;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC possède des extincteurs au siège social, au Lieu d'enfouissement technique, à la Sûreté du Québec, aux écocentres situés à Clermont, La Malbaie et Saint-Siméon ainsi qu'à l'Aéroport;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu une proposition de deux ans de l'entreprise Les Extincteurs Charlevoix inc. au même tarif que les deux années précédentes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'entretien d'une durée de deux ans, pour tous les extincteurs de la MRC, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'entreprise Les Extincteurs Charlevoix inc.

19-12-12

**PROPOSITION DE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST PAR VIDÉOTRON**

**CONSIDÉRANT** la résolution 18-05-07 concernant la création du comité Internet haute vitesse (IHV) de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la présentation par Vidéotron lors de la séance de travail tenue le 29 octobre 2019 de leur proposition de déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire que toutes les habitations desservies par le réseau électrique sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est soient desservies à 100 % en FTTH (*fiber to the home*) pour avoir un service IHV;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire que le projet se réalise sans frais pour la MRC;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de Vidéotron qui projette de solliciter un financement auprès des gouvernements provincial et/ou fédéral pour déployer Internet haute vitesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire une mise en service complète dans un délai de 24 mois après l'obtention de l'accord de financement de ces programmes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- D'appuyer la proposition de déploiement de Vidéotron;
- D'appuyer la demande de contribution financière que Vidéotron s'engage à déposer aux programmes provincial et/ou fédéral;
- De demander à Vidéotron de consulter et tenir informée la MRC de l'avancement tout au long du projet afin d'optimiser le déploiement sur le territoire.

c. c. M<sup>me</sup> Brigitte Dupuis, directrice exploitation du réseau

19-12-13

**TÉLÉPHONIE CELLULAIRE : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de téléphonie cellulaire est échu pour certains appareils;

**CONSIDÉRANT** la proposition de La Malbaie Communications;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, de renouveler le contrat de téléphonie cellulaire auprès de La Malbaie Communications, pour une durée de 3 ans, aux conditions négociées par la Fédération des municipalités du Québec.

19-12-14

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les prévisions budgétaires 2020 du TNO d'une somme de 774 976 \$, le taux de taxation sera de 0,33 \$ le 100 \$ d'évaluation, telles que présentées et déposées par le directeur général, monsieur Pierre Girard.

19-12-15

**ADOPTION DU TAUX DE TAXES ET LES TARIFS 2020 POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de fixer les taux de taxes et autres tarifications pour l'année 2020 conformément au règlement 291-11-17 établissant le taux de taxes et les tarifs pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est adopté par la résolution numéro 17-12-19, soit :

<b>TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE :</b>	<b>0,33 \$/100 \$</b>
<b>TAXE DE VIDANGES :</b>	
Résidences permanentes :	160 \$
Résidences permanentes 2 logements :	320 \$
Commerce :	210 \$
Domaine Laforest :	3 920 \$
M. André Desmarais :	1 000 \$
Cueillette et enfouissement des déchets Sépaq :	15 675 \$
Cueillette et enfouissement des déchets Pourvoiries :	88,50 \$/chalet
Valorisation résidentielle :	35 \$
Valorisation résidentielle 2 logements :	70 \$
Valorisation Domaine Laforest :	770 \$
Valorisation M. André Desmarais :	375 \$
Valorisation Sépaq :	3 525 \$
Valorisation Pourvoiries :	16,50 \$/chalet
Vidange fosse septique, résident permanent (vidange aux 2 ans) :	115 \$/an
Vidange fosse septique, résident saisonnier (vidange aux 4 ans) :	57,50 \$/an

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**



**19-12-16** **TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

- De reconnaître la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean comme municipalité mandataire;
- De contribuer au service de Transport adapté du Fjord pour une somme de 2 277,66 \$ pour l'année 2020;
- De faire parvenir le paiement au Transport adapté du Fjord inc. qui agira à titre de porte-parole pour la MRC et les autres municipalités participantes.

c. c. M<sup>me</sup> Christine Simard, directrice générale, Transport adapté du Fjord inc.

**19-12-17** **APPUI DE LA MRC AU PROJET DU CENTRE DES LOISIRS DE SAGARD**

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire non organisé (TNO) de Sagard–Lac Deschênes se retrouve au cinquième quintile (Q5) avec un indice de vitalité économique de -7,6050 et que la communauté n'a aucun service de proximité (épicerie, caisse, quincaillerie, restaurant) et aucune autre infrastructure communautaire et de loisirs sur le territoire que celui du centre;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre des loisirs exige une reconstruction à neuf étant donné les travaux majeurs à effectuer et l'inefficacité énergétique du bâtiment actuel selon l'architecte dans le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconstruction du centre des loisirs a été priorisée lors de la planification stratégique de 2019 du TNO Sagard–Lac Deschênes et que tous les comités (FADOQ, famille, loisirs, citoyens, paroissial) ont approuvé le projet à l'unanimité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration du TNO Sagard–Lac Deschênes relève de la MRC de Charlevoix-Est et que celle-ci est soucieuse de répondre aux besoins de la communauté et y investit une somme importante dans ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, que le conseil des maires appuie le projet du comité de loisirs du TNO Sagard–Lac Deschênes pour la reconstruction du centre des loisirs afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Il est également résolu de déléguer le préfet et la direction générale pour conclure une entente de service avec le comité de loisirs TNO Sagard–Lac Deschênes pour la reconstruction du centre des loisirs afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

c. c. M. Jérémie Provencher, agent de développement social, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-12-18

**POINTE-AUX-ALOUETTES : MANDAT POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR FAIRE RÉALISER LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PROJET**

**CONSIDÉRANT** le plan directeur et le plan d'affaires relatifs au projet de développement de la Pointe-aux-Alouettes qui décrivent les différentes étapes de réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** la confirmation d'un financement obtenu dans le cadre de l'Entente de partenariat régionale en tourisme;

**CONSIDÉRANT** l'importance de planifier dans les plus brefs délais les prochaines étapes du projet pour en venir à rendre le site accessible au public dès 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de donner le mandat à M. Stéphane Charest d'aller en appel d'offres sur invitation pour faire réaliser le concept d'aménagement et d'interprétation du projet de la Pointe-aux-Alouettes.

19-12-19

**ACCEPTATION D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : ACCEPTATION DE PROJETS ET TRANSFERT D'UNE SOMME DE 400 \$ DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE DANS UNE ENVELOPPE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** un projet déposé par la Municipalité de Saint-Irénée dans l'enveloppe municipale du programme de soutien aux projets structurants;

**CONSIDÉRANT** un projet déposé par la Municipalité de Saint-Siméon dans l'enveloppe municipale du programme de soutien aux projets structurants;

**CONSIDÉRANT** la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT** un manque à gagner de 400 \$ dans l'enveloppe municipale de la Ville de Clermont pour le projet de l'aréna et la disponibilité de ce montant dans l'enveloppe régionale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de déléguer la direction générale pour signer avec les porteurs de projet, le protocole d'entente élaboré à cette fin.

<b>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2019 DÉCEMBRE 2019</b>		
<b>Projets</b>	<b>Porteurs</b>	<b>Recommandé</b>
<b>PROJETS MUNICIPAUX</b>		
Sentier piétonnier, rivière Jean-Noël	Municipalité de Saint-Irénée	17 729 \$
Marché public artisanal	Municipalité de Saint-Siméon	10 616 \$

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

Il est également résolu de combler le manque à gagner de 400 \$ dans l'enveloppe municipale de la Ville de Clermont pour le projet de l'aréna, et ce, à même le montant dans l'enveloppe régionale.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-12-20

**CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 228-81 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 228-35 DE LA MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « HB » DANS CERTAINES ZONES DU PERIMETRE URBAIN ET DE CREER LA ZONE AF-35 À MÊME LA ZONE AF-16**

**CONSIDÉRANT QUE**, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du Schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la conformité du règlement numéro 228-81 modifiant le règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

**CONSIDÉRANT** l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire, présentée aux maires à la séance de travail du 17 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement que le conseil des maires donne conformité au règlement numéro 228-81 modifiant le règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts au schéma d'aménagement et de développement et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M<sup>me</sup> Marcelle Pednault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

19-12-21

**PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la *loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* adoptée le 16 juin 2017 qui réforme l'encadrement juridique des milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la *loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* qui réaffirment le partenariat privilégié du gouvernement avec le monde municipal en confiant la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption d'un plan sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation exigée aux MRC d'ici le 16 juin 2022 dans le cadre de cette loi;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé un programme d'aide financière de 83 300 \$ par MRC pour soutenir l'élaboration des plans régionaux des PRMHH;

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande formelle doit être adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour débiter le processus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que la MRC de Charlevoix-Est adresse une demande formelle au programme de financement pour l'élaboration des PRMHH et que M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie, soit mandaté pour effectuer ladite demande.

c. c. M. Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de la foresterie

19-12-22

**MIGRATION DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC VERS LE NOUVEAU RÉSEAU 9-1-1PG (PROCHAINE GÉNÉRATION) PAR BELL, ACCEPTATION DE L'ENTENTE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURES**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell Canada a été mandaté par le CRTC afin de planifier la mise en œuvre des services 9-1-1 de Prochaine génération (9-1-1PG) selon la décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications;

**CONSIDÉRANT QUE** pour avoir accès à ce nouveau service d'urgence amélioré et novateur, une nouvelle entente doit être signée par les représentants de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater le préfet et la direction générale pour signer l'entente avec Bell Canada relativement à la migration des centres 9-1-1 vers le nouveau réseau 9-1-1 PG, conformément à la Décision 2017-182 en matière de politique de réglementation des communications du CRTC.

19-12-23

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE COMMERCIALISATION D'UNE LIGNE AÉRIENNE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat entre l'Aéroport de Mont-Tremblant, la MRC de Charlevoix, Tourisme Charlevoix, le Secrétariat à la Capitale-Nationale et les diverses entreprises privées relativement à la mise en place d'une ligne aérienne Charlevoix–Tremblant;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de créer un fonds de commercialisation notamment en regard du programme PADAR;

**CONSIDÉRANT** l'intention des autres partenaires à contribuer financièrement au projet de commercialisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer la participation financière de la MRC au fonds de commercialisation Charlevoix–Tremblant, et ce, à la hauteur de 25 000 \$ par année pendant 2 ans, dans la mesure de l'engagement des autres partenaires impliqués et dans l'objectif que ce fonds soit à la hauteur de 1 million de dollars.

c. c. M. Serge Larrivière, président, Aéroport de Mont-Tremblant  
M. Mitchell Dion, directeur général, Tourisme Charlevoix  
M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix  
M<sup>me</sup> Annie Blouin, directrice, Secrétariat de la Capitale-Nationale

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-12-24

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN) :  
ACCEPTATION D'UN DOSSIER**

**CONSIDÉRANT** la présentation de la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faites lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, au développement, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le projet présenté dans le tableau suivant et de mandater la direction générale pour signer avec les promoteurs le protocole d'entente à la condition que tous les critères soient remplis.

<b>FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2019-2020</b>		
<b>Promoteurs</b>	<b>Projet</b>	<b>Recommandé</b>
Thomas Harvey & Simon Vadnais	Honoraires professionnels	2 450 \$

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC  
M<sup>me</sup> Élise Tremblay, adjointe administrative MDC, MRC

19-12-25

**DÉFI OSENTREPRENDRE : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
D'UNE SOMME DE 500 \$**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 500 \$ à la MRC de Charlevoix relativement à la tenue de la 22<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-12-26

**LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI INC. – DEMANDE DE  
SOUTIEN FINANCIER POUR LA TENUE DE LA 15<sup>E</sup> ÉDITION DU  
COLLECTIF JEUNESSE DE SERVICES (CJS)**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de contribuer pour un montant de 300 \$ pour l'édition 2020 du projet Coopérative jeunesse de services (CJS), pris à même le budget de MDC au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M. Martin Larouche, directeur général de Services de main-d'œuvre l'Appui inc.  
M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

19-12-27

**RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (RVGRH) :  
ACHAT DE BILLETS POUR LE PERSONNEL-CADRE DE LA MRC**

Il est proposé monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de procéder à l'inscription du personnel-cadre disponible pour assister au Rendez-vous en gestion des ressources humaines qui aura lieu le jeudi 27 février au Fairmont Le Manoir Richelieu, pour la somme de 157,31 \$ chacun, taxes incluses.

c. c. M<sup>me</sup> Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

**CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.**

19-12-28

**RADIO FM-CHARLEVOIX : PARTENARIAT AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA DIFFUSION DE CAPSULES ÉCONOMIQUES**

**CONSIDÉRANT** la proposition de la station Radio FM Charlevoix de faire la diffusion de capsule économique;

**CONSIDÉRANT** la compétence de la MRC relativement au développement économique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'aviser la station Radio FM Charlevoix de l'intention de la MRC de participer aux diverses capsules économiques en lien avec le service de développement économique, Mission développement Charlevoix, et en collaboration avec la MRC de Charlevoix, et ce, pour la somme approximative de 3 500 \$ taxes incluses.

c. c. M. Dave Kidd, directeur de l'information, Radio FM Charlevoix  
M<sup>me</sup> Karine Horvath, directrice générale, MRC de Charlevoix

19-12-29

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition monsieur Jean-Pierre Gagnon, la séance est levée à 15 h 22

---

Sylvain Tremblay  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS  
DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS  
PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

---

Pierre Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier